

HYDRO ONE LIMITED RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés, le rapport de gestion et l'information financière y afférente ont été préparés par la direction de Hydro One Limited (« Hydro One » ou la « société »). La direction est responsable de l'intégrité, de l'uniformité et de la fiabilité de toutes les informations présentées. Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis et en vertu des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Le rapport de gestion a été préparé conformément au Règlement 51-102.

La préparation des états financiers consolidés et du rapport de gestion comporte l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui font appel au jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur la période comptable considérée ne peuvent être déterminées avec certitude que plus tard. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur l'expérience, la conjoncture actuelle et diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances, à la suite d'une analyse critique des principales conventions comptables utilisées par la société comme il est décrit à la note 2 afférente aux états financiers consolidés. La préparation des états financiers consolidés et du rapport de gestion inclut la prise en compte des informations portant sur l'incidence prévue d'événements et d'opérations futurs. Le rapport de gestion fournit également des informations sur la situation de trésorerie et sur les sources de financement, sur les tendances en matière d'exploitation, sur les risques et sur les incertitudes. Les résultats réels futurs peuvent différer de manière importante de l'évaluation actuelle de ces informations, parce que les événements et les circonstances futurs peuvent différer des prévisions.

Il incombe à la direction d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information et un contrôle interne à l'égard de l'information financière adéquats, comme il est décrit dans le rapport de gestion annuel. La direction a évalué l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information de la société, de même que du contrôle interne à l'égard de l'information financière, selon le cadre et les critères établis dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework (2013) » publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (« COSO »). Sur la foi de cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière maintenu par la société était efficace, en fonction d'un niveau d'assurance raisonnable, au 31 décembre 2019. Au besoin, les résultats de cette évaluation ont été présentés au comité d'audit du conseil d'administration de Hydro One et aux auditeurs externes.

Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L., auditeurs externes indépendants nommés par les actionnaires de la société. La responsabilité des auditeurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers consolidés, dans tous leurs aspects significatifs, selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis. Le rapport des auditeurs indépendants fait état de la portée de leur examen et de leur opinion.

Le conseil d'administration de Hydro One, par l'intermédiaire de son comité d'audit, est tenu de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne à l'égard de la présentation et de l'information à fournir. Le comité d'audit de Hydro One se réunit périodiquement avec la direction, ainsi qu'avec les auditeurs internes et les auditeurs externes afin de s'assurer que tous s'acquittent de leurs responsabilités respectives et de passer en revue les états financiers consolidés avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration. Les auditeurs externes ont eu librement et directement accès au comité d'audit, en présence ou en l'absence de la direction, pour discuter des constatations découlant de leur audit, le cas échéant.

Au nom de la direction de Hydro One,



Mark Poweska
Président et chef de la direction



Christopher Lopez
Chef des finances

HYDRO ONE LIMITED

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Hydro One Limited

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des bilans consolidés ci-joints de Hydro One Limited (la « société ») aux 31 décembre 2019 et 2018, des états consolidés connexes du résultat et du résultat étendu, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 décembre 2019, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2019 et 2018, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 décembre 2019, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (le « PCAOB »), et nous sommes tenus d'être indépendants de la société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits selon les normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. La société n'est pas tenue de faire auditer son contrôle interne à l'égard de l'information financière, et elle ne nous a pas confié le mandat de le faire. Dans le cadre de notre audit, nous devons acquérir une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société. Par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion à cet égard.

Nos audits ont comporté la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer le risque que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondage d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportent également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent une base raisonnable à notre opinion.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit communiquées ci-après sont les éléments découlant de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été communiqués au comité d'audit, ou qui doivent l'être, et qui 1) portent sur les comptes ou les informations à fournir qui sont significatifs en ce qui a trait aux états financiers consolidés et 2) font intervenir des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication de questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant les questions critiques de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur les questions critiques de l'audit ou sur les comptes ou informations fournies auxquels elles se rapportent.

Évaluation des actifs et passifs réglementaires et de l'impact de la réglementation des tarifs sur les états financiers

Comme il est indiqué dans les notes 2 et 12 afférentes aux états financiers consolidés, la société comptabilise ses activités réglementées conformément à l'Accounting Standard Codification Topic 980, *Regulated Operations* (ASC 980), publiées par le Financial Accounting Standards Board. En vertu de l'ASC 980, les mesures prises par l'organisme de réglementation de la société peuvent entraîner la comptabilisation de produits et de charges dans des périodes qui diffèrent de celles des entreprises non réglementées. Lorsque cela se produit, la société comptabilise comme actifs réglementaires les charges engagées et les charges à payer dont elle estime probable le recouvrement dans les tarifs d'électricité futurs. Les obligations imposées ou susceptibles d'être imposées par l'organisme de réglementation relativement au remboursement des produits déjà perçus ou aux dépenses des produits perçus auprès des clients dans les coûts futurs sont comptabilisées comme des passifs réglementaires. En vertu de l'ASC 980, la valeur comptable des immobilisations corporelles est affectée par les mesures prises par l'organisme de réglementation dans la mesure où le recouvrement des coûts engagés est autorisé ou non à des fins de tarification. Au 31 décembre 2019, l'actif réglementaire de la société s'élevait à 2 728 millions de dollars et le passif réglementaire à 212 millions de dollars.

Nous avons déterminé que l'évaluation des actifs et des passifs réglementaires et l'incidence de la réglementation des tarifs constituaient une question critique de l'audit. La comptabilisation des activités réglementées en vertu de l'ASC 980 a une incidence sur bon nombre de comptes et d'informations figurant dans les états financiers consolidés de la société. L'évaluation de la comptabilisation des activités réglementées nécessite une connaissance approfondie de celles-ci et l'exercice d'un jugement de la part de l'auditeur du fait des interprétations des décisions réglementaires et des jugements qui interviennent dans l'évaluation de l'appréciation par la société de la probabilité associée au recouvrement des actifs réglementaires et des immobilisations corporelles et à la cession des passifs réglementaires.

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter les questions critiques de l'audit comprennent les éléments ci-après. Nous avons testé certains contrôles internes à l'égard de la comptabilisation initiale des montants en tant qu'actifs et passifs réglementaires ainsi que le suivi et l'évaluation des développements réglementaires qui peuvent affecter la probabilité de recouvrement des coûts dans les tarifs ou obligations futurs pour la cession des passifs réglementaires. Nous avons évalué l'appréciation faite par la société de la probabilité de recouvrement de la valeur comptable des actifs réglementaires et des immobilisations corporelles et du règlement des passifs réglementaires, en tenant compte des procédures et décisions réglementaires en cours, en évaluant les interprétations faites par la société des décisions réglementaires et en prenant connaissance de l'avis du conseiller juridique externe de la société. Nous avons évalué les incidences de la réglementation des tarifs sur les états financiers, y compris les montants comptabilisés et les informations correspondantes.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Nous sommes les auditeurs de la société depuis 2008

Toronto, Canada
Le 11 février 2020

HYDRO ONE LIMITED
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	2019	2018
Produits		
Distribution (y compris de produits tirés des opérations entre apparentés de 282 \$; 280 \$ en 2018) (note 29)	4 788	4 422
Transport (y compris des produits tirés des opérations entre apparentés de 1 637 \$; 1 674 \$ en 2018) (note 29)	1 652	1 686
Autres	40	42
	6 480	6 150
Charges		
Achats d'électricité (y compris des coûts liés aux opérations entre apparentés de 1 818 \$; 1 648 \$ en 2018) (note 29)	3 111	2 899
Exploitation, entretien et administration (notes 4, 29)	1 181	1 105
Amortissement et coûts de retrait d'actifs (note 5)	878	837
	5 170	4 841
Bénéfice avant les charges de financement et la charge d'impôts sur le bénéfice	1 310	1 309
Charges de financement (note 6)	514	459
Bénéfice avant la charge d'impôts sur le bénéfice	796	850
Charge (recouvrement) d'impôts sur le bénéfice (note 7)	(6)	915
Bénéfice net (perte nette)	802	(65)
Autres éléments du résultat étendu	(2)	4
Résultat étendu	800	(61)
Bénéfice net (perte nette) attribuable à ce qui suit :		
Participation sans contrôle (note 28)	6	6
Actionnaires privilégiés	18	18
Actionnaires ordinaires	778	(89)
	802	(65)
Résultat étendu attribuable à ce qui suit :		
Participation sans contrôle (note 28)	6	6
Actionnaires privilégiés	18	18
Actionnaires ordinaires	776	(85)
	800	(61)
Résultat par action ordinaire (note 26)		
De base	1,30 \$	(0,15) \$
Dilué	1,30 \$	(0,15) \$
Dividendes déclarés par action ordinaire (note 25)	0,96 \$	0,91 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

HYDRO ONE LIMITED
BILANS CONSOLIDÉS
Aux 31 décembre 2019 et 2018

31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30	483
Débiteurs (note 8)	701	628
Montants à recevoir d'apparentés (note 29)	415	255
Autres actifs à court terme (note 9)	122	125
	1 268	1 491
Immobilisations corporelles (note 10)	21 501	20 687
Autres actifs à long terme		
Actifs réglementaires (note 12)	2 676	1 721
Actifs d'impôts différés (note 7)	748	1 018
Actifs incorporels (note 11)	456	410
Écart d'acquisition	325	325
Autres actifs	87	5
	4 292	3 479
Total de l'actif	27 061	25 657
Passif		
Passif à court terme		
Billets à court terme à payer (note 16)	1 143	1 252
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme (notes 16, 18)	653	731
Créditeurs et autres passifs à court terme (note 14)	989	956
Montants à payer à des apparentés (note 29)	302	89
	3 087	3 028
Passif à long terme		
Dette à long terme (y compris une tranche de 351 \$ évaluée à la juste valeur; 845 \$ en 2018) (notes 16, 18)	10 822	9 978
Déventures convertibles (notes 17, 18)	—	489
Passifs réglementaires (note 12)	167	326
Passifs d'impôts différés (note 7)	61	58
Autres passifs à long terme (note 15)	3 055	2 135
	14 105	12 986
Total du passif	17 192	16 014
<i>Engagements et éventualités (notes 31, 32)</i>		
<i>Événements postérieurs à la date du bilan (note 34)</i>		
Participation sans contrôle assujettie à un droit de rachat (note 28)	20	21
Capitaux propres		
Actions ordinaires (note 24)	5 661	5 643
Actions privilégiées (note 24)	418	418
Capital d'apport supplémentaire (note 27)	49	56
Bénéfices non répartis	3 667	3 459
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(5)	(3)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Hydro One	9 790	9 573
Participation sans contrôle (note 28)	59	49
Total des capitaux propres	9 849	9 622
	27 061	25 657

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,



Timothy Hodgson
Président du conseil d'administration



Russel Robertson
Président du comité d'audit

HYDRO ONE LIMITED
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

Exercice clos le 31 décembre 2019 (en millions de dollars canadiens)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Capital d'apport supplémentaire	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Hydro One	Participation sans contrôle (note 28)	Total des capitaux propres
1 ^{er} janvier 2019	5 643	418	56	3 459	(3)	9 573	49	9 622
Bénéfice net	—	—	—	796	—	796	4	800
Autres éléments du résultat étendu	—	—	—	—	(2)	(2)	—	(2)
Distributions à la participation sans contrôle	—	—	—	—	—	—	(6)	(6)
Apports au titre de la vente d'une participation sans contrôle (note 4)	—	—	—	—	—	—	12	12
Dividendes sur les actions privilégiées	—	—	—	(18)	—	(18)	—	(18)
Dividendes sur les actions ordinaires	—	—	—	(570)	—	(570)	—	(570)
Émission d'actions ordinaires	18	—	(12)	—	—	6	—	6
Rémunération à base d'actions (note 27)	—	—	5	—	—	5	—	5
31 décembre 2019	5 661	418	49	3 667	(5)	9 790	59	9 849

Exercice clos le 31 décembre 2018 (en millions de dollars canadiens)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Capital d'apport supplémentaire	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Hydro One	Participation sans contrôle (note 28)	Total des capitaux propres
1 ^{er} janvier 2018	5 631	418	49	4 090	(7)	10 181	50	10 231
Bénéfice net (perte nette)	—	—	—	(71)	—	(71)	4	(67)
Autres éléments du résultat étendu	—	—	—	—	4	4	—	4
Distributions à la participation sans contrôle	—	—	—	—	—	—	(5)	(5)
Dividendes sur les actions privilégiées	—	—	—	(18)	—	(18)	—	(18)
Dividendes sur les actions ordinaires	—	—	—	(542)	—	(542)	—	(542)
Émission d'actions ordinaires	12	—	(12)	—	—	—	—	—
Rémunération à base d'actions (note 27)	—	—	19	—	—	19	—	19
31 décembre 2018	5 643	418	56	3 459	(3)	9 573	49	9 622

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

HYDRO ONE LIMITED
ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette)	802	(65)
Dépenses liées à l'environnement	(25)	(22)
Ajustements au titre des éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement (note 5)	777	747
Actifs et passifs réglementaires	(48)	35
Charge (recouvrement) d'impôts différés	(30)	890
Perte non réalisée (gain non réalisé) sur le contrat de change (note 4)	22	(25)
Décomptabilisation des frais de financement reportés (note 4)	24	—
Autres	37	38
Variations des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation (note 30)	55	(23)
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 614	1 575
Activités de financement		
Émission de titres d'emprunt à long terme	1 500	1 400
Remboursement d'une dette à long terme	(730)	(753)
Émission de billets à court terme	4 217	4 242
Remboursement de billets à court terme	(4 326)	(3 916)
Remboursement de débentures convertibles	(513)	—
Dividendes versés	(588)	(560)
Distributions à la participation sans contrôle	(9)	(8)
Apports reçus de la vente d'une participation sans contrôle (note 4)	12	—
Émission d'actions ordinaires	6	—
Coûts liés à l'obtention de financement	(8)	(6)
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	(439)	399
Activités d'investissement		
Dépenses en immobilisations (note 30)		
Immobilisations corporelles	(1 513)	(1 418)
Actifs incorporels	(115)	(120)
Apports de capital reçus (note 30)	3	7
Autres	(3)	15
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(1 628)	(1 516)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(453)	458
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	483	25
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	30	483

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

Hydro One Limited (« Hydro One » ou la « société ») a été constituée le 31 août 2015 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). Le 31 octobre 2015, la société a acquis Hydro One Inc., société auparavant détenue en propriété exclusive par la Province d'Ontario (la « Province »). L'acquisition de Hydro One Inc. par Hydro One a été comptabilisée comme une opération entre des entités sous contrôle commun et Hydro One représente la continuation des activités commerciales de Hydro One Inc. Au 31 décembre 2019, la Province détenait environ 47,3 % (47,4 % en 2018) des actions ordinaires de Hydro One. Les principales activités de Hydro One sont le transport et la distribution d'électricité à des clients en Ontario.

Tarification

L'entreprise de transport de la société est formée d'un réseau de transport exploité par les filiales de Hydro One Inc., Hydro One Networks Inc. (« Hydro One Networks ») et Hydro One Sault Ste. Marie LP (« HOSSM ») et d'une participation d'environ 66 % dans B2M Limited Partnership (« B2M LP »), société en commandite conclue entre Hydro One et la nation Saugeen Ojibway (« NSO »), ainsi que d'une participation d'environ 75 % dans Niagara Reinforcement Limited Partnership (« NRLP »), société en commandite conclue entre Hydro One et Six Nations of the Grand River Development Corporation ainsi que la Première Nation des Mississaugas de Credit (ensemble, les « partenaires des Premières Nations »). Se reporter à la note 4 – Regroupements d'entreprises et à la note 34 – Événements postérieurs à la date du bilan, pour obtenir d'autres renseignements. L'entreprise de distribution de Hydro One est formée d'un réseau de distribution exploité par les filiales de Hydro One Inc., Hydro One Networks et Hydro One Remote Communities Inc. (« Hydro One Remote Communities »).

Transport

Le 7 mars 2019, la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») a rendu une décision sur la révision de sa décision et de son ordonnance portant sur les besoins en revenus de 2017 et 2018 au titre des tarifs de transport de Hydro One Networks (la « décision initiale »), datée du 28 septembre 2017, relativement au traitement tarifaire des avantages découlant des actifs d'impôts différés attribuables au passage du régime des paiements tenant lieu d'impôts aux termes de la *Loi de 1998 sur l'électricité* (Ontario) au paiement d'impôt aux termes des régimes fiscaux fédéral et provincial survenu lorsque Hydro One est devenue une société ouverte inscrite à la Bourse de Toronto. Il y a lieu de se reporter à la note 12 – Actifs et passifs réglementaires, pour obtenir d'autres renseignements. Le 26 octobre 2018, Hydro One a présenté à la CEO une requête relative aux tarifs de transport pour 2019, d'une durée de un an et basée sur l'inflation. Le 25 avril 2019, la CEO a rendu sa décision visant la requête relative aux tarifs de transport pour 2019 de Hydro One Networks, et elle a établi de façon définitive l'indice de revenus à 1,4 % avec prise d'effet le 1^{er} mai 2019.

En décembre 2015, la CEO a approuvé les besoins en revenus de B2M LP de 2015 à 2019, de 39 millions de dollars, de 36 millions de dollars, de 37 millions de dollars, de 38 millions de dollars et de 37 millions de dollars respectivement pour ces années. Le 23 novembre 2018, B2M LP a présenté à la CEO une révision des besoins en revenus de 2019, lesquels tiennent compte de la mise à jour des paramètres du coût en capital. Le 20 décembre 2018, la CEO a rendu sa décision et elle a approuvé les besoins en revenus de 33 millions de dollars demandés pour 2019, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019.

HOSSM est assujettie à une période reportée de changement de base de 10 ans pour les années 2017 à 2026, tel qu'il a été approuvé dans la décision de la CEO relative à des fusions, acquisitions, regroupements et désinvestissements (« FARD ») datée du 13 octobre 2016. En juillet 2018, HOSSM a déposé une requête pour 2019 demandant l'autorisation de prendre en compte un indice d'indexation du plafonnement des revenus, ce qui permettrait d'appliquer une hausse attribuable à l'inflation à ses besoins en revenus déjà approuvés. Le 20 juin 2019, la CEO a approuvé un indice d'indexation du plafonnement des revenus se situant à 1,1 % (net), lequel a été appliqué aux besoins en revenus de base de HOSSM pour 2019, avec prise d'effet le 1^{er} février 2019, et elle a également approuvé le cadre de plafonnement des revenus pour la période allant de 2019 à 2026.

Le 26 septembre 2019, la CEO a approuvé la demande de NRLP portant sur l'établissement d'un compte de report pour y comptabiliser ses besoins en revenus de 2019, d'ici leur inclusion dans les tarifs de transport uniformes.

Distribution

En mars 2017, Hydro One Networks a déposé auprès de la CEO une requête relative aux tarifs de distribution d'électricité pour 2018 à 2022. Le 7 mars 2019, la CEO a rendu sa décision sur la requête relative aux tarifs de distribution. Conformément à la décision de la CEO, la société a déposé un projet d'ordonnance tarifaire reflétant ses besoins en revenus mis à jour, lesquels s'établissent à 1 459 millions de dollars pour 2018, à 1 498 millions de dollars pour 2019, à 1 532 millions de dollars pour 2020, à 1 578 millions de dollars pour 2021 et à 1 624 millions de dollars pour 2022. Le 11 juin 2019, la CEO a approuvé l'ordonnance tarifaire confirmant ces besoins en revenus mis à jour. Se reporter à la note 12 – Actifs et passifs réglementaires, pour obtenir de plus amples détails.

Le 26 mars 2019, la société a déposé une requête en révision et en modification de la décision de la CEO concernant le recouvrement des coûts de retraite. Le 19 décembre 2019, la CEO a maintenu sa décision antérieure relative au recouvrement des coûts de retraite. Se reporter à la note 12 – Actifs et passifs réglementaires, pour obtenir d'autres renseignements à ce sujet.

Le 5 novembre 2018, Hydro One Remote Communities a soumis une requête auprès de la CEO visant l'approbation d'une hausse de 1,8 % de la base tarifaire avec prise d'effet le 1^{er} mai 2019. Le 28 mars 2019, la CEO a rendu une décision aux termes de laquelle elle approuve la hausse demandée.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Périmètre de consolidation et mode de présentation

Les présents états financiers consolidés (les « états financiers consolidés ») comprennent les comptes de la société et ceux de ses filiales. Les opérations et soldes intersociétés ont été éliminés.

Le 25 mars 2019, la société a déposé des états financiers consolidés modifiés au 31 décembre 2018 et pour l'exercice clos à cette date afin de refléter l'incidence de la décision du 7 mars 2019 rendue par la CEO portant sur le volet relatif aux actifs d'impôts différés de la décision de la CEO sur les besoins en revenus de Hydro One Networks de 2017 et de 2018, au titre des tarifs de transport, dans le cadre de laquelle la CEO avait précédemment accordé une requête en révision et en modification de la décision. Les informations comparatives figurant dans les présents états financiers consolidés reflètent les états financiers consolidés modifiés au 31 décembre 2018 et pour l'exercice clos à cette date.

Référentiel comptable

Les présents états financiers consolidés sont établis et présentés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») des États-Unis, et ils sont présentés en dollars canadiens.

Recours à des estimations par la direction

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés à l'égard des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits, des charges, des gains et des pertes présentés pour les périodes considérées. La direction évalue ces estimations de manière continue en s'appuyant sur les résultats passés, sur les conditions en vigueur et sur des hypothèses jugées raisonnables au moment où elle les formule. Tout ajustement est pris en compte dans les résultats d'exploitation de la période au cours de laquelle il survient. Les principales estimations portent sur les actifs et passifs réglementaires, les passifs environnementaux, les prestations de retraite, les avantages postérieurs au départ à la retraite et postérieurs à l'emploi, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, l'écart d'acquisition et les dépréciations d'actifs, les éventualités, les produits non facturés, ainsi que les actifs et passifs d'impôts différés. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations.

Comptabilisation des activités à tarifs réglementés

En raison du pouvoir général de la CEO d'inclure ou d'exclure des produits, des charges, des gains ou des pertes liés aux tarifs d'une période donnée, ceux-ci ne sont pas constatés dans les périodes au cours desquelles les entreprises non réglementées comptabilisent les leurs. Cette modification du moment de la constatation suppose l'application de la méthode employée pour la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, entraînant ainsi la constatation d'actifs et passifs réglementaires. Les actifs réglementaires de la société représentent les sommes à recevoir de clients futurs et les coûts qui sont reportés à des fins comptables parce qu'il est probable qu'ils seront recouvrés dans les tarifs futurs. De plus, la société comptabilise des passifs réglementaires qui représentent généralement les montants qui sont remboursables aux clients futurs. Elle évalue continuellement la probabilité que soit recouvré chacun de ses actifs réglementaires et croit toujours qu'il est probable que la CEO tiendra compte de ses actifs et passifs réglementaires dans l'établissement des tarifs futurs. Si, ultérieurement, la société juge qu'il n'est plus probable que la CEO inclue un actif ou un passif réglementaire dans l'établissement des tarifs futurs, une valeur comptable appropriée serait prise en compte dans les résultats d'exploitation de manière prospective à partir de la date à laquelle cette évaluation sera faite par la société, à moins que la modification réponde aux exigences d'un ajustement d'un événement postérieur à la date du bilan.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements à court terme dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

Constatation des produits

Nature des produits

Les produits tirés du transport sont essentiellement constitués des tarifs liés au transport, lesquels sont perçus au moyen des tarifs de transport uniformes approuvés par la CEO qui sont appliqués à la demande de pointe mensuelle d'électricité sur le réseau à haute tension de Hydro One. Les tarifs de transport uniformes approuvés par la CEO sont fondés sur des besoins en revenus approuvés qui tiennent compte d'un taux de rendement. Les tarifs liés au transport sont conçus de telle sorte à recouvrer les produits nécessaires au soutien du réseau de transport de la société comportant la capacité nécessaire pour répondre à la demande maximale prévue, laquelle est tributaire des conditions météorologiques et économiques. Les produits tirés du transport sont constatés à mesure que l'électricité est transportée et livrée aux clients.

Les produits tirés de la distribution attribuables à la livraison de l'électricité sont fondés sur des tarifs de distribution approuvés par la CEO; ils sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et tiennent compte des produits qui ont été facturés et de ceux qui ne l'ont pas été. Les produits facturés sont fondés sur le volume d'électricité livré, comme il a été déterminé d'après les compteurs des clients. À la fin de chaque mois, le volume d'électricité livré aux clients depuis la date de la dernière lecture des compteurs ayant fait l'objet d'une facturation est estimé, et les produits non facturés correspondants sont comptabilisés. La

consommation d'énergie, les conditions météorologiques et les variations de la composition des catégories de clients influent sur l'estimation des produits non facturés.

Les produits incluent aussi des montants liés à la vente d'autres services et d'équipement. Ces produits sont constatés lorsque les services sont fournis ou lorsque l'équipement est livré. Les produits sont constatés après déduction des taxes indirectes.

Débiteurs et provision pour créances douteuses

La société a adopté par anticipation l'Accounting Standards Update (l'« ASU ») 2016-13, *Financial Instruments – Credit Losses* (ainsi que les ASU connexes, présentés à la note 3 – Nouvelles prises de position comptables), en utilisant le 1^{er} janvier 2019 comme date de transition, par application de la méthode rétrospective modifiée. Au moment de l'adoption, il n'y a eu aucune incidence significative sur les états financiers consolidés et aucun ajustement n'a été apporté aux montants figurant dans les états financiers de périodes antérieures.

Les débiteurs facturés sont constatés à un montant correspondant au montant facturé, déduction faite de la provision pour créances douteuses. Les débiteurs non facturés sont constatés à leur valeur estimative, déduction faite de la provision pour créances douteuses. Les sommes en souffrance liées aux facturations réglementées portent intérêt aux taux approuvés par la CEO. La provision pour créances douteuses reflète la meilleure estimation de la société concernant les pertes de crédit attendues pour la durée de vie au cours de la période considérée, sur l'ensemble des débiteurs facturés impayés. La société estime la provision pour créances douteuses des débiteurs facturés en appliquant des taux de pertes calculés en interne à l'ensemble des débiteurs impayés, débiteurs qui sont répartis selon le classement chronologique. Les taux de pertes appliqués aux soldes des débiteurs sont fondés sur les soldes en souffrance historiques, sur les paiements de clients et sur les radiations. Les débiteurs sont radiés par imputations à la provision lorsqu'ils sont jugés irrécouvrables. Les variations des volumes, des prix et de la conjoncture influent sur la provision pour créances douteuses.

Participation sans contrôle

La participation sans contrôle représente la quote-part des capitaux propres dans des filiales qui n'est pas attribuable aux actionnaires de Hydro One. La participation sans contrôle est initialement comptabilisée à la juste valeur et par la suite, ce montant est ajusté pour tenir compte de la quote-part du bénéfice net et des autres éléments du résultat étendu attribuables à la participation sans contrôle ou des dividendes et distributions payés à la participation sans contrôle.

Si une opération donne lieu à l'acquisition de la totalité ou d'une partie de la participation sans contrôle dans une filiale, l'acquisition de la participation sans contrôle est comptabilisée comme une opération sur les capitaux propres. Aucun gain ni perte n'est comptabilisé dans le bénéfice net consolidé ou dans le résultat étendu du fait de la variation de la participation sans contrôle, à moins que cette variation n'entraîne une perte de contrôle par la société.

Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice exigibles et différés sont calculés d'après les lois fiscales et les taux d'imposition en vigueur à la date du bilan. Les avantages associés aux positions fiscales ne sont constatés que lorsqu'il est plus probable qu'improbable que le seuil de constatation sera atteint, et ils sont calculés comme étant le montant le plus élevé d'un avantage dont la probabilité de réalisation au moment du règlement est de plus de 50 %. La direction évalue chaque position en se fondant uniquement sur sa valeur technique et sur les faits et circonstances qui lui sont propres, supposant à cette fin que la position sera examinée par une administration fiscale ayant une parfaite connaissance de toutes les informations pertinentes. Elle doit porter de nombreux jugements pour établir les seuils de constatation ainsi que le montant connexe des avantages fiscaux à inscrire dans les états financiers consolidés. La direction réévalue les positions fiscales dans chaque période au moyen des nouveaux renseignements concernant la constatation ou l'évaluation lorsqu'ils deviennent disponibles.

Impôts différés

Les impôts différés sont constatés selon la méthode axée sur le bilan, qui prévoit que les actifs et les passifs d'impôts différés sont constatés, relativement à tous les écarts temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable, y compris les reports en avant de crédits d'impôt inutilisés et les pertes fiscales, dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que ces déductions, ces crédits et ces pertes peuvent être utilisés. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont calculés aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer dans la période au cours de laquelle un passif sera réglé ou un actif sera réalisé, compte tenu des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur à la date du bilan. Les impôts différés qui ne sont pas inclus dans le processus de tarification sont débités ou crédités dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu.

La direction réévalue les actifs d'impôts différés chaque date de clôture et elle réduit le montant dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que l'actif d'impôts différés ne sera pas réalisé. Les actifs d'impôts différés non constatés antérieurement sont réévalués à chaque date du bilan, et ils sont constatés dans la mesure où il est devenu plus probable qu'improbable que des économies d'impôts soient réalisées.

La société comptabilise des impôts différés liés à ses activités réglementées et comptabilise des actifs et des passifs réglementaires compensatoires à l'égard des impôts différés qui devraient être recouverts ou remboursés au moyen des tarifs réglementés futurs facturés aux clients.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

Les crédits d'impôt à l'investissement sont comptabilisés en réduction des charges ou de la charge d'impôts connexes au cours de la période courante ou de la période future dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que ces crédits pourront être utilisés.

Matières et fournitures

Les matières et les fournitures représentent les matières consommables, les petites pièces de rechange et les matériaux de construction destinés à des travaux de construction internes et à l'entretien des immobilisations corporelles. Ces actifs sont comptabilisés au coût moyen, moins toutes pertes de valeur comptabilisées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constatées à leur coût d'origine, déduction faite des apports reçus des clients, et tout cumul des pertes de valeur. Le coût des ajouts, ce qui comprend les améliorations apportées à des composantes de l'actif ou leur remplacement, est pris en compte dans les bilans consolidés, au poste Immobilisations corporelles.

Le coût initial des immobilisations corporelles englobe les coûts de matières directes, de main-d'œuvre directe (incluant les avantages sociaux), des services contractuels, de financement capitalisés qui leur sont imputables, de mise hors service d'actifs ainsi que les frais généraux directs et indirects associés au projet ou au programme d'investissement. Les frais généraux indirects comprennent une partie des charges du siège social, notamment celles afférentes aux finances, à la trésorerie, aux ressources humaines et à l'informatique. Les frais généraux, y compris les charges liées aux fonctions du siège social et aux services extérieurs, sont capitalisés selon la méthode de répartition intégrale des coûts, conformément à la méthodologie approuvée par la CEO.

Les immobilisations corporelles en service comprennent les actifs liés au transport, à la distribution, aux communications, à l'administration, aux servitudes liées aux terrains et aux actifs de service. Les immobilisations corporelles incluent également les actifs qui seront utilisés ultérieurement comme les terrains, des composantes et pièces de rechange importantes ainsi que les coûts de projets de développement capitalisés et se rapportant à des projets d'investissement reportés.

Transport

Les actifs liés au transport incluent les immobilisations utilisées pour le transport de l'électricité sous haute tension, comme les lignes de transport, les structures de soutien, les fondations, les isolants, l'équipement de raccordement et les installations de mise à la terre, ainsi que les immobilisations utilisées pour augmenter la tension de l'électricité provenant des centrales à des fins de transport et pour réduire la tension dans le cas de la distribution, y compris les transformateurs, les disjoncteurs et les commutateurs.

Distribution

Les actifs liés à la distribution incluent les immobilisations se rapportant à la distribution d'électricité sous basse tension, comme les lignes de distribution, les poteaux, les commutateurs, les transformateurs, les dispositifs de protection et les compteurs.

Communications

Les actifs liés aux communications incluent les systèmes radio à micro-ondes et à fibres optiques, le fil de terre à fibres optiques, les pylônes, l'équipement téléphonique et les bâtiments qui y sont associés.

Administration et service

Les actifs liés à l'administration et au service incluent les bâtiments administratifs, les ordinateurs personnels, l'équipement de transport et de travail, les outils et d'autres actifs mineurs.

Servitudes

Les servitudes incluent les droits d'utilisation de couloirs de transport et de terrains voisins accordés en vertu de la *Loi de 2002 sur la fiabilité de l'énergie et la protection des consommateurs* ainsi que d'autres droits d'accès à des terrains.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels acquis séparément ou générés en interne sont évalués au coût au moment de leur constatation initiale. Le coût comprend le coût des logiciels achetés, le coût de la main-d'œuvre directe (y compris les avantages sociaux), le coût de consultation, les frais d'ingénierie, les frais généraux et les charges de financement capitalisées imputables. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût, déduction faite de tout amortissement cumulé et toute perte de valeur cumulée. Les actifs incorporels de la société s'entendent surtout des principales applications.

Coûts de financement capitalisés

Les coûts de financement capitalisés représentent les charges d'intérêts attribuables à la construction d'immobilisations corporelles ou à la réalisation d'actifs incorporels. Les coûts de financement attribuables aux fonds empruntés imputables sont incorporés au coût d'acquisition de ces actifs. Les coûts de financement capitalisés représentent une réduction des charges de financement constatées dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu. Les coûts de financement capitalisés sont calculés en fonction du coût moyen pondéré effectif des capitaux empruntés de la société.

Immobilisations et développement en cours

Les immobilisations et le développement en cours comprennent les coûts capitalisés des actifs construits qui ne sont pas encore complétés ou qui n'ont pas encore été mis en service.

Amortissement

Le coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels est amorti selon la méthode linéaire, d'après la durée de vie utile résiduelle estimative de chaque catégorie d'actif, exception faite de l'équipement de transport et de travail, qui est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif à taux constant.

La société soumet périodiquement à un examen externe indépendant l'amortissement de ses immobilisations corporelles et de ses actifs incorporels ainsi que ses taux d'amortissement, tel que l'exige la CEO. Les changements découlant de leur examen approuvé par la CEO sont appliqués sur la durée de vie utile restante, conformément à leur inclusion dans les tarifs d'électricité. Les plus récents examens ont entraîné une modification des taux avec prise d'effet les 1^{er} janvier 2015 et 1^{er} janvier 2017, respectivement pour les activités de distribution et les activités de transport de Hydro One Networks. Un sommaire des durées de vie utile moyennes et des taux d'amortissement de ses diverses catégories d'actifs figure ci-dessous.

	Durée de vie utile moyenne	Taux	
		Fourchette	Moyenne
Immobilisations corporelles			
Transport	55 ans	De 1 % à 3 %	2 %
Distribution	46 ans	De 1 % à 7 %	2 %
Communications	16 ans	De 1 % à 15 %	5 %
Administration et service	21 ans	De 1 % à 20 %	5 %
Actifs incorporels	10 ans	10 %	10 %

Selon les pratiques d'amortissement par classes homogènes, le coût d'origine des immobilisations corporelles, ou d'importantes composantes de celles-ci, et des actifs incorporels qui sont mis hors service dans des conditions normales, est imputé à l'amortissement cumulé sans qu'aucun gain ni perte ne soit pris en compte dans les résultats d'exploitation. Lorsqu'une immobilisation corporelle est cédée, un gain ou une perte est calculé en fonction du produit et est pris en compte dans la charge d'amortissement.

Acquisitions et écart d'acquisition

La société comptabilise les acquisitions d'entreprises selon la méthode de l'acquisition, et de ce fait, les actifs et les passifs des entités acquises sont principalement évalués à leur juste valeur estimée à la date de l'acquisition. Les coûts associés aux acquisitions en cours sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût des entreprises acquises sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition n'est pas pris en compte dans la base tarifaire.

L'écart d'acquisition fait l'objet d'un test de dépréciation une fois l'an ou plus souvent si cela s'impose. La société effectue une évaluation qualitative visant à déterminer s'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable soit inférieure à la valeur comptable de celle-ci. Si, par suite de cette évaluation qualitative, la société détermine qu'il n'est pas plus probable qu'improbable que la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable soit inférieure à la valeur comptable de celle-ci, aucun autre test ne sera requis. En revanche, si la société détermine qu'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable soit inférieure à la valeur comptable de cette dernière, elle effectuera un test de dépréciation en deux étapes dont le fondement est la juste valeur. La première étape du test consistera à comparer la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable avec la valeur comptable de celle-ci, incluant l'écart d'acquisition. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation applicable est supérieure à la juste valeur de cette dernière, il faudra franchir la deuxième étape du test, laquelle consiste à attribuer une juste valeur à chaque actif et à chaque passif au moyen de la répartition du prix d'achat afin de déterminer la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition. Si la juste valeur implicite est moindre que la valeur comptable, une perte de valeur sera portée en diminution de l'écart d'acquisition et imputée aux résultats d'exploitation.

Compte tenu de l'évaluation effectuée en date du 30 septembre 2019, la société a conclu que l'écart d'acquisition ne s'était pas déprécié au 31 décembre 2019.

Dépréciation d'actifs à long terme

Lorsque les circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs à long terme pourrait ne pas être recouvrable, la société évalue si la valeur comptable de ces actifs, exclusion faite de l'écart d'acquisition, a subi une perte de valeur. Dans le cas de tels actifs, la société évalue si une dépréciation existe en estimant les flux de trésorerie non actualisés futurs estimatifs qui devraient résulter de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Lorsque sont envisagées différentes lignes de conduite en vue du recouvrement de la valeur comptable d'un actif à long terme, une approche fondée sur des pondérations probabilistes est utilisée pour estimer les flux de trésorerie non actualisés futurs. Si, d'après ces estimations de flux de trésorerie, la valeur comptable de l'actif à long terme est irrécouvrable, une perte de valeur correspondant à l'excédent de sa valeur comptable sur sa juste valeur est comptabilisée. Par conséquent, la valeur comptable de l'actif en question sera ramenée à sa juste valeur estimative.

En ce qui a trait à ses activités à tarifs réglementés, les coûts de possession de la plupart des actifs à long terme de Hydro One sont pris en compte dans la base tarifaire s'ils génèrent un taux de rendement approuvé par la CEO. La valeur comptable des actifs et leur rendement connexe sont recouverts par voie des tarifs approuvés. Par conséquent, de tels actifs ne font l'objet d'un test de dépréciation que si la CEO refuse leur recouvrement total ou partiel ou qu'un tel refus est jugé probable.

Hydro One surveille régulièrement les actifs de sa filiale non réglementée, Hydro One Telecom Inc., afin de déceler toute indication de dépréciation. La direction évalue la juste valeur de ces actifs à long terme au moyen de techniques généralement reconnues. Ces techniques comprennent, entre autres, le recours à des ventes récentes d'actifs comparables par des tiers, à des fins de référence, et une analyse des flux de trésorerie actualisés faite en interne. Des fluctuations majeures dans la conjoncture du marché, l'évolution de l'état d'un actif ou bien un changement d'intention, de la part de la direction, quant à son utilisation sont généralement jugés par celle-ci comme des événements déclencheurs qui commandent la réévaluation des flux de trésorerie liés à ces actifs à long terme. Aux 31 décembre 2019 et 2018, aucune dépréciation n'avait été comptabilisée au titre des actifs des activités à tarifs réglementés et non réglementés de la société.

Coûts liés au financement par emprunt

Pour ce qui est des passifs financiers qui ne sont pas classés parmi les instruments détenus à des fins de transaction ainsi que des débetures convertibles, la société diffère les coûts de transaction externes liés aux financements et présente les montants en cause déduction faite de la dette et des débetures convertibles connexes, dans ses bilans consolidés. Les frais d'émission reportés sont amortis sur la durée contractuelle de la dette ou des débetures convertibles connexes en fonction de la méthode du taux d'intérêt effectif, et la charge d'amortissement est incluse dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu, sous le poste Charges de financement. Les coûts de transaction engagés au titre des éléments classés comme étant détenus à des fins de transaction sont passés en charge immédiatement.

Résultat étendu

Le résultat étendu s'entend du bénéfice net et des autres éléments du résultat étendu. Hydro One présente le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu dans un seul état, soit l'état consolidé des résultats et du résultat étendu.

Actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, détenus à des fins de transaction, autres passifs ou disponibles à la vente. Les actifs et passifs financiers qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur et tous les autres le sont au coût après amortissement, exception faite des débiteurs et des montants à recevoir d'apparentés, lesquels sont évalués au coût ou à la juste valeur, selon le moins élevé des deux. Les débiteurs et les montants à recevoir d'apparentés sont classés comme des prêts et créances. La société considère que la valeur comptable des débiteurs et des montants à recevoir d'apparentés constitue une estimation raisonnable de la juste valeur en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments. La société estime les pertes de crédit attendues pour la durée de vie au cours de la période considérée à l'égard de la totalité des soldes des débiteurs, lesquelles sont comptabilisées à titre d'ajustements à la provision pour créances douteuses. Les débiteurs sont radiés et imputés en déduction de la provision lorsqu'ils sont réputés être non recouvrables. Tous les instruments financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

La société détermine le classement de ses actifs et passifs financiers à la date de leur constatation initiale. Elle désigne certains actifs et passifs financiers comme étant détenus à la juste valeur lorsque cela est conforme à sa politique de gestion des risques, politique qui est décrite à la note 18 – Juste valeur des instruments financiers et gestion des risques.

Instruments dérivés et comptabilité de couverture

La société surveille de près les risques que posent pour ses activités les fluctuations des taux d'intérêt et, si cela convient, elle les couvre au moyen de divers instruments. Certains de ces instruments dérivés sont admissibles à la comptabilité de couverture et sont désignés comme des couvertures à des fins comptables, tandis que d'autres n'y sont pas admissibles et ne sont pas désignés en tant que couvertures (décrits ci-après comme étant des contrats non désignés) puisqu'ils font partie intégrante des relations de couverture économiques.

Les normes comptables concernant les instruments dérivés requièrent la constatation de tous les instruments dérivés qui ne satisfont pas aux critères de dispenses pour achats et ventes habituels en tant qu'actifs ou passifs à la juste valeur dans les bilans consolidés. Dans le cas des instruments dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture, la société peut choisir de les désigner comme des couvertures de flux de trésorerie ou de juste valeur. La société compense les montants de juste valeur qu'elle inscrit à ses bilans consolidés et qui ont trait à des instruments dérivés conclus avec la même contrepartie en vertu d'une convention-cadre de compensation.

Dans le cas des instruments dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture et qui sont désignés comme des couvertures de flux de trésorerie, tout gain ou perte non réalisé(e) après impôts, est comptabilisé comme une composante du cumul des autres éléments du résultat étendu. Les montants du cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans les résultats d'exploitation de la période ou des périodes durant lesquelles la transaction couverte influe sur les résultats d'exploitation et ils sont présentés au même poste que l'est l'incidence sur le résultat de l'élément couvert. Tout gain ou perte sur l'instrument dérivé qui représente les composantes de la couverture exclues au moment de l'évaluation de l'efficacité, est constaté au même poste des états consolidés des résultats que l'est l'élément couvert. Dans le cas des couvertures de juste valeur,

les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé et de la position couverte sous-jacente sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats et du résultat étendu de la période à l'étude. Le gain ou la perte sur l'instrument dérivé est inscrit dans le même poste de l'état consolidé des résultats et du résultat étendu que l'est le gain ou la perte de compensation sur l'élément couvert. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés non désignés sont comptabilisées dans les résultats d'exploitation.

Les instruments dérivés incorporés sont séparés de leur contrat hôte et sont comptabilisés à leur juste valeur aux bilans consolidés lorsque a) leurs caractéristiques économiques et risques ne sont pas clairement et étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte; b) l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les résultats d'exploitation à chaque période; et c) le dérivé incorporé comme tel répond à la définition de dérivé. La société ne prend part à aucune activité de négociation ou de spéculation visant des instruments dérivés et n'avait aucun instrument dérivé incorporé nécessitant une comptabilisation séparée aux 31 décembre 2019 et 2018.

Hydro One met régulièrement au point des stratégies de couverture en tenant compte de ses objectifs de gestion des risques. À la mise en place d'une relation de couverture, lorsque la société a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, Hydro One documente en bonne et due forme la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, l'objectif de gestion des risques connexe, la nature du risque particulier qui est couvert et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. La société évalue également, lors de la mise en place de la couverture et trimestriellement par la suite, si les instruments de couverture donnent lieu à une compensation efficace des variations de la juste valeur ou de flux de trésorerie des éléments couverts.

Avantages sociaux futurs

Les avantages sociaux futurs qu'offre Hydro One comprennent des prestations de retraite, des avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que des avantages postérieurs à l'emploi. Les coûts des régimes de retraite, d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont constatés pendant la période au cours de laquelle les membres du personnel fournissent un service.

La société constate aux bilans consolidés la situation de capitalisation de ses régimes de retraite à prestations déterminées, d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, et comptabilise par la suite les variations de cette situation à la clôture de chaque exercice. Les régimes de retraite à prestations déterminées, d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont considérés sous-capitalisés lorsque l'obligation au titre des prestations et avantages projetés (l'« OPAP ») est supérieure à la juste valeur des actifs des régimes. Un passif est inscrit aux bilans consolidés eu égard à tout montant net de l'OPAP sous-capitalisée, et ce montant peut être présenté comme un passif à court terme ou à long terme, ou les deux. La tranche à court terme correspond au montant par lequel la valeur actuarielle des prestations et avantages inclus dans l'obligation à régler dans les douze prochains mois dépasse la juste valeur des actifs des régimes. Si cette juste valeur est supérieure à l'OPAP du régime, un actif est constaté et correspond au montant net de cette obligation qui est surcapitalisée. Les régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas capitalisés puisqu'il n'y a aucun actif connexe dans les régimes.

Hydro One comptabilise ses cotisations au régime de retraite à cotisations déterminées en tant que charge de retraite, une tranche de ces montants étant capitalisée dans les coûts de main-d'œuvre compris dans les dépenses en immobilisations. Les montants passés en charges sont pris en compte dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration figurant dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu.

Régime de retraite à prestations déterminées

Les coûts liés au régime de retraite à prestations déterminées sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice aux fins de la présentation de l'information financière. Ces coûts sont établis par calculs actuariels, au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et selon des hypothèses qui reflètent les meilleures estimations de la direction quant à l'incidence d'événements futurs, y compris les augmentations de salaire ultérieures. Les coûts des services passés découlant de modifications du régime et tous les gains et pertes actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne résiduelle attendue d'activité des salariés actifs participant au régime et sur l'espérance de vie estimative des salariés inactifs. Les actifs du régime de retraite, soit essentiellement des titres de participation cotés en Bourse, des titres de créance de gouvernements et de sociétés ainsi que des placements dans des biens immobiliers privés et des infrastructures privées sont comptabilisés à la juste valeur à la clôture de chaque exercice. Hydro One constate un actif réglementaire équivalant au montant net de l'OPAP sous-capitalisée de son régime de retraite. Les coûts liés au régime de retraite à prestations déterminées sont attribués aux coûts de main-d'œuvre, selon la méthode de la comptabilité de caisse, et une tranche directement liée aux acquisitions et à la mise en valeur d'immobilisations est incorporée dans le coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels. La tranche restante des coûts liés au régime de retraite à prestations déterminées est imputée aux résultats d'exploitation (charges d'exploitation, d'entretien et d'administration).

Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs au départ à la retraite et les avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés et inclus dans les tarifs selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Des actuaires indépendants en déterminent les coûts en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des services et en se fondant sur des hypothèses qui reflètent les meilleures estimations de la direction. Les coûts des services passés découlant de modifications des régimes sont amortis par imputations aux résultats d'exploitation sur la durée moyenne résiduelle attendue d'activité des salariés.

Dans le cas des avantages postérieurs au départ à la retraite, tous les gains et pertes actuariels sont reportés au moyen de la méthode dite du « corridor ». Le montant calculé en excédent du corridor est amorti par imputations aux résultats d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs et sur l'espérance de vie des salariés inactifs. L'obligation au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite est réévaluée à sa juste valeur à la clôture de chaque exercice, d'après un rapport actuariel annuel, et un actif réglementaire de compensation est comptabilisé, à hauteur de l'ajustement de réévaluation.

Dans le cas des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, les passifs connexes représentant les gains actuariels à la transition aux PCGR des États-Unis, sont amortis dans les résultats d'exploitation selon la méthode dite « du corridor ». Les gains et les pertes actuariels découlant des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi qui sont survenus au cours de l'exercice sont comptabilisés immédiatement dans les résultats d'exploitation. Les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont réévaluées à la juste valeur à la clôture de chaque exercice, d'après un rapport actuariel annuel, et un actif réglementaire de compensation est comptabilisé, à hauteur de l'ajustement de réévaluation.

Tous les coûts des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi sont attribués aux coûts de main-d'œuvre et sont soit imputés aux résultats d'exploitation (charges d'exploitation, d'entretien et d'administration), soit incorporés au coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, dans le cas de la composante du coût des services, et aux actifs réglementaires, dans le cas de toutes les autres composantes de la charge au titre des prestations, conformément à leur inclusion dans les tarifs approuvés par la CEO.

Rémunération à base d'actions

Régimes d'octroi d'actions

Hydro One évalue les régimes d'octroi d'actions en fonction de la juste valeur des octrois d'actions estimée en fonction du cours de l'action ordinaire à la date de l'octroi. Les coûts sont comptabilisés dans les états financiers selon une méthode d'attribution qui tient compte de l'acquisition progressive des droits lorsque les régimes d'octroi d'actions comportent à la fois des conditions liées au rendement et des conditions liées aux années de service. La société comptabilise un actif réglementaire équivalant aux charges à payer des régimes d'octroi d'actions constatées à chaque période. Les coûts transférés de l'actif réglementaire aux coûts de main-d'œuvre au moment où les droits aux octrois d'actions deviennent acquis et que les actions connexes sont émises sont recouvrés au moyen des tarifs. Les renoncations sont comptabilisées au moment où elles surviennent.

Régimes de droits différés à la valeur d'actions (« DDVA »)

La société comptabilise les passifs liés aux régimes de DDVA d'administrateur et de la direction à la juste valeur, à la date de clôture de chaque période de présentation de l'information financière jusqu'au règlement, constatant la charge de rémunération selon le mode linéaire sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur du passif au titre des DDVA est fondée sur le cours de clôture de l'action ordinaire de la société à la date de clôture de chaque période de présentation de l'information financière.

Régime incitatif à long terme (« RILT »)

La société évalue les attributions émises aux termes de son RILT, à la juste valeur en fonction du cours des actions ordinaires à la date d'attribution. La charge de rémunération afférente est comptabilisée sur le délai d'acquisition des droits selon la méthode linéaire. Les renoncations sont comptabilisées au moment où elles surviennent.

Pertes éventuelles

Hydro One est confrontée à certaines questions d'ordre juridique et environnemental qui surviennent dans le cours normal des affaires. Pour préparer ses états financiers consolidés, la direction pose des jugements concernant l'issue future d'éventualités et constate une perte à l'égard d'éventualités en fonction de sa meilleure estimation lorsqu'elle établit qu'il est probable que cette perte soit survenue et que son montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Lorsque le montant de la perte est recouvrable à partir de tarifs futurs, un actif réglementaire est également constaté. Lorsqu'il existe une fourchette estimative de pertes probables et qu'aucune d'elles ne représente une meilleure estimation que les autres, la société constate une perte au montant à la borne inférieure de la fourchette.

La direction examine régulièrement les renseignements récents qui sont disponibles afin d'établir si les provisions constatées pour de telles pertes devraient être ajustées et si de nouvelles provisions s'imposent. Pour estimer les pertes probables, il peut être nécessaire d'analyser de nombreux scénarios et prévisions qui reposent souvent sur des jugements au sujet de mesures que pourraient prendre des tiers, tels les tribunaux fédéraux, provinciaux et municipaux ou les organismes de réglementation. Il arrive que de longues périodes s'écoulent avant que les questions touchant les passifs éventuels puissent être réglées. Les montants inscrits dans les états financiers consolidés peuvent être différents des montants réels une fois que l'issue des éventualités est

connue. Ces écarts peuvent avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie futurs de la société.

Les provisions sont fondées sur des estimations courantes et elles sont assujetties à un degré d'incertitude plus élevé lorsque la période couverte par les projections est longue. Une forte tendance à la hausse ou à la baisse du nombre d'actions intentées, la nature des préjudices prétendus et le coût moyen de résolution de ces actions pourraient modifier le montant estimatif de la provision, tout comme pourrait le faire un verdict favorable ou défavorable rendu par un tribunal par suite d'un procès. Un règlement législatif fédéral ou provincial ou encore un règlement structuré pourrait également changer le montant estimatif du passif. Les frais juridiques sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Passifs environnementaux

Des passifs environnementaux sont constatés eu égard à des sites contaminés dans le passé lorsqu'il est établi que des sommes liées à des mesures environnementales correctives futures devront probablement être déboursées dans l'avenir en vertu des lois ou règlements en vigueur et que le montant des dépenses futures peut être estimé de manière raisonnable. Hydro One constate un passif pour les dépenses futures estimatives associées à l'évaluation et à la remise en état des terrains contaminés ainsi qu'au retrait progressif et à la destruction de l'huile minérale contaminée aux biphényles polychlorés (« BPC ») qui est retirée de l'équipement électrique, d'après la valeur actualisée de ces dépenses futures estimatives. La Société calcule la valeur actualisée au moyen d'un taux d'actualisation qui donne lieu à un montant auquel les passifs environnementaux pourraient être réglés dans le cadre d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normales avec une tierce partie. Comme la société prévoit continuer de recouvrer ces dépenses futures au moyen des tarifs futurs, un actif réglementaire de compensation a été constaté pour tenir compte du recouvrement futur de ces dépenses liées à l'environnement auprès de ses clients. Hydro One revoit ses estimations des dépenses futures liées à l'environnement chaque année, ou plus souvent, si des éléments laissent croire que les circonstances ont changé.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont constatées au titre des obligations juridiques de retrait ou d'élimination futurs d'actifs à long terme. Ces obligations peuvent résulter de l'acquisition, de la construction, du développement et (ou) de l'utilisation normale des actifs. Des obligations conditionnelles liées à la mise hors service d'immobilisations sont constatées lorsqu'une obligation juridique de procéder à des travaux futurs de mise hors service d'un actif, mais dont le calendrier et (ou) la méthode de règlement dépendent d'un événement futur sur lequel la société peut avoir ou ne pas avoir de contrôle. Dans une telle situation, l'obligation de procéder aux travaux de mise hors service d'un actif est inconditionnelle, même s'il existe des incertitudes, au calendrier et (ou) à la méthode de règlement. Cette incertitude est prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur de l'obligation.

Lorsque la société comptabilise une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, la valeur actualisée des dépenses estimatives futures requises pour mener à terme la mise hors service d'immobilisations est constatée dans la période durant laquelle l'obligation naît, s'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. En règle générale, la valeur actualisée des dépenses estimatives futures est ajoutée à la valeur comptable de l'immobilisation connexe et les coûts de mise hors service d'immobilisations en découlant sont alors amortis sur la durée de vie utile estimative des immobilisations. La valeur actualisée est déterminée au moyen d'un taux d'actualisation correspondant au taux sans risque ajusté en fonction du crédit de la société. Lorsqu'un actif n'est plus en service au moment de la comptabilisation d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, le coût de la mise hors service est comptabilisé dans les résultats d'exploitation.

Certains actifs de la société liés au transport et à la distribution, surtout ceux se trouvant dans des parcelles grevées d'une servitude ou des emprises qu'elle ne possède pas, peuvent être assortis d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, conditionnelles ou non. La majorité des servitudes et des emprises de la société sont soit perpétuelles, soit renouvelées automatiquement chaque année. Les droits fonciers d'une durée déterminée sont généralement prolongés ou renouvelés. Comme la société s'attend à utiliser la majeure partie de ses installations de façon pérenne, aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations n'a été comptabilisée à l'égard de ces actifs. Si, dans l'avenir, une installation ne semble plus respecter les hypothèses de perpétuité, elle fera l'objet d'un examen pour déterminer s'il existe une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations pouvant être estimée. Si cela est le cas, une telle obligation sera alors constatée.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la société comptabilisées à ce jour se rapportent aux dépenses futures estimatives associées au retrait et à l'élimination de matériel contaminé à l'amiante dans certaines de ses installations.

Contrats de location

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, la société a adopté l'Accounting Standards Codification (« ASC ») 842, *Leases*, et applique l'approche de transition rétrospective modifiée, en utilisant la date d'entrée en vigueur du 1^{er} janvier 2019 comme date de première application. Dans le cadre de la transition de la société à l'ASC 842, elle a choisi d'appliquer un ensemble de mesures de simplification et la mesure de simplification visant les contrats de servitude. Par conséquent, un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante d'environ 27 millions de dollars ont été comptabilisés au bilan consolidé au 1^{er} janvier 2019, et aucun ajustement n'a été apporté aux montants figurant dans les états financiers des périodes antérieures. Aucune incidence significative n'a été enregistrée sur l'état consolidé des résultats et du résultat étendu. Au moment de l'adoption, la société n'a relevé aucun contrat de location-financement.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

À la date du début d'un contrat de location, les paiements de loyers minimaux sont actualisés et comptabilisés comme une obligation locative. Les taux d'actualisation utilisés correspondent aux taux d'emprunt marginaux de la société. Les options de renouvellement sont évaluées en fonction de la probabilité qu'elles soient exercées et sont incluses dans l'évaluation de l'obligation locative lorsqu'il est raisonnablement certain qu'elles seront exercées. La société ne comptabilise pas les contrats de location d'une durée inférieure à 12 mois. Un droit d'utilisation correspondant est comptabilisé à la date de début d'un contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué comme l'obligation locative ajustée de tout paiement de location versé et/ou de tout avantage incitatif à la location reçu et des coûts directs initiaux engagés. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont inclus dans les autres actifs à long terme, et les obligations locatives correspondantes sont incluses dans les autres passifs à court terme et les autres passifs à long terme aux bilans consolidés.

Après la date de début, la charge locative constatée à chaque date de clôture correspond au total des paiements de loyers restants sur la durée à courir du bail. Les obligations locatives sont évaluées à la valeur actualisée des loyers exigibles restants en utilisant le taux d'actualisation établi à la date de début du contrat. L'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation correspond à l'écart entre la charge locative et la désactualisation des intérêts, qui est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les modifications des baux et les pertes de valeur sont évaluées chaque date de clôture afin de déterminer s'il est nécessaire de réévaluer les obligations locatives ou les actifs au titre de droits d'utilisation.

3. NOUVELLES PRISES DE POSITION COMPTABLES

Les tableaux qui suivent présentent les ASC et les ASU publiées par le Financial Accounting Standards Board s'appliquant à Hydro One.

Directives comptables adoptées récemment

Directive	Date de publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence sur Hydro One
ASC 842	Février 2016 à janvier 2019	Les preneurs sont tenus de comptabiliser au bilan les droits et les obligations découlant des contrats de location simple à titre d'actifs (le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du bail) et de passifs (l'obligation de verser les paiements de location futurs).	1 ^{er} janvier 2019	Hydro One a adopté la norme ASC 842 le 1 ^{er} janvier 2019 en appliquant l'approche de transition rétrospective modifiée en utilisant la date d'entrée en vigueur du 1 ^{er} janvier 2019 comme date de première application. Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés pour connaître l'incidence de l'adoption de cette norme. La société présente les renseignements obligatoires à fournir aux termes de l'ASC 842 à la note 23 des états financiers consolidés.
ASU 2017-12	Août 2017	Les modifications auront pour effet de mieux aligner les activités de gestion des risques des entités et la présentation de l'information financière sur les relations de couverture grâce à la modification des directives concernant la conception et l'évaluation des relations de couverture admissibles ainsi que celles concernant la présentation des résultats de la couverture.	1 ^{er} janvier 2019	Aucune incidence au moment de l'adoption
ASU 2018-07	Juin 2018	La portée élargie de l'ASC 718 inclura les opérations dont le paiement est fondé sur des actions visant à acquérir des biens et des services auprès de personnes autres que des employés. Avant cette modification, l'ASC 718 s'appliquait seulement aux opérations dont le paiement est fondé sur des actions visant à acquérir des biens et des services auprès d'employés.	1 ^{er} janvier 2019	Aucune incidence au moment de l'adoption
ASU 2018-15	Août 2018	La modification resserre l'arrimage entre, d'une part, les règles encadrant l'inscription à l'actif des frais de mise en place engagés pour les fins d'une entente d'hébergement considérée comme un contrat de service et, d'autre part, les règles encadrant l'inscription à l'actif des frais de mise en place engagés pour le développement ou l'acquisition d'un logiciel qui sera utilisé en interne. La comptabilisation de l'élément « prestation de service » des ententes d'hébergement n'est pas visée par la modification.	1 ^{er} janvier 2019	Hydro One a adopté cette norme ASU avec une date de transition au 1 ^{er} janvier 2019. La norme a été appliquée prospectivement et il n'y a eu aucune incidence importante au moment de l'adoption.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

Directive	Date de publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence sur Hydro One
ASU 2016-13 2018-19 2019-04 2019-05 2019-11	Juin 2016 à novembre 2019	Cette modification donne aux utilisateurs de l'information plus propice aux décisions relatives aux pertes sur créances attendues sur des instruments financiers et autres engagements à octroyer du crédit détenus par une entité comptable à chaque date de clôture.	1 ^{er} janvier 2019	Hydro One a adopté ces normes ASU avec une date de transition au 1 ^{er} janvier 2019 en appliquant l'approche de transition rétrospective modifiée. Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés pour en savoir plus sur l'incidence de l'adoption.

Directive comptable récemment publiée, mais pas encore adoptée

Directive	Date de publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence prévue sur Hydro One
ASU 2017-04	Janvier 2017	La modification supprime la deuxième étape de l'actuel test de dépréciation de l'écart d'acquisition à deux étapes afin de simplifier le processus de vérification de l'écart d'acquisition.	1 ^{er} janvier 2020	Aucune incidence au moment de l'adoption
ASU 2018-13	Août 2018	Les obligations d'information relatives aux évaluations de la juste valeur de l'ASC 820 ont été modifiées afin d'accroître l'efficacité avec laquelle les informations sont présentées dans les notes afférentes aux états financiers.	1 ^{er} janvier 2020	Aucune incidence au moment de l'adoption
ASU 2018-14	Août 2018	Des obligations d'information relatives aux régimes à prestations déterminées à employeur unique ou à d'autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite ont été ajoutées, supprimées ou précisées afin d'accroître l'efficacité avec laquelle les informations sont présentées dans les notes afférentes aux états financiers.	1 ^{er} janvier 2021	À l'étude
ASU 2019-01	Mars 2019	La modification reporte la dispense précédemment fournie aux termes de l'ASC 840 en ce qui concerne la détermination de la juste valeur des biens sous-jacents par les bailleurs qui ne sont pas des fabricants ou des distributeurs. Elle définit également plus clairement la présentation des flux de trésorerie de contrats de location-vente et de location-financement et précise que les déclarations au sujet de la transition en vertu du Topic 250 de l'ASC ne s'appliquent pas lors de l'adoption de l'ASC 842.	1 ^{er} janvier 2020	Aucune incidence au moment de l'adoption
ASU 2019-12	Décembre 2019	Les modifications simplifient la comptabilisation des impôts en supprimant certaines exceptions aux principes généraux. Elles renforcent aussi l'application uniforme du Topic 740 en clarifiant et en modifiant les directives existantes.	1 ^{er} janvier 2021	À l'étude
ASU 2020-01	Janvier 2020	Les modifications précisent l'interaction entre la comptabilisation des titres de participation aux termes du Topic 321, la comptabilisation des placements en vertu de la méthode de la mise en équivalence décrite dans le Topic 323, et la comptabilisation de certains contrats à terme et options achetées aux termes du Topic 815.	1 ^{er} janvier 2021	À l'étude

4. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

NRLP

En 2018, Hydro One a conclu une entente avec les partenaires des Premières Nations, aux termes de laquelle une participation en capitaux propres ne donnant pas le contrôle dans NRLP, société en commandite de Hydro One, pouvait être acquise à la juste valeur par les partenaires des Premières Nations. Le 19 septembre 2018, NRLP a été formée afin de détenir une nouvelle ligne de transport de 230 kV dans la région de Niagara (la « ligne de Niagara »). La ligne de Niagara établit un lien entre les installations de production d'électricité de la région de Niagara et les centres de distribution de la région du Grand Toronto et de Hamilton. Hydro One Networks maintient et exploite la ligne de Niagara conformément à une convention de services d'exploitation et de gestion. Le 12 septembre 2019, la CEO a accordé un permis de transport à NRLP et a autorisé Hydro One Networks à vendre les actifs applicables de la ligne de Niagara à NRLP.

Le 18 septembre 2019, les actifs applicables de la ligne de Niagara ont été transférés de Hydro One Networks à NRLP en contrepartie de 119 millions de dollars, et l'exploitation de cette ligne a été confiée à Hydro One Networks. Ce transfert a été financé à 60 % par des titres d'emprunt (71 millions de dollars) et à 40 % par des titres de capitaux propres (48 millions de dollars). La tranche en trésorerie de 71 millions de dollars a été financée au moyen de titres d'emprunt fournis à NRLP par une filiale de Hydro One, et la tranche de 48 millions de dollars, composée de titres de capitaux propres, est constituée de parts de société en commandite émises par NRLP en faveur de Hydro One Networks. Par la suite, à la même date, Hydro One Networks a vendu à Six Nations of the Grand River Development Corporation et à la Première Nation des Mississaugas de Credit, par l'intermédiaire d'une fiducie, une participation de 25,0 % et de 0,1 %, respectivement, dans NRLP, moyennant une contrepartie totale de 12 millions de dollars, soit la juste valeur des participations acquises.

NRLP est entièrement consolidée dans les présents états financiers consolidés étant donné qu'elle est contrôlée par Hydro One. La participation ne donnant pas le contrôle de 25,1 % dans NRLP des partenaires des Premières Nations est classée dans les capitaux propres. Le bénéfice net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle des partenaires des Premières Nations pour la période allant du 18 septembre 2019 au 31 décembre 2019 a été négligeable. Il y a lieu de se reporter à la note 28 - Participation ne donnant pas le contrôle, pour obtenir d'autres renseignements.

Par ailleurs, la Première Nation des Mississaugas de Credit pouvait faire l'acquisition auprès de Hydro One Networks d'une participation supplémentaire de 19,9 % dans NRLP, à un prix fondé sur la valeur des actifs de la ligne de Niagara, à la date de clôture, sous réserve de certaines conditions. Le 31 décembre 2019, la Première Nation des Mississaugas de Credit a exercé l'option. La transaction s'est conclue le 31 janvier 2020. Il y a lieu de se reporter à la note 34 – Événements postérieurs à la date du bilan, pour obtenir d'autres renseignements.

Convention d'achat relative à Avista Corporation

En juillet 2017, Hydro One a conclu une convention visant l'acquisition d'Avista Corporation (la « fusion »). Le 23 janvier 2019, Hydro One et Avista Corporation ont annoncé la résiliation de la convention de fusion d'un commun accord. En raison de la résiliation de la convention de fusion, Hydro One a versé, le 24 janvier 2019, des frais de résiliation de 103 millions de dollars américains à Avista Corporation, comme le prévoyait la convention de fusion. En janvier 2019, la société a annulé la facilité de crédit-relais non renouvelable (titres de capitaux propres) de 1,0 milliard de dollars ainsi que la facilité de crédit-relais non renouvelable (titres d'emprunt) de 2,6 milliards de dollars américains (les « facilités de crédit d'acquisition »), sans qu'aucun montant n'ait été prélevé. Le 1^{er} février 2019, Hydro One a conclu une convention de crédit visant une facilité de crédit d'exploitation non garantie remboursable à vue de 170 millions de dollars (la « facilité remboursable à vue ») qui a été affectée au financement du paiement des frais de résiliation de la fusion et d'autres coûts liés à la fusion. Le 6 juin 2019, le montant de 170 millions de dollars prélevé sur la facilité remboursable à vue a été remboursé, et cette facilité n'est plus disponible. Le 8 février 2019, Hydro One a racheté les débentures convertibles et a payé aux porteurs des reçus de versement un montant de 513 millions de dollars (333 \$ par tranche de capital de 1 000 \$) plus des intérêts courus et impayés de 7 millions de dollars. Les débentures convertibles ont été remboursées au moyen des fonds en caisse. Comme la convention de fusion a été résiliée, aucun montant n'était à payer à Hydro One ou à payer par Hydro One en lien avec le contrat de change à terme conditionnel à la conclusion d'une opération (le « contrat de change »).

Les montants suivants liés à la résiliation de la convention de fusion ont été constatés par la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tous les montants ayant été comptabilisés au premier trimestre :

- un montant de 138 millions de dollars représentant le paiement des frais de résiliation de la fusion de 103 millions de dollars américains comptabilisés dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration;
- des charges de financement de 22 millions de dollars attribuables au renversement des gains non réalisés comptabilisés antérieurement au moment du dénouement du contrat de change;
- le remboursement de débentures convertibles de 513 millions de dollars et le paiement d'intérêts connexe de 7 millions de dollars;
- des charges de financement de 24 millions de dollars découlant de la décomptabilisation des frais de financement reportés liés aux débentures convertibles.

Il y a lieu de se reporter à note 17 – Débentures convertibles, et à la note 18 – Juste valeur des instruments financiers et gestion des risques, pour obtenir plus de détails, respectivement, sur les débentures convertibles et sur le contrat de change.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

Convention d'achat relative à Orillia Power

En août 2016, la société a conclu une convention visant l'acquisition, auprès de la ville d'Orillia, d'Orillia Power Distribution Corporation (« Orillia Power »), société de distribution d'électricité située dans le comté de Simcoe, en Ontario, moyennant environ 41 millions de dollars, y compris la prise en charge d'une dette en cours et de passifs réglementaires d'environ 15 millions de dollars, sous réserve des ajustements de clôture et de l'approbation réglementaire de la CEO. En 2016, Hydro One a déposé une demande auprès de la CEO visant l'acquisition d'Orillia Power, demande qui a été refusée par la CEO en avril 2018. En septembre 2018, Hydro One a déposé une nouvelle demande auprès de la CEO pour faire approuver l'acquisition d'Orillia Power. La CEO a tenu une audience les 2 et 3 décembre 2019. La décision de la CEO est en instance.

Convention d'achat relative à Peterborough Distribution

En juillet 2018, Hydro One a conclu une entente visant l'acquisition auprès de la ville de Peterborough des activités et des actifs liés à la distribution de Peterborough Distribution Inc., société de distribution d'électricité située dans le Centre-Est de l'Ontario, pour un montant d'environ 105 millions de dollars. L'acquisition est assujettie au respect des modalités de clôture habituelles et à l'approbation de la CEO et du Bureau de la concurrence. En octobre 2018, la société a soumis une demande à la CEO pour faire approuver cette acquisition. En novembre 2018, le Bureau de la concurrence a émis une lettre de non-intervention, ce qui signifie qu'il ne s'opposera pas à la réalisation de l'opération. La CEO a tenu une audience les 2 et 3 décembre 2019. La décision de la CEO est en instance.

5. AMORTISSEMENT ET COÛT DE RETRAIT D'ACTIFS

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Amortissement des immobilisations corporelles	671	654
Amortissement des actifs incorporels	81	71
Amortissement des actifs réglementaires	25	22
Amortissement	777	747
Coûts de retrait d'actifs	101	90
	878	837

6. CHARGES DE FINANCEMENT

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Intérêts sur la dette à long terme	479	447
Décomptabilisation des frais de financement reportés (notes 4, 17)	24	—
Perte non réalisée (gain non réalisé) sur le contrat de change (notes 4, 18)	22	(25)
Intérêts sur les billets à court terme	19	14
Intérêts sur les débiteures convertibles (notes 4, 17)	7	62
Autres	18	21
Moins : les intérêts capitalisés sur les immobilisations et le développement en cours	(48)	(53)
les intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(7)	(7)
	514	459

7. IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE

À titre de service public réglementé, le taux d'imposition effectif de la société exclut les écarts temporaires pouvant être recouvrés dans les tarifs futurs imputés aux clients. La charge d'impôts sur le bénéfice diffère du montant qui aurait été comptabilisé d'après le taux d'imposition combiné fédéral et ontarien prévu par la loi. Le rapprochement entre le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition réel est le suivant :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Bénéfice avant la charge d'impôts sur le bénéfice	796	850
Charge d'impôt sur le bénéfice au taux prévu par la loi de 26,5 % (26,5 % en 2018)	211	225
Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit :		
Écarts temporaires nets pouvant être recouvrés dans les tarifs futurs imputés aux clients :		
Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable ¹	(105)	(68)
Incidence des déductions fiscales résultant du partage des actifs d'impôts différés ²	(60)	(68)
Coûts indirects capitalisés à des fins comptables, mais déduits à des fins fiscales	(21)	(20)
Intérêts capitalisés à des fins comptables, mais déduits à des fins fiscales	(13)	(14)
Excédent des cotisations au régime de retraite et au régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite sur la charge de retraite	(11)	(11)
Dépenses liées à l'environnement	(7)	(6)
Autres	(3)	(9)
Écarts temporaires nets	(220)	(196)
Écarts permanents nets	3	1
Sortie du bilan d'actifs d'impôts différés non réglementaires (note 12)	—	885
Total de la charge (du recouvrement) d'impôts	(6)	915
Taux d'imposition effectif	(0,8) %	107,6 %

¹ Le montant de la période considérée comprend l'amortissement fiscal accéléré pouvant atteindre jusqu'à trois fois le taux prévu pour la première année pour certaines immobilisations admissibles acquises après le 20 novembre 2018 et mises en service avant le 1^{er} janvier 2028, comme il est prévu dans les budgets de 2019 du gouvernement fédéral et de l'Ontario entrés en vigueur au deuxième trimestre de 2019.

² Incidence des déductions fiscales supplémentaires résultant du partage des actifs d'impôts différés représentent la répartition aux contribuables prescrite par la CEO du montant net des actifs d'impôts différés attribuables au passage du régime des paiements tenant lieu d'impôts en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité* (Ontario) au paiement d'impôt aux termes du régime fiscal fédéral et provincial.

Les principales composantes de la charge d'impôts sont les suivantes :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Charge d'impôts sur le bénéfice exigibles	24	25
Charge (recouvrement) d'impôts différés	(30)	890
Total de la charge (du recouvrement) d'impôts	(6)	915

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et les passifs d'impôts différés qui devraient être pris en compte dans le processus de tarification sont contrebalancés par les actifs et passifs réglementaires de sorte à refléter le recouvrement ou le règlement anticipé de ces soldes par voie des tarifs d'électricité futurs. Les actifs et passifs d'impôts différés découlent de la différence entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable. Aux 31 décembre 2019 et 2018, les actifs et passifs d'impôts différés étaient les suivants :

31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Actifs d'impôts différés		
Excédent de la charge au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi sur les paiements en espèces	638	526
Pertes autres qu'en capital	331	302
Immobilisations non amortissables	271	271
Obligations liées au régime de retraite	405	197
Placement dans des filiales	95	86
Report en avant de crédits d'impôt	92	71
Excédent de l'amortissement comptable sur l'amortissement fiscal	59	20
Dépenses liées à l'environnement	51	59
Autres	20	24
	1 962	1 556
Moins la provision pour moins-value	(375)	(366)
Total des actifs d'impôts différés	1 587	1 190

Passifs d'impôts différés

Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable	377	9
Montants réglementaires non constatés aux fins fiscales	495	188
Écart d'acquisition	10	10
Autres	18	23
Total des passifs d'impôts différés	900	230

Actifs nets d'impôts différés	687	960
--------------------------------------	------------	------------

Les actifs nets d'impôts différés sont présentés aux bilans consolidés, comme suit :

31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Long terme		
Actifs d'impôts différés	748	1 018
Passifs d'impôts différés	(61)	(58)
Actifs nets d'impôts différés	687	960

La provision pour moins-value au titre des actifs d'impôts différés au 31 décembre 2019 s'établissait à 375 millions de dollars (366 millions de dollars en 2018). La provision pour moins-value se rapporte principalement aux écarts temporaires liés aux actifs non amortissables et aux placements dans les filiales. Aux 31 décembre 2019 et 2018, la société disposait de pertes autres qu'en capital pouvant être reportées en avant afin de réduire le bénéfice imposable d'exercices futurs, lesquelles expirent comme suit :

Année d'expiration (en millions de dollars)	2019	2018
2034	2	2
2035	221	221
2036	551	551
2037	172	172
2038	95	192
2039	202	—
Total des pertes	1 243	1 138

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

8. DÉBITEURS

31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Débiteurs – facturés	330	292
Débiteurs – non facturés	393	357
Débiteurs, montant brut	723	649
Provision pour créances douteuses	(22)	(21)
Débiteurs, montant net	701	628

Le tableau suivant indique l'évolution de la provision pour créances douteuses au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Provision pour créances douteuses – à l'ouverture	(21)	(29)
Sorties du bilan	18	25
Dotations à la provision pour créances douteuses	(19)	(17)
Provision pour créances douteuses – à la clôture	(22)	(21)

9. AUTRES ACTIFS À COURT TERME

31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Actifs réglementaires (note 12)	52	42
Charges payées d'avance et autres actifs	49	41
Matières et fournitures	21	20
Instruments dérivés – contrat de change à terme (notes 4, 18)	—	22
	122	125

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Immobilisations corporelles	Amortissement cumulé	Immobilisations en cours	Total
Transport	17 454	5 714	711	12 451
Distribution	10 991	3 747	85	7 329
Communications	1 355	1 002	43	396
Administration et service	1 617	931	53	739
Servitudes	663	77	—	586
	32 080	11 471	892	21 501

31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Immobilisations corporelles	Amortissement cumulé	Immobilisations en cours	Total
Transport	16 559	5 449	766	11 876
Distribution	10 580	3 561	75	7 094
Communications	1 306	922	48	432
Administration et service	1 548	893	58	713
Servitudes	647	75	—	572
	30 640	10 900	947	20 687

Les charges de financement capitalisées à l'égard des immobilisations corporelles en cours de construction ont totalisé 45 millions de dollars en 2019 (51 millions de dollars en 2018).

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

11. ACTIFS INCORPORELS

31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Actifs incorporels	Amortissement cumulé	Aménagements en cours de réalisation	Total
Logiciels d'application	912	512	56	456
Autres actifs	5	5	—	—
	917	517	56	456

31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Actifs incorporels	Amortissement cumulé	Aménagements en cours de réalisation	Total
Logiciels d'application	790	440	60	410
Autres actifs	5	5	—	—
	795	445	60	410

Les charges de financement capitalisées dans les actifs incorporels en cours de réalisation se sont établies à 3 millions de dollars en 2019 (2 millions de dollars en 2018). La charge d'amortissement annuelle estimative à l'égard des actifs incorporels se présente comme suit : 63 millions de dollars en 2020, 61 millions de dollars en 2021, 58 millions de dollars en 2022, 48 millions de dollars en 2023 et 37 millions de dollars en 2024.

12. ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

Les actifs et les passifs réglementaires résultent du processus de tarification. Hydro One a enregistré les actifs et les passifs réglementaires suivants :

31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Actifs réglementaires		
Actif réglementaire au titre des impôts différés	1 128	908
Actif réglementaire au titre des prestations de retraite	1 125	547
Environnement	141	165
Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	105	—
Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi – composante non liée au coût des services	77	39
Report de produits abandonnés	67	—
Rémunération à base d'actions	42	43
Prime d'émission de titres d'emprunt	17	22
Exemption au titre du code des réseaux de distribution	—	10
Autres	26	29
Total des actifs réglementaires	2 728	1 763
Moins : la tranche échéant à moins de un an	(52)	(42)
	2 676	1 721

Passifs réglementaires		
Écart lié aux modifications des lois fiscales	44	5
Avenants tarifaires liés à la distribution	42	6
Écarts liés aux coûts de retraite	31	55
Écart lié aux dépenses en matière d'énergie verte	31	52
Compte d'écarts liés au règlement de détail	23	39
Report lié au mécanisme de partage des bénéfices	21	—
Écarts liés aux produits externes	6	26
Passif réglementaire au titre des impôts différés	5	86
Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	—	130
Autres	9	18
Total des passifs réglementaires	212	417
Moins : la tranche échéant à moins de un an	(45)	(91)
	167	326

Actif et passif réglementaires au titre des impôts différés

Les impôts différés sont constatés pour tenir compte des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant aux états financiers et leur valeur fiscale correspondante utilisée pour calculer le bénéfice imposable. La société a constaté des actifs et des passifs réglementaires qui correspondent aux actifs d'impôts différés résultant du processus de tarification. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, la charge d'impôts aurait été comptabilisée selon la méthode axée sur le bilan, et aucun compte réglementaire n'aurait été établi au titre des impôts devant être recouvrés au moyen des tarifs futurs. Par conséquent, la charge d'impôts en 2019 aurait été plus élevée d'environ 221 millions de dollars (moins élevée de 686 millions de dollars en 2018).

Le 28 septembre 2017, la CEO a publié sa décision et son ordonnance portant sur les besoins en revenus de 2017 et de 2018 au titre des tarifs de transport de Hydro One Networks (la « décision initiale »). Dans sa décision initiale, la CEO a conclu que le montant net des actifs d'impôts différés attribuables au passage du régime des paiements tenant lieu d'impôts aux termes de la *Loi de 1998 sur l'électricité* (Ontario) au paiement d'impôt aux termes du régime fiscal fédéral et provincial ne doit pas bénéficier entièrement aux actionnaires de Hydro One et qu'une portion doit être partagée avec les contribuables. Le 9 novembre 2017, la CEO a publié une décision et une ordonnance qui calcule la portion des économies fiscales qui devrait être partagée avec les contribuables. Le calcul de la CEO donnerait lieu à la dépréciation d'une tranche tant des actifs réglementaires d'impôts différés du secteur du transport que des actifs réglementaires d'impôts différés du secteur de la distribution de Hydro One Networks. En octobre 2017, la société a déposé une requête en révision et en modification (la « requête ») de la décision initiale et interjeté appel devant la Cour divisionnaire de l'Ontario (l'« appel »). Dans les deux cas, la société était d'avis que la CEO a commis des erreurs de faits et de droit dans sa détermination de la répartition des économies fiscales entre les actionnaires et les contribuables. Le 19 décembre 2017, la CEO a accordé la tenue d'une audience sur le bien-fondé de la requête, laquelle a eu lieu le 12 février 2018. Le 31 août 2018, la CEO a accueilli favorablement la requête et a soumis le volet de la décision initiale relatif aux actifs d'impôts différés à un comité de la CEO à des fins de réexamen.

Le 7 mars 2019, la CEO a rendu une décision révisée dans laquelle elle conclut que sa décision initiale était raisonnable et qu'elle devait être maintenue. Par ailleurs, le 7 mars 2019, la CEO a rendu sa décision concernant les tarifs de distribution de Hydro One Networks de 2018 à 2022, dans laquelle elle enjoint à la société d'appliquer la décision initiale aux tarifs de distribution de Hydro One Networks. Par conséquent, au 31 décembre 2018, la société avait comptabilisé une charge de dépréciation de 474 millions de dollars au titre des actifs réglementaires d'impôts différés liés à la distribution de Hydro One Networks et de 558 millions de dollars au titre des actifs réglementaires d'impôts différés liés au transport de Hydro One Networks, ainsi qu'une augmentation de 81 millions de dollars des passifs réglementaires d'impôts différés et une diminution de 68 millions de dollars des actifs réglementaires au titre du report de produits abandonnés. Les soldes réglementaires liés au partage des actifs d'impôts différés continueront de baisser à mesure que les économies fiscales seront partagées avec les contribuables. Nonobstant la comptabilisation de l'incidence de la décision dans les états financiers, le 5 avril 2019, la société a interjeté appel devant la Cour divisionnaire de l'Ontario à l'égard de la décision de la CEO concernant les impôts différés. L'appel a été entendu le 21 novembre 2019 et une décision est en instance.

Actif réglementaire au titre des prestations de retraite

Selon les ordonnances tarifaires de la CEO, les coûts du régime de retraite sont recouvrés selon la méthode de la comptabilité de caisse puisque les cotisations de l'employeur sont versées à la caisse de retraite conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario). La société comptabilise aux bilans consolidés le montant net non capitalisé des obligations liées au régime de retraite, ainsi qu'un actif réglementaire de compensation. Un actif réglementaire est comptabilisé étant donné que la direction estime qu'il est probable que les coûts des prestations de retraite seront recouvrés dans l'avenir au moyen du processus de tarification. L'obligation au titre des prestations de retraite est réévaluée à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations établie selon des calculs actuariels à la clôture de chaque exercice d'après un rapport actuariel annuel, et un actif réglementaire de compensation est comptabilisé, à hauteur de l'ajustement de réévaluation. Si ce n'était de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les autres éléments du résultat étendu auraient été moins élevés de 597 millions de dollars (plus élevés de 435 millions de dollars en 2018) et les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration auraient été moins élevées de 20 millions de dollars (plus élevées de 1 million de dollars en 2018).

Environnement

Hydro One comptabilise un passif au titre des dépenses futures estimatives à engager pour remettre en état les sites contaminés. Un actif réglementaire est comptabilisé étant donné que la direction estime qu'il est probable que les dépenses liées à l'environnement seront recouvrées dans l'avenir au moyen du processus d'établissement des tarifs. La société a comptabilisé un montant équivalent à titre d'actif réglementaire. En 2019, cet actif réglementaire lié à l'environnement a été réduit de 3 millions de dollars (15 millions de dollars en 2018) afin de refléter les variations correspondantes des passifs environnementaux en matière de BPC de la société et au titre de l'évaluation et de la remise en état des terrains. L'actif réglementaire lié à l'environnement est porté en résultat d'une manière conforme au modèle des dépenses réelles engagées et imputées aux passifs environnementaux. La CEO a la possibilité d'examiner et d'évaluer la prudence de toutes les dépenses réglementaires réelles de Hydro One en matière d'environnement et le moment où elles sont toutes recouvrées. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration de 2019 auraient été moins élevées de 3 millions de dollars (15 millions de dollars en 2018). Par ailleurs, la charge d'amortissement de 2019 aurait été moins élevée de 25 millions de dollars (22 millions de dollars en 2018) et les charges de financement de 2019 auraient été plus élevées de 4 millions de dollars (6 millions de dollars en 2018).

Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux ordonnances tarifaires de la CEO, les coûts des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi sont recouverts selon la méthode de la comptabilité de caisse. La société comptabilise aux bilans consolidés le montant net non capitalisé des obligations liées aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, ainsi qu'une compensation supplémentaire liée aux actifs réglementaires connexes. Un actif réglementaire est comptabilisé étant donné que la direction estime qu'il est probable que les coûts des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi seront recouverts dans l'avenir au moyen du processus de tarification. L'obligation au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi est réévaluée à la valeur actualisée de l'obligation au titre des avantages établie selon des calculs actuariels à la clôture de chaque exercice d'après un rapport actuariel annuel, et un actif ou un passif réglementaire de compensation est comptabilisé, le cas échéant, à hauteur de l'ajustement de réévaluation. Si ce n'était de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les autres éléments du résultat étendu en 2019 auraient été moins élevés de 235 millions de dollars (plus élevés de 166 millions de dollars en 2018).

Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi – composante non liée au coût des services

Hydro One a demandé à la CEO l'approbation d'un compte d'actif réglementaire pour comptabiliser les composantes autres que la composante du coût des services liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi qui auraient été précédemment incorporés dans le coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels avant l'adoption de l'ASU 2017-07. En mai 2018 et en mars 2019, la CEO a approuvé le compte d'actif réglementaire relatif à l'entreprise de transport et à l'entreprise de distribution, respectivement, de Hydro One Networks. Hydro One a comptabilisé les composantes autres que la composante du coût des services liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi qui auraient été incorporées dans le coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels inclus dans l'actif réglementaire non lié au coût des services au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi. Hydro One a proposé des méthodes de règlement des soldes cumulés dans sa requête relative aux tarifs de transport de 2020 à 2022, laquelle est en instance d'une décision de la CEO.

Report de produits abandonnés

Le compte de report lié aux produits abandonnés est constitué principalement de l'écart entre les produits gagnés en fonction des tarifs de distribution approuvés par la CEO dans le cadre de la requête relative aux tarifs de distribution de Hydro One Networks de 2018 à 2022, avec prise d'effet le 1^{er} mai 2018, et les produits gagnés en fonction des tarifs provisoires jusqu'à la date d'entrée en vigueur des tarifs approuvés de 2018 et 2019, soit le 1^{er} juillet 2019. Le solde de ce compte est actuellement recouvert auprès des contribuables sur une période de 18 mois qui prendra fin le 31 décembre 2020. Le compte de report lié aux produits abandonnés sert également à comptabiliser l'écart entre les produits gagnés en fonction des tarifs de transport approuvés par la CEO dans le cadre de la requête relative aux tarifs de transport de Hydro One Networks pour 2019, avec prise d'effet le 1^{er} mai 2019, et les produits gagnés en fonction des tarifs provisoires jusqu'à la date d'entrée en vigueur des tarifs approuvés pour 2019, soit le 1^{er} juillet 2019. Le solde de ce compte a été recouvert auprès des contribuables sur une période de six mois prenant fin le 31 décembre 2019. Les besoins en revenus pour 2019 liés à NRLP (se reporter à la note 1 – Description de l'entreprise et à la note 4 – Regroupements d'entreprises) sont également comptabilisés dans ce compte.

Rémunération à base d'actions

La société comptabilise les coûts liés aux régimes d'octroi d'actions comme un actif réglementaire étant donné que la direction estime qu'il est probable que les coûts liés aux régimes d'octroi d'actions seront recouverts dans l'avenir au moyen du processus de tarification. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, il n'y aurait aucune incidence importante sur les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration (les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration seraient plus élevées de 1 million de dollars en 2018). Les coûts liés aux octrois d'actions sont transférés aux coûts de main-d'œuvre au moment où les droits aux octrois d'actions deviennent acquis et que les actions connexes sont émises, et ils sont recouverts au moyen des tarifs conformément au recouvrement des coûts de main-d'œuvre connexes.

Prime d'émission de titres d'emprunt

La valeur des titres d'emprunt pris en charge dans le cadre de l'acquisition de HOSSM a été comptabilisée à la juste valeur conformément aux PCGR des États-Unis – Regroupement d'entreprises. La CEO permet le recouvrement des intérêts au taux nominal des billets garantis de premier rang et un actif réglementaire a été comptabilisé pour rendre compte de l'écart entre la juste valeur et la valeur nominale de cette dette. La prime d'émission de titres d'emprunt est recouverte sur la durée résiduelle de la dette.

Exemption au titre du code des réseaux de distribution (« CRD »)

En juin 2010, Hydro One Networks a déposé une demande auprès de la CEO portant sur les nouvelles règles de la CEO en matière de responsabilité des coûts contenues dans l'avis de modification du CRD d'octobre 2009 de la CEO, en ce qui a trait au raccordement de certaines installations de production d'énergie renouvelable déjà raccordées ou qui ont fait l'objet d'une évaluation de l'incidence de leur raccordement avant le 21 octobre 2009. Cette demande visait à faire approuver la comptabilisation et le report des coûts non prévus, engagés par Hydro One Networks et découlant du raccordement de certaines installations de production d'énergie renouvelable. La CEO a statué que certaines dépenses spécifiques qui avaient été relevées

pouvaient être comptabilisées dans le compte de report, sous réserve de leur examen par la CEO dans le cadre des demandes relatives aux tarifs subséquentes de Hydro One Networks. En 2015, la CEO a également approuvé la demande faite par Hydro One visant l'élimination de ce compte de report. Le règlement du solde de ce compte au 31 décembre 2016, y compris les intérêts courus, a été approuvé par la CEO en mars 2019, et un montant correspondant a été viré à l'avenant tarifaire pour les années 2019 et 2020.

Écart lié aux modifications des lois fiscales

Les budgets de 2019 du gouvernement fédéral et de l'Ontario (les « budgets ») prévoyaient certains incitatifs à l'investissement d'une durée limitée permettant à Hydro One de prendre une déduction pour amortissement accéléré pouvant atteindre trois fois le taux prévu pour la première année pour les immobilisations acquises après le 20 novembre 2018 et mises en service avant le 1^{er} janvier 2028. Aux termes des mesures prévues aux budgets et entrées en vigueur au deuxième trimestre de 2019, Hydro One est tenue de rembourser aux contribuables les avantages fiscaux liés aux règles d'amortissement accéléré. L'avantage fiscal devant être remboursé ultérieurement aux contribuables a donné lieu à un passif réglementaire et a entraîné une diminution des produits, étant donné que les taux en vigueur ne tiennent pas compte de l'avantage des taux accélérés. Par conséquent, les produits assujettis à un remboursement ne peuvent être comptabilisés.

Avenants tarifaires liés à la distribution

En mars 2019, dans le cadre de sa décision concernant la requête relative aux tarifs de distribution de 2018 à 2022 de Hydro One Networks, la CEO a approuvé le règlement de certains comptes de report et d'écart qui ont été accumulés dans l'avenant tarifaire pour les années 2019 et 2020. Le solde des avenants tarifaires liés à la distribution comprend l'avenant tarifaire pour les années 2019 et 2020, dont les montants sont en voie d'être réglés sur une période de 18 mois se terminant le 31 décembre 2020, et le solde de l'avenant tarifaire pour les années 2015 à 2017, qui représente le trop-perçu devant être remis aux contribuables aux termes d'une requête relative aux tarifs future.

Écarts liés aux coûts de retraite

Les écarts entre les coûts de retraite comptabilisés et les coûts intégrés dans les tarifs dans le cadre du processus d'établissement des tarifs pour l'entreprise de transport de Hydro One Networks sont comptabilisés à titre d'actifs réglementaires ou de passifs réglementaires, selon le cas. Des écarts similaires ont été comptabilisés pour l'entreprise de distribution avant le 1^{er} janvier 2018, mais ils ne sont plus comptabilisés du fait de la décision du 7 mars 2019. En mars 2019, la CEO a approuvé le règlement de la partie attribuable aux activités de distribution du solde au 31 décembre 2016, y compris les intérêts courus, et le solde a été viré à l'avenant tarifaire pour les années 2019 et 2020. La partie attribuable aux activités de transport du solde au 31 décembre 2018, y compris les intérêts courus, a fait l'objet d'une demande de règlement dans le cadre de la requête relative aux tarifs de transport de 2020 à 2022. Le 26 mars 2019, la société a déposé une requête en révision et en modification de la décision de la CEO, étant donné qu'il s'agit ici d'un recouvrement des besoins en revenus liés aux coûts de retraite de l'employeur. Parallèlement, la société a interjeté appel des conclusions de la CEO devant la Cour divisionnaire de l'Ontario. L'appel a été suspendu en attendant l'issue de la requête déposée auprès de la CEO. Au cours de l'exercice, la société a reflété l'incidence d'une partie des coûts de retraite engagés dans le compte réglementaire d'écarts liés aux coûts de retraite de l'entreprise de distribution de Hydro One Networks, en attendant l'issue de la requête déposée devant la CEO. Le 19 décembre 2019, la CEO a confirmé sa décision antérieure relativement au recouvrement des besoins en revenus liés aux coûts de retraite. De ce fait, Hydro One a décomptabilisé la partie relative aux coûts de retraite imputée à l'exploitation à titre d'annulation de produits de 13 millions de dollars, étant donné que ce montant n'est plus susceptible d'être recouvré. Hydro One a également viré aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels la partie attribuable aux dépenses en immobilisations d'un montant de 37 millions de dollars. Hydro One a décidé de retirer son appel de la décision de la CEO devant la Cour divisionnaire de l'Ontario. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les produits en 2019 auraient été plus élevés de 5 millions de dollars (29 millions de dollars en 2018).

Écart lié aux dépenses en matière d'énergie verte

En avril 2010, la CEO a demandé l'établissement de comptes de report dans lesquels est enregistré l'écart entre les produits constatés découlant des dépenses engagées au titre du programme d'énergie verte et les recouvrements reçus réellement. Le règlement du solde du compte d'écart au titre du réseau intelligent au 31 décembre 2016, y compris les intérêts courus, a été approuvé par la CEO en mars 2019 et il a été viré à l'avenant tarifaire de 2019 et 2020.

Compte d'écarts liés au règlement de détail (« CELRD »)

Hydro One a reporté certains montants au titre d'écarts liés au règlement de détail en vertu des dispositions de l'article 490 de l'*Accounting Procedures Handbook* de la CEO. Le CELRD permet de comptabiliser l'écart entre le coût des achats d'électricité auprès de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (la « SIERE ») et le coût de l'électricité recouvré auprès des contribuables. Le règlement du solde au 31 décembre 2014, y compris les intérêts courus, a été approuvé par la CEO en mars 2019, et un montant correspondant a été viré à l'avenant tarifaire de 2019 et 2020.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

Report lié au mécanisme de partage des bénéfices

En mars 2019, la CEO a approuvé la création d'un compte de report lié au mécanisme de partage des bénéfices pour l'entreprise de distribution de Hydro One Networks afin de comptabiliser les éventuels bénéfices excédentaires réalisés pour toute année comprise entre 2018 et 2022. Dans le cadre de ce mécanisme, Hydro One partage avec les contribuables clients des services de distribution 50 % des bénéfices réglementés qui dépassent de plus de 100 points de base le rendement des capitaux propres réglementé approuvé par la CEO. Ce compte reflète seulement les montants à verser aux contribuables.

Écarts liés aux produits externes

Le solde du compte d'écarts liés aux produits externes reflète l'écart entre les produits réels tirés des services d'exportation et les produits externes liés à l'utilisation secondaire des terrains, d'une part, et les montants approuvés par la CEO, d'autre part. Le compte sert également à comptabiliser l'écart entre le montant net des produits externes réels tirés des services d'entretien des postes, d'ingénierie et de construction, ainsi que d'autres services d'une part, et les montants approuvés par la CEO, d'autre part. En septembre 2017, la CEO a approuvé le règlement du compte d'écarts liés aux produits externes au 31 décembre 2015, y compris les intérêts courus, montant qui a été remis aux clients sur une période de deux ans ayant pris fin le 31 décembre 2018. Le solde au 31 décembre 2018, y compris les intérêts courus, a fait l'objet d'une demande de règlement dans le cadre de la requête relative aux tarifs de transport de 2020 à 2022.

13. AUTRES ACTIFS À LONG TERME

31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Actifs au titre de droits d'utilisation (notes 3, 23)	75	—
Autres	12	5
	87	5

14. CRÉDITEURS ET AUTRES PASSIFS À COURT TERME

31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Créditeurs	189	179
Charges à payer	642	590
Intérêts courus	104	96
Passifs réglementaires (note 12)	45	91
Obligations locatives (note 23)	9	—
	989	956

15. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi (note 20)	1 723	1 417
Passif au titre des prestations de retraite (note 20)	1 125	547
Passifs environnementaux (note 21)	111	139
Obligations locatives (note 23)	69	—
Créditeurs à long terme	6	12
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 22)	10	10
Autres passifs	11	10
	3 055	2 135

16. DETTE ET CONVENTIONS DE CRÉDIT

Billets à court terme et facilités de crédit

Hydro One comble ses besoins de liquidités à court terme, en partie par voie de l'émission de papier commercial, aux termes du programme de papier commercial de Hydro One Inc. d'un montant maximal autorisé de 2 300 millions de dollars. Les billets à court terme sont libellés en dollars canadiens et ont diverses durées allant jusqu'à 365 jours. Le programme de papier commercial est soutenu par les facilités de crédit de soutien renouvelables de Hydro One Inc. d'un montant total de 2 300 millions de dollars.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

Au 31 décembre 2019, les facilités de crédit consenties et non garanties de Hydro One (les « facilités de crédit d'exploitation »), sur une base consolidée, étaient composées de ce qui suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Échéance	Montant total	Montant prélevé
Hydro One Inc.			
Facilités de crédit de soutien renouvelables	Juin 2024 ¹	2 300	—
Hydro One			
Facilité de crédit à terme renouvelable de premier rang, d'une durée de cinq ans	Juin 2024 ¹	250	—
Total		2 550	—

¹ Le 3 juin 2019, les dates d'échéance des facilités de crédit d'exploitation ont été prorogées, passant de novembre 2021 et juin 2022 à juin 2024.

Le 1^{er} février 2019, Hydro One a conclu une convention de crédit visant une facilité de crédit non garantie remboursable à vue de 170 millions de dollars, laquelle a servi au financement du paiement des frais de résiliation de la fusion et d'autres coûts liés à la fusion (se reporter à la note 4 – Regroupements d'entreprises). Le 6 juin 2019, le montant de 170 millions de dollars prélevé sur la facilité remboursable à vue a été remboursé et cette facilité n'est plus disponible.

La société peut utiliser ses facilités de crédit aux fins des besoins du fonds de roulement ou de ses besoins généraux. Si ces facilités de crédit sont utilisées, l'encours portera intérêt à un taux fondé sur les taux de référence canadiens. L'obligation de chaque prêteur de prolonger la durée du crédit aux termes de sa facilité de crédit est assujettie à diverses conditions, notamment le fait qu'aucune situation de défaut n'est survenue ni ne découlerait de la prolongation de ce crédit.

Dette garantie d'une filiale

Hydro One Holdings Limited (« HOHL »), filiale indirecte en propriété exclusive de Hydro One, peut offrir et vendre des titres d'emprunt. Les titres d'emprunt émis par HOHL sont garantis entièrement et inconditionnellement par la société. Aux 31 décembre 2019 et 2018, aucun titre d'emprunt n'avait été émis par HOHL.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

Dettes à long terme

Le tableau qui suit présente l'encours de la dette à long terme aux 31 décembre 2019 et 2018 :

31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Billets à taux variable, série 31 échéant en 2019 ¹	—	228
Billets, série 37, 1,48 % échéant en 2019 ²	—	500
Billets, série 20, 4,40 % échéant en 2020	300	300
Billets, série 33, 1,62 % échéant en 2020 ²	350	350
Billets, série 34, 1,84 % échéant en 2021	500	500
Billets, série 39, 2,57 % échéant en 2021 ²	300	300
Billets, série 25, 3,20 % échéant en 2022	600	600
Billets, série 42, 2,54 % échéant en 2024	700	—
Billets, série 40, 2,97 % échéant en 2025	350	350
Billets, série 35, 2,77 % échéant en 2026	500	500
Billets, série 43, 3,02 % échéant en 2029	550	—
Débetures, 7,35 % échéant en 2030	400	400
Billets, série 2, 6,93 % échéant en 2032	500	500
Billets, série 4, 6,35 % échéant en 2034	385	385
Billets, série 9, 5,36 % échéant en 2036	600	600
Billets, série 12, 4,89 % échéant en 2037	400	400
Billets, série 17, 6,03 % échéant en 2039	300	300
Billets, série 18, 5,49 % échéant en 2040	500	500
Billets, série 23, 4,39 % échéant en 2041	300	300
Billets, série 5, 6,59 % échéant en 2043	315	315
Billets, série 29, 4,59 % échéant en 2043	435	435
Billets, série 32, 4,17 % échéant en 2044	350	350
Billets, série 11, 5,00 % échéant en 2046	325	325
Billets, série 36, 3,91 % échéant en 2046	350	350
Billets, série 38, 3,72 % échéant en 2047	450	450
Billets, série 41, 3,63 % échéant en 2049	750	750
Billets, série 44, 3,64 % échéant en 2050	250	—
Billets, série 24, 4,00 % échéant en 2051	225	225
Billets, série 26, 3,79 % échéant en 2062	310	310
Billets, série 30, 4,29 % échéant en 2064	50	50
Dettes à long terme de Hydro One Inc. a)	11 345	10 573
Obligations garanties de premier rang, 6,6 % échéant en 2023 (montant en capital de 105 millions de dollars)	121	129
Billets à payer, 4,6 % échéant en 2023 (montant en capital de 36 millions de dollars)	39	39
Dettes à long terme de HOSSM b)	160	168
	11 505	10 741
Ajouter le montant net des primes d'émission de titres d'emprunt non amorties	12	13
Ajouter : la perte non réalisée liée (le gain non réalisé lié) à l'évaluation à la valeur de marché ²	1	(5)
Moins : le montant reporté des frais d'émission de titres d'emprunt non amortis	(43)	(40)
Total de la dette à long terme	11 475	10 709

¹ Les taux d'intérêt sur les billets à taux variable correspondent aux taux des acceptations bancaires à trois mois, en dollars canadiens, majorés d'une marge.

² La perte nette non réalisée liée à l'évaluation à la valeur de marché de 1 million de dollars se rapporte à une tranche de 50 millions de dollars des billets, série 33, échéant en 2020, et à une tranche de 300 millions de dollars des billets, série 39, échéant en 2021 (gain net non réalisé lié à l'évaluation à la valeur de marché se rapportant également à la tranche de 500 millions de dollars des billets, série 37, échéant en 2019, en 2018). La perte nette non réalisée de 1 million de dollars liée à l'évaluation à la valeur de marché est compensée par un gain net non réalisé (perte nette de 5 millions de dollars en 2018) lié à l'évaluation à la valeur de marché sur les swaps de taux d'intérêt fixe-variable, lesquels sont comptabilisés comme des couvertures de la juste valeur.

a) Dettes à long terme de Hydro One Inc.

Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette à long terme s'établissait à 11 345 millions de dollars (10 573 millions de dollars en 2018); la majeure partie de cette dette a été émise aux termes du programme de billets à moyen terme de Hydro One Inc. Le montant en capital autorisé maximal des billets pouvant être émis aux termes du prospectus lié au programme actuel de billets à moyen terme déposé en mars 2018 s'élève à 4 000 millions de dollars. Au 31 décembre 2019, une somme de 1 100 millions de dollars demeurerait disponible aux fins d'émission jusqu'en avril 2020.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

En 2019, Hydro One Inc. a émis des titres d'emprunt à long terme d'un montant total de 1 500 millions de dollars (1 400 millions de dollars en 2018) et a remboursé des titres d'emprunt de 728 millions de dollars (750 millions de dollars en 2018) dans le cadre de son programme de billets à moyen terme.

b) Dette à long terme de HOSSM

Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette à long terme de HOSSM s'établissait à 160 millions de dollars (168 millions de dollars en 2018), et se composait d'un montant en principal de 141 millions de dollars (143 millions de dollars en 2018). En 2019, aucun titre d'emprunt à long terme n'a été émis (néant en 2018) et des titres d'emprunt à long terme de 2 millions de dollars (3 millions de dollars en 2018) ont été remboursés.

Le total de la dette à long terme est présenté au bilan consolidé, comme suit :

31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Passifs à court terme		
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme	653	731
Passifs à long terme		
Dette à long terme	10 822	9 978
Total de la dette à long terme	11 475	10 709

Remboursements de capital et paiements d'intérêt

Au 31 décembre 2019, les remboursements de capital, les paiements d'intérêt et les taux d'intérêt moyens pondérés connexes s'établissaient comme suit :

	Remboursements de capital sur la dette à long terme (en millions de dollars)	Paiements d'intérêts (en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen pondéré (en pourcentage)
1 ^{re} année	653	473	2,9
2 ^e année	803	455	2,1
3 ^e année	604	436	3,2
4 ^e année	131	423	6,1
5 ^e année	700	410	2,5
	2 891	2 197	2,8
De la 6 ^e à la 10 ^e année	1 400	1 901	2,9
Par la suite	7 195	4 151	5,0
	11 486	8 249	4,2

17. DÉBENTURES CONVERTIBLES

Le tableau ci-après présente la variation des débentures convertibles pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Valeur comptable – à l'ouverture	489	487
Amortissement des frais de financement reportés	—	2
Décomptabilisation des frais de financement reportés (notes 4, 6)	24	—
Remboursement (note 4)	(513)	—
Valeur comptable – à la clôture	—	489
Valeur nominale – à la clôture	—	513

En août 2017, en lien avec la fusion proposée (se reporter à la note 4 – Regroupements d'entreprises), la société a finalisé la vente (le « placement de débentures ») de débentures subordonnées non garanties convertibles à 4,00 % (les « débentures convertibles ») pour un capital global de 1 540 millions de dollars. Les débentures convertibles ont été vendues moyennant un prix de 1 000 \$ par débenture convertible, payable par versements, dont une tranche de 333 \$ (le « versement initial ») a été payée à la clôture du placement de débentures et le solde de 667 \$ (le « versement final ») aurait été payable une fois certaines conditions subsistantes à la fusion remplies. Le produit brut découlant du versement initial s'est chiffré à 513 millions de dollars. La société a engagé des frais de financement de 27 millions de dollars, lesquels avaient été initialement reportés et étaient amortis.

Du fait de la résiliation de la convention de fusion (se reporter à la note 4 – Regroupements d'entreprises), le 8 février 2019, Hydro One a remboursé les débentures convertibles et versé aux porteurs des reçus de versement un montant de 513 millions de dollars (333 \$ par tranche de capital de 1 000 \$) plus les intérêts courus et impayés de 7 millions de dollars. Par ailleurs, des frais de financement reportés de 24 millions de dollars ont été décomptabilisés et passés en charges dans les charges de financement. Les charges d'intérêt comptabilisées en 2019 se sont élevées à 7 millions de dollars (62 millions de dollars en 2018).

18. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

La juste valeur est considérée comme étant le prix d'échange auquel une transaction normale visant la vente d'un actif ou la cession d'un passif serait conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La notion de juste valeur met l'accent sur une valeur de sortie, laquelle correspond au prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé à la cession d'un passif.

Comme le prescrivent les normes comptables concernant la juste valeur, Hydro One classe ses évaluations de la juste valeur d'après la hiérarchie suivante, hiérarchie selon laquelle sont classées, par ordre de priorité et en fonction de trois niveaux, les données d'entrée des techniques d'évaluation de la juste valeur :

Les données d'entrée de niveau 1 sont les cours du marché non ajustés auxquels Hydro One peut avoir accès, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

Les données d'entrée de niveau 2 correspondent à celles qui ne sont pas des cours du marché et qui sont observables directement ou indirectement pour un actif ou un passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent, sans toutefois s'y limiter, les cours sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires, les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires, et les données autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif, telles les courbes de taux d'intérêt et de rendement observables aux intervalles usuels, les volatilités, le risque de crédit et les taux de défaut. Pour un classement dans le niveau 2, il est nécessaire qu'une portion négligeable de l'évaluation repose sur des données non observables.

Les données d'entrée de niveau 3 incluent, pour toute évaluation de la juste valeur, des données d'entrée non observables pour l'actif ou le passif, et ce, pour une large part de cette évaluation. Une évaluation de niveau 3 peut être essentiellement fondée sur des données de niveau 2.

Actifs et passifs financiers autres que des dérivés

Aux 31 décembre 2019 et 2018, la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des montants à recevoir d'apparentés, des billets à court terme à payer, des créditeurs et des montants à payer à des apparentés de la société était représentative de leur juste valeur en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments.

Évaluations de la juste valeur de la dette à long terme

Ce qui suit indique la juste valeur et la valeur comptable de la dette à long terme de la société aux 31 décembre 2019 et 2018 :

31 décembre (en millions de dollars)	2019 Valeur comptable	2019 Juste valeur	2018 Valeur comptable	2018 Juste valeur
Dette à long terme évaluée à la juste valeur				
Billets à moyen terme, série 33, de 50 millions de dollars	50	50	49	49
Billets à moyen terme, série 37, de 500 millions de dollars	—	—	495	495
Billets à moyen terme, série 39, de 300 millions de dollars	301	301	301	301
Autres billets et débentures	11 124	13 121	9 864	10 820
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins de un an	11 475	13 472	10 709	11 665

Évaluations de la juste valeur des instruments dérivés

Couvertures de juste valeur

Au 31 décembre 2019, Hydro One Inc. avait des swaps de taux d'intérêt d'une valeur nominale totale de 350 millions de dollars (850 millions de dollars en 2018) ayant servi à convertir la dette à taux fixe en dette à taux variable. Ces swaps sont classés comme une couverture de juste valeur. Le montant ainsi couvert représentait environ 3 % (8 % en 2018) du total de la dette à long terme de Hydro One Inc. Au 31 décembre 2019, Hydro One Inc. détenait les swaps de taux d'intérêt désignés comme couverture de juste valeur suivants :

- un swap de taux d'intérêt fixe-variable d'un montant de 50 millions de dollars visant la conversion, en une dette à taux variable à trois mois, d'une tranche de 50 millions de dollars des billets à moyen terme, série 33, de 350 millions de dollars échéant le 30 avril 2020;
- un swap de taux d'intérêt fixe-variable d'un montant de 300 millions de dollars visant la conversion, en une dette à taux variable à trois mois, des billets à moyen terme, série 39, d'un montant de 300 millions de dollars, échéant le 25 juin 2021.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

Couvertures de flux de trésorerie

Au 31 décembre 2019, Hydro One Inc. avait conclu des swaps fixe-variable d'une durée de trois ans et d'un montant de 800 millions de dollars, désignés comme couvertures de flux de trésorerie. Ces couvertures de flux de flux de trésorerie visent à compenser le caractère variable des taux d'intérêt sur les émissions de papier commercial à court terme entre le 9 janvier 2020 et les 9 mars 2023.

Aux 31 décembre 2019 et 2018, la société n'avait aucun swap de taux d'intérêt classé dans les contrats non désignés.

En octobre 2017, la société a conclu un contrat de change qui prévoit la conversion d'un montant de 1 400 millions de dollars canadiens en dollars américains à un taux à terme initial de 1,27486 dollar canadien par 1,00 dollar américain, ce taux pouvant se situer dans une fourchette allant jusqu'à 1,28735 dollar canadien par 1,00 dollar américain, selon la date de règlement. Ce contrat de change était conditionnel à la clôture de la fusion proposée (se reporter à la note 4 – Regroupements d'entreprises) et il visait à atténuer le risque de change lié à la tranche du prix d'achat de la fusion financée au moyen de l'émission de débentures convertibles. Ce contrat constituait une couverture économique et n'était pas admissible à la comptabilité de couverture. Il a été comptabilisé en tant que contrat non désigné, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les résultats au moment où elles survenaient. Comme la convention de fusion a été résiliée (se reporter à la note 4 – Regroupements d'entreprises), en janvier 2019, le contrat de change a été dénoué, et les gains non réalisés de 22 millions de dollars antérieurement comptabilisés ont été virés dans les charges de financement. Aucun montant n'était à payer à Hydro One ou à payer par Hydro One en lien avec le contrat de change.

Hierarchie de la juste valeur

Ce qui suit indique la hiérarchie de la juste valeur des actifs et passifs financiers aux 31 décembre 2019 et 2018 :

31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs					
Instruments dérivés ¹					
Couvertures de juste valeur (swaps de taux d'intérêt)	1	1	—	1	—
Couvertures de flux de trésorerie (swaps de taux d'intérêt)	2	2	—	2	—
	3	3	—	3	—
Passifs					
Dettes à long terme, y compris la tranche échéant à moins de un an	11 475	13 472	—	13 472	—
	11 475	13 472	—	13 472	—

¹ Les actifs dérivés sont compris dans les autres actifs à long terme aux bilans consolidés.

31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs					
Instruments dérivés – contrat de change ¹	22	22	—	—	22
	22	22	—	—	22
Passifs					
Dettes à long terme, y compris la tranche échéant à moins de un an	10 709	11 665	—	11 665	—
Débentures convertibles	489	491	491	—	—
Instruments dérivés – couvertures de juste valeur (swaps de taux d'intérêt) ²	5	5	—	5	—
	11 203	12 161	491	11 670	—

¹ Les actifs dérivés sont compris dans les autres actifs à court terme aux bilans consolidés.

² Les passifs dérivés sont compris dans les autres passifs à long terme aux bilans consolidés.

La juste valeur de la partie couverte de la dette à long terme est principalement fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs établie d'après une courbe des taux de rendement des swaps servant à poser les hypothèses de taux d'intérêt. La juste valeur de la partie non couverte de la dette à long terme est fondée sur les cours du marché non ajustés à la clôture de la période pour des instruments d'emprunt identiques ou semblables qui comportent la même période à courir jusqu'à l'échéance.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018, aucun reclassement d'un niveau de juste valeur à l'autre n'a eu lieu.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

Variations de la juste valeur des instruments financiers classées dans le niveau 3

Le tableau ci-après résume les variations de la juste valeur des instruments financiers classées dans le niveau 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Juste valeur de l'actif (du passif) – à l'ouverture	22	(3)
Gain (perte) non réalisé(e) sur le contrat de change compris dans les charges financières	(22)	25
Juste valeur de l'actif – à la clôture	—	22

Gestion des risques

L'exposition au risque de marché, au risque de crédit et au risque d'illiquidité survient dans le cadre normal des activités de la société.

Risque de marché

Le risque de marché désigne essentiellement le risque de perte résultant des variations des coûts ainsi que des taux de change et d'intérêt. La société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt puisque son rendement des capitaux propres réglementé est établi au moyen d'une formule qui tient compte des taux d'intérêt prévus. La société n'est pas exposée actuellement à un risque sur marchandises significatif ou à un risque de change significatif.

La société utilise à la fois des dettes à taux variable et des dettes à taux fixe pour gérer la composition de son portefeuille de dettes. Elle a également recours à des instruments financiers dérivés pour gérer son risque de taux d'intérêt. En outre, la société peut utiliser des swaps de taux d'intérêt, désignés comme des couvertures de juste valeur, afin de gérer son risque de taux d'intérêt dans l'optique de réduire le coût de la dette. Elle peut également recourir à des instruments dérivés de taux d'intérêt, telles les couvertures de flux de trésorerie, pour gérer son exposition aux taux d'intérêt à court terme, ou pour bloquer ses taux d'intérêt en prévision d'un financement futur.

Une hausse hypothétique de 100 points de base des taux d'intérêt associés à la dette à taux variable n'aurait pas diminué de manière importante le bénéfice net de Hydro One pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

Dans le cas d'un instrument dérivé qui est désigné et admissible en tant que couverture de juste valeur, le gain ou la perte sur cet instrument ainsi que le gain ou la perte de compensation sur l'élément couvert qui est attribuable au risque couvert sont pris en compte dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu. Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018, le montant net de la perte ou du gain non réalisé sur la dette couverte et sur les swaps de taux d'intérêt connexes n'était pas significatif.

Dans le cas des instruments dérivés qui sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie et qui y sont admissibles, le gain ou la perte non réalisé, après impôts, sur l'instrument dérivé est comptabilisé dans les autres éléments du résultat étendu et il est reclassé dans les résultats d'exploitation dans la même période que celle au cours de laquelle la transaction couverte influe sur les résultats d'exploitation. Le gain non réalisé, après impôts, sur les couvertures de flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 comptabilisé dans les autres éléments du résultat étendu était de 2 millions de dollars (néant en 2018), ce qui donnait un solde du cumul des autres éléments du résultat étendu de 2 millions de dollars lié aux couvertures de flux de trésorerie au 31 décembre 2019 (néant en 2018). Aucun montant n'a été reclassé dans les résultats d'exploitation en 2019 ou en 2018. La société estime que le montant du cumul des autres éléments du résultat étendu, après impôts, lié aux couvertures de flux de trésorerie devant être reclassées dans les résultats d'exploitation au cours des 12 prochains mois, n'est pas important. Les montants réels reclassés dans les résultats d'exploitation dépendent du risque de marché en vigueur jusqu'à l'échéance des contrats dérivés. Pour toutes les transactions prévues, la durée maximale pendant laquelle la société couvre les risques liés à la variabilité des flux de trésorerie est d'environ trois ans.

Risque de crédit

Les actifs financiers engendrent le risque qu'une contrepartie n'honore pas ses engagements, entraînant ainsi une perte financière. Aux 31 décembre 2019 et 2018, aucune catégorie donnée d'actifs financiers ne générerait une concentration importante du risque de crédit. La société réalise ses produits auprès d'une vaste clientèle. Par conséquent, Hydro One n'a pas tiré de produits significatifs d'un seul client. Aux 31 décembre 2019 et 2018, aucun solde significatif des débiteurs n'était exigible auprès d'un même client.

Au 31 décembre 2019, la provision pour créances douteuses de la société s'établissait à 22 millions de dollars (21 millions de dollars en 2018). La provision pour créances douteuses reflète les pertes de crédit attendues pour la durée de vie au cours de la période considérée de la société à l'égard de la totalité des soldes des débiteurs, fondées sur les soldes en souffrance, les paiements des clients et les radiations historiques. Au 31 décembre 2019, environ 5 % (5 % en 2018) du montant net des débiteurs de la société étaient impayés pour plus de 60 jours.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

Hydro One gère son risque de crédit lié aux contreparties au moyen de diverses techniques, notamment en concluant des transactions avec des contreparties qui jouissent d'une excellente cote de solvabilité, en limitant le montant d'exposition total à des contreparties individuelles, en concluant des conventions-cadres qui permettent un règlement sur une base nette et donnent un droit contractuel d'opérer compensation et en surveillant la situation financière de ses contreparties. La société surveille le risque de crédit actuel auquel l'exposent ses contreparties de manière individuelle et globale. Le risque de crédit associé à ses débiteurs ne peut dépasser leur valeur comptable qui figure aux bilans consolidés.

Les instruments financiers dérivés posent un risque de crédit puisqu'il est possible que les contreparties à ces instruments manquent à leurs engagements. L'exposition au risque de crédit inhérent aux contrats sur dérivés, avant toute garantie, est représentée par la juste valeur de ces derniers à la date d'arrêté des comptes. Aux 31 décembre 2019 et 2018, le risque de crédit lié aux contreparties et inhérent à la juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt n'était pas significatif. Au 31 décembre 2019, le risque de crédit de Hydro One eu égard à tous les instruments dérivés ainsi qu'aux créditeurs et débiteurs concernés comportait une cote de crédit de qualité supérieure, trois institutions financières en étant les contreparties.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend de la capacité de la société à s'acquitter de ses obligations financières à l'échéance. Hydro One comble ses besoins de liquidités à court terme aux fins de l'exploitation au moyen de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en caisse, des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, de l'émission de papier commercial et des facilités de crédit d'exploitation. Les liquidités à court terme prévues aux termes du programme de papier commercial, les facilités de crédit d'exploitation et les flux de trésorerie prévus liés aux activités d'exploitation devraient suffire à financer les besoins habituels de la société en matière d'exploitation.

Le 18 juin 2018, Hydro One a déposé un prospectus de base simplifié (le « prospectus de base universel ») auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada. Le prospectus de base universel permet à Hydro One d'offrir, à l'occasion, et dans le cadre d'un ou de plusieurs appels publics à l'épargne, des titres d'emprunt, des actions ou d'autres valeurs mobilières ou encore, une combinaison de ces types de titres, d'une somme pouvant atteindre 4,0 milliards de dollars pendant la période de 25 mois prenant fin le 18 juillet 2020. Le 23 novembre 2018, HOHL a déposé un prospectus de base simplifié (le « prospectus de base visant des titres d'emprunt américains ») auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis. Le prospectus de base visant des titres d'emprunt américains permet à HOHL d'offrir, à l'occasion, et dans le cadre d'un ou de plusieurs appels publics à l'épargne, des titres d'emprunt d'une somme pouvant atteindre 3,0 milliards de dollars américains, et garantis inconditionnellement par Hydro One, pendant la période de 25 mois prenant fin le 23 décembre 2020. Au 31 décembre 2019, aucun titre n'avait été émis aux termes du prospectus de base universel et du prospectus de base visant des titres d'emprunt américains.

19. GESTION DU CAPITAL

La structure du capital de la société devrait lui permettre d'atteindre les objectifs suivants : un accès continu et à long terme à des fonds, à des taux raisonnables, et la réalisation de rendements financiers convenables. Pour assurer un accès continu à des fonds, la société vise à maintenir une solide qualité du crédit. Aux 31 décembre 2019 et 2018, la structure du capital de la société s'établissait comme suit :

31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme	653	731
Billets à court terme à payer	1 143	1 252
Moins : la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(30)	(483)
	1 766	1 500
Dette à long terme	10 822	9 978
Débtentures convertibles	—	489
Actions privilégiées	418	418
Actions ordinaires	5 661	5 643
Bénéfices non répartis	3 667	3 459
Total du capital	22 334	21 487

Hydro One Inc. et HOSSM doivent se conformer aux clauses restrictives qui sont généralement imposées à l'égard des dettes à long terme. Entre autres choses, les clauses restrictives de la dette à long terme et de la facilité de crédit limitent la dette admissible de la société à 75 % de sa structure du capital, restreignent sa capacité de vendre des actifs et imposent une clause de sûreté négative, sous réserve des exceptions habituelles. Au 31 décembre 2019, la société respectait toutes les clauses restrictives de nature financière et limites liées aux montants impayés sur les emprunts et sur les facilités de crédit.

20. PRESTATIONS DE RETRAITE, AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE ET AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Hydro One a un régime de retraite à prestations déterminées (le « régime de retraite »), un régime de retraite à cotisations déterminées (le « régime à cotisations déterminées »), un régime de retraite complémentaire (le « régime complémentaire ») ainsi que des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Régime à cotisations déterminées

Hydro One a établi un régime à cotisations déterminées avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2016. Ce régime couvre les membres de la direction admissibles embauchés à partir du 1^{er} janvier 2016 ainsi que les membres de la direction embauchés avant le 1^{er} janvier 2016 qui n'étaient pas admissibles ou qui n'avaient pas choisi d'adhérer de façon irrévocable au régime de retraite en date du 30 septembre 2015. Les participants au régime à cotisations déterminées ont le choix de cotiser 4 %, 5 % ou 6 % de leur salaire ouvrant droit à pension. Hydro One versant des cotisations correspondantes jusqu'à concurrence d'un montant annuel maximal. Il existe également un régime complémentaire à cotisations déterminées qui autorise le versement aux participants du régime à cotisations déterminées de cotisations patronales dépassant les limites imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* sous la forme de crédits à un compte théorique. Les cotisations de Hydro One au régime à cotisations déterminées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 se sont établies à 1 million de dollars (1 million de dollars en 2018).

Régime de retraite, régime complémentaire et régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi

Le régime de retraite est un régime à prestations déterminées contributif qui couvre les employés réguliers admissibles de Hydro One et de ses filiales. Le régime de retraite prévoit des prestations fondées sur le salaire moyen des trois meilleures années ouvrant droit à pension. Pour les membres de la direction au service de la société depuis le 1^{er} janvier 2004, et pour les membres représentés par The Society of United Professionals (la « Society ») embauchés après le 17 novembre 2005, les prestations sont fondées sur le salaire moyen des cinq meilleures années ouvrant droit à pension. Après la retraite, les prestations de retraite sont indexées pour tenir compte de l'inflation. L'adhésion au régime de retraite n'est plus offerte aux membres de la direction qui n'étaient pas admissibles ou qui n'avaient pas choisi d'adhérer de façon irrévocable au régime de retraite en date du 30 septembre 2015. Ces employés sont admissibles au régime à cotisations déterminées.

Les cotisations au régime de retraite de la société et les cotisations salariales sont fondées sur des rapports actuariels, y compris une évaluation effectuée tous les trois ans au moins, ainsi que sur le niveau réel ou prévu du salaire ouvrant droit à pension, le cas échéant. La plus récente évaluation actuarielle a été effectuée en date du 31 décembre 2018 et a été publiée le 30 septembre 2019. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée en date du 31 décembre 2021, au plus tard. Le total des cotisations patronales annuelles en trésorerie au régime de retraite pour 2019 s'est élevé à 61 millions de dollars (75 millions de dollars en 2018). Les cotisations patronales annuelles estimatives au régime de retraite pour les exercices 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 s'élèvent respectivement à environ 66 millions de dollars, à 65 millions de dollars, à 64 millions de dollars, à 64 millions de dollars et à 64 millions de dollars.

Le régime complémentaire procure aux participants du régime de retraite les avantages qu'ils auraient gagnés ou payés aux termes du régime de retraite en sus des limites imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. L'obligation au titre du régime complémentaire de retraite est inscrite aux bilans consolidés dans les obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Hydro One constate aux bilans consolidés la surcapitalisation ou la sous-capitalisation de son régime de retraite et de ses régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi (les « régimes ») en tant qu'actif ou passif, et elle comptabilise des actifs et passifs réglementaires de compensation, selon ce qui convient. Si ce n'était de la comptabilisation exigée par la réglementation, les obligations sous-capitalisées au titre des prestations et avantages seraient inscrites dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. L'incidence des modifications des hypothèses qui ont été formulées pour évaluer les obligations au titre des prestations de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite est généralement constatée sur la durée de service résiduelle moyenne prévue des salariés et elle est établie selon la méthode dite du « corridor » en ce qui concerne le régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite. Dans le cas du régime d'avantages postérieurs à l'emploi, l'incidence d'une variation des hypothèses est comptabilisée immédiatement dans les coûts nets des prestations et des avantages de la période. La date d'évaluation des régimes est le 31 décembre.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

Les tableaux suivants présentent les composantes du montant non capitalisé des régimes de la société aux 31 décembre 2019 et 2018 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	Prestations de retraite		Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
	2019	2018	2019	2018
Variation de l'obligation au titre des prestations et avantages projetés				
Obligation au titre des prestations et avantages projetés à l'ouverture de l'exercice	7 752	8 258	1 465	1 565
Coût des services rendus au cours de l'exercice	145	176	56	50
Cotisations des salariés	55	52	—	—
Intérêts débiteurs	303	282	60	54
Prestations et avantages versés	(371)	(362)	(47)	(49)
Perte actuarielle nette (gain actuariel net)	1 089	(654)	243	(158)
Comptabilisation des coûts des services passés	—	—	—	3
Virements nets ¹	—	—	6	—
Obligation au titre des prestations et avantages projetés à la clôture de l'exercice	8 973	7 752	1 783	1 465
Variation des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs du régime à l'ouverture de l'exercice	7 205	7 277	—	—
Rendement réel des actifs des régimes	922	190	—	—
Prestations versées	(371)	(362)	(47)	(49)
Cotisations de l'employeur	61	75	47	49
Cotisations des salariés	55	52	—	—
Charges d'administration	(24)	(27)	—	—
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture de l'exercice	7 848	7 205	—	—
Montant non capitalisé	1 125	547	1 783	1 465

¹ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, les passifs liés aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de HOSSM ont été transférés aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de Hydro One.

Hydro One inscrit ses obligations au titre des prestations et avantages constitués ainsi que les actifs des régimes à leur montant net aux bilans consolidés, comme suit :

31 décembre (en millions de dollars)	Prestations de retraite		Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
	2019	2018	2019	2018
Autres actifs ¹	3	3	—	—
Charges à payer	—	—	60	55
Passif au titre des prestations de retraite	1 125	547	—	—
Passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi ²	—	—	1 723	1 417
Montant net non capitalisé	1 122	544	1 783	1 472

¹ Représente la situation de capitalisation du régime de retraite à prestations déterminées de HOSSM.

² Comprend une somme de néant (7 millions de dollars en 2018) liée aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de HOSSM. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, les passifs liés aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de HOSSM ont été transférés aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de Hydro One.

La situation de capitalisation ou de non-capitalisation des régimes s'entend de l'écart entre la juste valeur des actifs des régimes et des OPAP aux termes des régimes. La situation de capitalisation ou de non-capitalisation varie au fil du temps en raison de plusieurs facteurs, notamment le montant des cotisations, les taux d'actualisation utilisés et les rendements réels des actifs du régime.

Le tableau suivant indique l'OPAP, l'obligation au titre des prestations et avantages constitués (« OPAC ») ainsi que la juste valeur des actifs du régime, et ce, pour le régime de retraite :

31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
OPAP	8 973	7 752
OPAC	8 183	7 144
Juste valeur des actifs du régime	7 848	7 205

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

Selon l'OPAC, le régime de retraite était capitalisé à hauteur de 96 % au 31 décembre 2019 (101 % en 2018). D'après l'OPAP, il l'était à 87 % à cette même date (93 % en 2018). L'OPAC diffère de l'OPAP puisqu'aucune hypothèse quant aux niveaux des salaires futurs n'a été posée aux fins du calcul de la première.

Composantes des coûts nets des prestations et des avantages de la période

Le tableau suivant présente les composantes des coûts nets des prestations du régime de retraite pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Coût des services rendus au cours de la période	145	176
Intérêts débiteurs	303	282
Rendement prévu des actifs du régime, déduction faite des charges	(462)	(467)
Amortissement des pertes actuarielles	55	84
Coûts nets des prestations et des avantages de la période	41	75
Montant imputé aux résultats d'exploitation¹	30	32

¹ La société comptabilise les coûts de retraite conformément à leur inclusion dans les tarifs approuvés par la CEO. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des coûts de retraite de 73 millions de dollars (75 millions de dollars en 2018) ont été attribués à la main-d'œuvre. De ce montant, 30 millions de dollars (32 millions de dollars en 2018) ont été imputés à l'exploitation et 43 millions de dollars (43 millions de dollars en 2018) ont été incorporés aux coûts des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

Le tableau suivant présente les composantes des coûts nets des prestations des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Coût des services rendus au cours de la période	56	50
Intérêts débiteurs	60	53
Amortissement des pertes actuarielles	7	15
Comptabilisation des coûts des services passés	—	3
Coûts nets des prestations et des avantages de la période	123	121
Montant imputé aux résultats d'exploitation¹	50	52

¹ La société comptabilise les coûts des avantages postérieurs à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi conformément à leur inclusion dans les tarifs approuvés par la CEO. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des coûts des avantages postérieurs à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi de 123 millions de dollars (121 millions de dollars en 2018) ont été attribués à la main-d'œuvre. De ce montant, 50 millions de dollars (52 millions de dollars en 2018) ont été imputés à l'exploitation, 39 millions de dollars (41 millions de dollars en 2018) ont été comptabilisés à titre d'actifs réglementaires et 34 millions de dollars (28 millions de dollars en 2018) ont été incorporés aux coûts des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

Hypothèses

L'évaluation des obligations aux termes des régimes et des coûts des prestations ou avantages aux termes des régimes est tributaire de divers facteurs, notamment de l'élaboration d'hypothèses d'évaluation et du choix de conventions comptables. Lorsqu'elle élabore les hypothèses requises, la société tient compte des données historiques ainsi que des attentes futures. L'évaluation des obligations au titre des prestations ou avantages subit l'incidence de plusieurs hypothèses, notamment celles sur le taux d'actualisation appliqué aux obligations au titre des prestations ou avantages, le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes, les cotisations que Hydro One prévoit verser dans les régimes, l'incidence de la mortalité, la durée résiduelle attendue d'activité des participants des régimes, la rémunération et le taux d'augmentation de la rémunération, l'âge des salariés, la durée d'activité des salariés ainsi que le taux d'augmentation prévu des coûts des soins de santé, entre autres facteurs. L'incidence des modifications des hypothèses utilisées pour évaluer les obligations aux termes des régimes est habituellement comptabilisée sur la durée moyenne résiduelle attendue d'activité des participants aux régimes. Pour établir le taux de rendement prévu des actifs des régimes, Hydro One tient compte d'indicateurs économiques historiques qui ont une incidence sur le rendement des actifs, ainsi que des prévisions en matière de rendement à long terme futur des marchés boursiers, pondéré en fonction des répartitions cibles des catégories d'actifs. De façon générale, il est prévu que les titres de participation, les placements immobiliers et les placements dans des actions de sociétés fermées auront un rendement supérieur à celui des titres à revenu fixe.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

Les hypothèses moyennes pondérées ci-après ont été utilisées pour établir les obligations au titre des prestations et avantages aux 31 décembre 2019 et 2018 :

Exercices clos les 31 décembre	Prestations de retraite		Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
	2019	2018	2019	2018
Hypothèses importantes				
Taux d'actualisation moyen pondéré	3,10 %	3,90 %	3,10 %	4,00 %
Taux de croissance de la rémunération (à long terme)	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'augmentation du coût tendanciel des soins de santé ¹	—	—	4,04 %	4,04 %

¹ Le taux passant progressivement de 5,09 % par année en 2020 à 4,04 % par année en 2031 et par la suite (de 5,19 % par année en 2019 à 4,04 % par année en 2031 et par la suite, selon les estimations faites en 2018).

Les hypothèses moyennes pondérées ci-après ont été utilisées pour établir les coûts nets des prestations et des avantages de la période pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018. Les hypothèses ayant servi à établir les obligations au titre des prestations et des avantages à la clôture de l'exercice à l'étude sont les mêmes que celles qui ont servi à estimer les coûts nets des prestations et des avantages de l'exercice suivant.

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Prestations de retraite		
Taux de rendement prévu moyen pondéré des actifs des régimes	6,50 %	6,50 %
Taux d'actualisation moyen pondéré	3,90 %	3,40 %
Taux de croissance de la rémunération (à long terme)	2,50 %	2,50 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,00 %	2,00 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés (en années)	15	15

Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi

Taux d'actualisation moyen pondéré	4,00 %	3,40 %
Taux de croissance de la rémunération (à long terme)	2,50 %	2,50 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,00 %	2,00 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés (en années)	15,5	15,5
Taux d'augmentation du coût tendanciel des soins de santé ¹	4,04 %	4,04 %

¹ Le taux passant progressivement de 5,19 % par année en 2019 à 4,04 % par année en 2031 et par la suite (de 5,26 % par année en 2018 à 4,04 % par année en 2031 et par la suite, selon les estimations faites en 2018).

Le taux d'actualisation ayant servi à déterminer l'obligation au titre des prestations de retraite de l'exercice à l'étude et les coûts nets des prestations et avantages de l'exercice suivant ont été établis d'après une méthode fondée sur la courbe des taux de rendement. Aux termes de cette méthode, les paiements prévus au titre des prestations futures pour chacun des régimes sont actualisés selon un taux figurant sur une courbe de taux de rendement d'obligations de tiers et correspondant à chaque durée. La courbe des taux de rendement est établie à partir des obligations à long terme de sociétés notées AA. Un taux d'actualisation unique donnant la même valeur actualisée que la somme des flux de trésorerie actualisés est alors calculé.

L'incidence d'une variation de 1 % du coût tendanciel des soins de santé sur l'OPAP dans le cas des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi aux 31 décembre 2019 et 2018 est la suivante :

31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Obligation au titre des avantages projetés		
Incidence d'une augmentation de 1 % du coût tendanciel des soins de santé	281	230
Incidence d'une diminution de 1 % du coût tendanciel des soins de santé	(213)	(175)

L'incidence d'une variation de 1 % du coût tendanciel des soins de santé sur le coût des services rendus et les intérêts débiteurs dans le cas des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 est la suivante :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Coût des services rendus et intérêts débiteurs		
Incidence d'une augmentation de 1 % du coût tendanciel des soins de santé	21	23
Incidence d'une diminution de 1 % du coût tendanciel des soins de santé	(16)	(16)

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

Le tableau suivant présente les espérances de vie estimatives sur lesquelles reposent les hypothèses relatives aux taux de mortalité servant au calcul de l'OPAP au titre du régime de retraite et des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi aux 31 décembre 2019 et 2018 :

31 décembre	2019	2018
Espérance de vie à 65 ans pour un participant actuellement âgé de :	(en années)	(en années)
65 ans - homme	22	22
65 ans - femme	25	25
45 ans - homme	23	23
45 ans - femme	26	25

Paiements estimatifs au titre des prestations et avantages futurs

Au 31 décembre 2019, les paiements estimatifs au titre des prestations et des avantages futurs aux participants des régimes de la société étaient les suivants :

(en millions de dollars)	Prestations de retraite	Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi
2020	345	61
2021	354	61
2022	362	62
2023	369	64
2024	375	64
2025 à 2029	1 945	342
Total des paiements estimatifs au titre des prestations et des avantages futurs jusqu'en 2029	3 750	654

Composantes des actifs réglementaires

Une partie des gains et pertes actuariels et du coût des services passés est prise en compte dans les actifs réglementaires figurant aux bilans consolidés de Hydro One afin de refléter le fait que ces montants devraient faire l'objet d'une inclusion réglementaire dans les tarifs futurs. Autrement, ces gains et pertes seraient inscrits dans les autres éléments du résultat étendu. Ces montants sont comptabilisés dans le tableau suivant :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Prestations de retraite		
Perte actuarielle (gain actuariel) de l'exercice	652	(350)
Amortissement des pertes actuarielles	(55)	(84)
	597	(434)
Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi		
Perte actuarielle (gain actuariel) de l'exercice	242	(158)
Amortissement des pertes actuarielles	(7)	(15)
Amortissement du coût des services passés	—	(3)
Montants non assujettis à un traitement réglementaire	—	10
	235	(166)

Le tableau suivant indique les composantes des actifs réglementaires qui n'ont pas été constatées en tant que composantes des coûts nets des prestations et des avantages de la période pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Prestations de retraite		
Perte actuarielle	1 125	547
Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi		
Perte actuarielle (gain actuariel)	105	(130)

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

Le tableau suivant indique les composantes des actifs réglementaires, aux 31 décembre des exercices indiqués, devant être amorties en tant que composantes des coûts nets des prestations et des avantages de la période au cours de l'exercice suivant :

31 décembre (en millions de dollars)	Prestations de retraite		Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
	2019	2018	2019	2018
Perte actuarielle (gain actuariel)	95	55	2	(1)

Actifs du régime de retraite

Stratégie de placement

Hydro One évalue régulièrement sa stratégie de placement afin de s'assurer que les actifs du régime de retraite seront suffisants pour verser les prestations de retraite au moment où elles devront l'être. Dans le cadre de cette évaluation, Hydro One peut modifier sa répartition d'actifs cible ainsi que sa stratégie de placement. Le régime de retraite est géré en fonction de ses actifs nets. Le principal objectif établi à son égard est de maintenir un niveau d'actifs nets permettant d'acquitter les obligations de la société en matière de prestations. Cet objectif est atteint grâce au respect de politiques d'investissement précises, lesquelles sont décrites dans l'énoncé des politiques et procédures d'investissement (l'« énoncé ») du régime de retraite, qui est examiné et approuvé par le comité des ressources humaines du conseil d'administration de Hydro One. Pour gérer les actifs nets du régime de retraite, la société fait appel à des gestionnaires de placements externes compétents qui se voient confier la responsabilité d'investir les fonds existants et les nouveaux fonds (soit les cotisations des salariés et de l'employeur de l'exercice) conformément au sommaire qui a été approuvé. Le rendement de ces gestionnaires est surveillé par voie d'un cadre de gouvernance. Toute augmentation des actifs nets résulte directement du revenu de placement que génèrent les investissements du régime de retraite et des cotisations qui y versent les salariés admissibles et la société. Les actifs nets servent principalement au versement des prestations aux membres admissibles du régime de retraite.

Composition des actifs du régime de retraite

Ce qui suit indique la répartition cible et la répartition moyenne pondérée des actifs du régime de retraite au 31 décembre 2019 :

	Répartition cible (%)	Actifs du régime de retraite (%)
Titres de participation	45	52
Titres d'emprunt	35	35
Placements immobiliers et placements dans des infrastructures	20	13
	100	100

Au 31 décembre 2019, le régime de retraite détenait des obligations de société de Hydro One de 21 millions de dollars (18 millions de dollars en 2018) et détenait des titres de créance de la Province de 504 millions de dollars (546 millions de dollars en 2018).

Concentrations du risque de crédit

Hydro One a analysé le portefeuille d'actifs de son régime de retraite afin d'y détecter toute concentration importante du risque de crédit aux 31 décembre 2019 et 2018. Les concentrations sur lesquelles elle s'est attardée ont compris, entre autres, celles concernant les placements dans une même entité, le type de secteur et les fonds individuels. Aux 31 décembre 2019 et 2018, les actifs du régime de retraite ne présentaient aucune concentration importante du risque de crédit (définie comme représentant plus de 10 % des actifs du régime).

Le sommaire des lignes directrices et des convictions en matière de placement du régime de retraite énonce des lignes directrices et des restrictions quant aux placements admissibles, lesquelles tiennent compte des notes de crédit, de l'exposition maximale aux placements et d'autres contrôles visant à limiter l'incidence de ce risque. En ce qui a trait aux obligations, le risque de crédit lié aux contreparties auquel le régime de retraite est exposé est géré en investissant dans des obligations de première qualité et des obligations gouvernementales. Dans le cas des instruments dérivés, ce risque est géré en ne concluant des opérations qu'avec des institutions financières de haute qualité et également en s'assurant que l'exposition est répartie entre les contreparties. Le risque de défaut découlant d'opérations sur des titres cotés en Bourse est considéré comme étant minime puisqu'aucune opération ne peut avoir lieu si l'une ou l'autre des parties manque à son engagement.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

Évaluations à la juste valeur

Les tableaux suivants présentent les actifs et les passifs du régime de retraite qui sont évalués et constatés à la juste valeur de manière récurrente ainsi que le niveau de la hiérarchie de la juste valeur dans lequel ils étaient classés aux 31 décembre 2019 et 2018.

31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds communs	—	22	1 079	1 101
Trésorerie et équivalents de trésorerie	159	—	—	159
Titres à court terme	—	98	—	98
Instruments dérivés	—	5	—	5
Actions de sociétés canadiennes	107	—	—	107
Actions de sociétés étrangères	3 545	219	—	3 764
Obligations et débentures canadiennes	—	2 427	—	2 427
Obligations et débentures étrangères	—	165	—	165
Total de la juste valeur des actifs du régime ¹	3 811	2 936	1 079	7 826

31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés	—	2	—	2
Total de la juste valeur des actifs du régime ¹	—	2	—	2

¹ Au 31 décembre 2019, le total de la juste valeur des actifs et des passifs du régime de retraite ne tenait pas compte des montants suivants : 36 millions de dollars au titre d'intérêts et de dividendes à recevoir, 10 millions de dollars au titre de charges d'administration du régime de retraite à payer, 3 millions de dollars au titre de placements vendus à recevoir et 5 millions de dollars au titre de placements achetés à payer.

31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds communs	—	21	651	672
Trésorerie et équivalents de trésorerie	210	—	—	210
Titres à court terme	—	78	—	78
Instruments dérivés	—	(7)	—	(7)
Actions de sociétés canadiennes	115	—	—	115
Actions de sociétés étrangères	3 222	183	—	3 405
Obligations et débentures canadiennes	—	2 506	—	2 506
Obligations et débentures étrangères	—	197	—	197
Total de la juste valeur des actifs du régime ¹	3 547	2 978	651	7 176

¹ Au 31 décembre 2018, le total de la juste valeur des actifs et des passifs du régime de retraite ne tenait pas compte des montants suivants : 35 millions de dollars au titre d'intérêts et de dividendes à recevoir, 10 millions de dollars au titre de charges d'administration du régime de retraite à payer, 6 millions de dollars au titre de placements vendus à recevoir et 2 millions de dollars au titre de placements achetés à payer.

Il y a lieu de se reporter à la note 18 – Juste valeur des instruments financiers et gestion des risques pour obtenir une description des niveaux de la hiérarchie de la juste valeur.

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Le tableau suivant résume les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018. Les instruments financiers du régime de retraite sont classés dans le niveau 3 lorsque leur juste valeur a été évaluée en fonction d'au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur les marchés ou en raison du manque de liquidité de certains marchés. Les gains et pertes présentés dans le tableau ci-dessous pourraient ainsi inclure des variations de la juste valeur qui sont fondées sur des données d'entrée observables et sur d'autres qui ne le sont pas. Les instruments financiers de niveau 3 comprennent les fonds communs dont l'évaluation est fournie par les gestionnaires de placement. L'analyse de sensibilité n'est pas présentée étant donné que les hypothèses sous-jacentes utilisées par les gestionnaires de placement ne sont pas disponibles.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	651	549
Gains (pertes) réalisé(e)s et non réalisé(e)s	(4)	59
Achats	463	90
Ventes et décaissements	(31)	(47)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	1 079	651

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018, aucun reclassement important d'un niveau de juste valeur à l'autre n'a eu lieu.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

Techniques d'évaluation servant à établir la juste valeur

Les fonds communs comprennent principalement les placements dans des actions de sociétés fermées, les placements immobiliers et les placements en infrastructure. Les placements dans des actions de sociétés fermées représentent des fonds de capital-investissement qui investissent dans des sociétés en exploitation dont les titres ne sont pas cotés en Bourse. Les stratégies de placement dans de telles actions visent notamment des sociétés en commandite qui se démarquent par leur forte croissance interne et leurs efficacités opérationnelles, du capital de risque, des prises de contrôle par emprunt et des situations particulières, comme dans le cas d'entreprises en difficulté. Les placements immobiliers et les placements en infrastructure représentent des fonds qui investissent dans des biens immobiliers de sociétés qui ne sont pas cotées en Bourse. Les stratégies de placement en immobilier comprennent les sociétés en commandite qui cherchent à générer un rendement total au moyen de la croissance du revenu et du capital en investissant principalement dans des sociétés en commandite au Canada et à l'étranger. Les stratégies de placement en infrastructure comprennent les sociétés en commandite qui détiennent des actifs d'infrastructure clés et ciblent les actifs qui génèrent des flux de trésorerie stables à long terme et qui offrent des rendements croissants comparativement aux placements à revenu fixe classiques. Les évaluations des actions de sociétés fermées, des placements immobiliers et des placements en infrastructures sont fournies par le gestionnaire du fonds et sont fondées sur l'évaluation des placements sous-jacents, laquelle tient compte de données d'entrée, tels le coût, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie futurs actualisés et des données comparables s'appuyant sur le marché. Comme ces données d'entrée ne sont pas, à proprement parler, observables, les placements dans des actions de sociétés fermées et les placements en infrastructure ont été classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des fonds communs.

Les équivalents de trésorerie sont constitués des dépôts en espèces remboursables à vue détenus auprès de banques et de la trésorerie détenue par les gestionnaires de placements. Les équivalents de trésorerie sont classés dans le niveau 1.

Les titres à court terme sont évalués au coût majoré des intérêts courus, ce qui avoisine leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée. Les titres à court terme sont classés dans le niveau 2.

Les instruments dérivés sont utilisés pour couvrir le risque de change du régime de retraite en dollars canadiens. Le montant en capital nominal des contrats en vigueur au 31 décembre 2019 s'établissait à 742 millions de dollars (299 millions de dollars en 2018). Les principales devises couvertes contre le dollar canadien sont le dollar américain, l'euro, la livre sterling britannique et le yen japonais. Le gain net réalisé sur les contrats de change s'est établi à 1 million de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (perte nette réalisée de 7 millions de dollars en 2018). Les échéances des contrats de change à terme au 31 décembre 2019 sont de moins de trois mois. La juste valeur des instruments dérivés est déterminée à l'aide d'une méthode d'interpolation normalisée fondée principalement sur les taux de change sur les marchés mondiaux. Les instruments dérivés sont classés dans le niveau 2.

Les actions de sociétés sont évaluées au moyen des cours sur des marchés actifs et sont classées dans le niveau 1. Les actions de société qui sont évaluées au moyen des cours sur les marchés actifs, mais qui sont détenues dans une société de portefeuille pour les régimes de retraite, sont classées dans le niveau 2. Les placements libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les obligations et les débentures sont présentées aux cours de clôture qui ont été publiés, et elles sont classées dans le niveau 2.

21. PASSIFS ENVIRONNEMENTAUX

Les tableaux suivants présentent l'évolution des passifs environnementaux pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 :

Exercice clos le 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	BPC	Évaluation et remise en état des terrains	Total
Passifs environnementaux – à l'ouverture	108	57	165
Charge de désactualisation	4	—	4
Dépenses	(17)	(8)	(25)
Ajustement lié à la réévaluation	(5)	2	(3)
Passifs environnementaux – à la clôture	90	51	141
Moins : la tranche échéant à moins de un an	(19)	(11)	(30)
	71	40	111

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

Exercice clos le 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	BPC	Évaluation et remise en état des terrains	Total
Passifs environnementaux – à l'ouverture	134	62	196
Charge de désactualisation	5	1	6
Dépenses	(16)	(6)	(22)
Ajustement lié à la réévaluation	(15)	—	(15)
Passifs environnementaux – à la clôture	108	57	165
Moins : la tranche échéant à moins de un an	(15)	(11)	(26)
	93	46	139

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre les passifs environnementaux sur une base non actualisée et le montant comptabilisé dans les bilans consolidés compte tenu du taux d'actualisation :

31 décembre 2019 (en millions de dollars)	BPC	Évaluation et remise en état des terrains	Total
Passifs environnementaux non actualisés	97	51	148
Moins : l'actualisation des passifs environnementaux à la valeur actualisée	(7)	—	(7)
Passifs environnementaux actualisés	90	51	141

31 décembre 2018 (en millions de dollars)	BPC	Évaluation et remise en état des terrains	Total
Passifs environnementaux non actualisés	118	58	176
Moins : l'actualisation des passifs environnementaux à la valeur actualisée	(10)	(1)	(11)
Passifs environnementaux actualisés	108	57	165

Au 31 décembre 2019, les dépenses futures estimatives liées à l'environnement étaient les suivantes :

31 décembre (en millions de dollars)	2019
2020	30
2021	31
2022	29
2023	25
2024	8
Par la suite	25
	148

Hydro One constate un passif au titre des dépenses futures estimatives à l'égard de l'évaluation et de la remise en état des terrains et de l'élimination progressive ou de la destruction des huiles minérales contaminées par les BPC contenues dans l'équipement électrique lorsqu'il est établi que des sommes liées à des mesures environnementales correctives devront probablement être déboursées dans l'avenir en vertu des lois ou règlements en vigueur et que le montant des dépenses futures peut être estimé de manière raisonnable.

L'estimation de coûts environnementaux futurs comporte des incertitudes dues à certains événements externes possibles comme la modification des lois ou des règlements et les progrès liés aux technologies de remise en état de sites. Pour établir les montants qui doivent être comptabilisés à titre de passifs environnementaux, la société estime le coût d'achèvement des travaux requis et elle pose des hypothèses quant au moment où les dépenses futures seront réellement engagées pour obtenir des renseignements à l'égard des flux de trésorerie futurs. Un taux d'inflation à long terme hypothétique d'environ 2 % a été utilisé pour prendre en compte l'estimation du coût actuel lié aux dépenses estimatives futures. Les dépenses futures ont été actualisées selon un taux allant de 2,0 % à 6,3 % environ, soit le taux approprié pour la période au cours de laquelle ces dépenses devraient être engagées. Tous les facteurs utilisés par la société pour estimer les passifs environnementaux de la société représentent les meilleures estimations de la direction en ce qui a trait à la valeur actualisée des coûts nécessaires pour que la société se conforme à la législation et à la réglementation. Toutefois, il existe une probabilité raisonnable que le nombre ou le volume d'actifs contaminés, l'estimation des coûts nécessaires pour effectuer les travaux, les hypothèses relatives à l'inflation et la tendance prévue des flux de trésorerie annuels diffèrent de façon importante des hypothèses posées par la société. En outre, pour ce qui est du passif environnemental lié aux BPC, la disponibilité de ressources critiques telles que la main-d'œuvre qualifiée et les actifs de remplacement ainsi que la capacité de procéder à des interruptions de services à des fins d'entretien dans certaines installations clés pourraient avoir une influence sur le calendrier des dépenses.

BPC

La réglementation d'Environnement Canada, adoptée en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999), régit la gestion, le stockage et l'élimination des BPC selon certains critères tels que le type d'équipement en cause, le niveau d'utilisation et le seuil de contamination aux BPC. Aux termes de la réglementation actuelle, Hydro One doit éliminer ses BPC d'ici la fin de 2025, exception faite de l'équipement faisant l'objet d'une dispense précise. Les équipements contaminés seront de façon générale remplacés ou décontaminés en retirant l'huile isolante contaminée aux BPC qu'ils contiennent et en les remplissant immédiatement avec de l'huile de remplacement dont la concentration en BPC est de moins de 2 ppm.

Selon la meilleure estimation de la société, au 31 décembre 2019, les dépenses futures estimatives qu'il sera nécessaire d'engager pour satisfaire aux exigences actuelles de la réglementation sur les BPC s'établissaient à 97 millions de dollars (118 millions de dollars en 2018). Ces dépenses devraient être engagées entre 2020 et 2024. Dans le cadre de son examen annuel des passifs environnementaux, la société a comptabilisé un ajustement de réévaluation comptabilisé en 2019 afin de réduire le passif environnemental au titre des BPC de 5 millions de dollars (15 millions de dollars en 2018).

Évaluation et remise en état des terrains

Au 31 décembre 2019, selon la meilleure estimation de la société, le total des dépenses futures estimatives nécessaires à l'achèvement du programme d'évaluation et de remise en état des terrains était de 51 millions de dollars (58 millions de dollars en 2018). Ces dépenses devraient être engagées sur une période allant de 2020 à 2044. Dans le cadre de son examen annuel des passifs environnementaux, la société a comptabilisé un ajustement de réévaluation en 2019 afin d'accroître le passif environnemental au titre de l'évaluation et de la remise en état des terrains de 2 millions de dollars (néant en 2018).

22. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Hydro One comptabilise un passif au titre des dépenses estimatives futures associées au retrait et à l'élimination de matériel contaminé à l'amiante dans certaines de ses installations. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui représentent les obligations juridiques liées à la mise hors service de certains actifs corporels à long terme, sont calculées comme étant la valeur actualisée des dépenses projetées à l'égard de la mise hors service future d'actifs précis et elles sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle le passif naît, s'il est possible de faire une estimation raisonnable. Si l'actif est toujours en service à la date de comptabilisation, la valeur actualisée du passif sera ajoutée à la valeur comptable de l'actif connexe dans la période au cours de laquelle le passif est engagé, et cette valeur comptable additionnelle sera amortie sur la durée de vie résiduelle de l'actif. Si une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée à l'égard d'un actif qui n'est plus en service, le coût de mise hors service de l'actif sera imputé aux résultats d'exploitation. Après la comptabilisation initiale, le passif est ajusté pour tenir compte de toute révision des flux de trésorerie futurs estimatifs afférente à l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, laquelle peut être attribuable à divers facteurs, entre autres, une flambée des coûts, un changement apporté à la technologie applicable aux actifs devant être mis hors service, une modification des lois ou de la réglementation, ainsi que pour tenir compte de la désactualisation du passif en raison de l'écoulement du temps jusqu'à ce que l'obligation soit réglée. La charge d'amortissement est ajustée prospectivement pour tenir compte de toute hausse ou baisse de la valeur comptable de l'actif connexe.

Pour établir les montants qui doivent être comptabilisés à titre d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, la société estime la juste valeur courante des travaux requis, et elle pose des hypothèses quant au moment où les dépenses futures seront réellement engagées pour obtenir des renseignements à l'égard des flux de trésorerie futurs. Un taux d'inflation à long terme implicite d'environ 2 % a servi d'hypothèse pour prendre en compte l'estimation du coût actuel lié aux dépenses estimatives futures. Les dépenses futures relatives à l'environnement ont été actualisées selon un taux allant de 2,0 % à 4,0 %, soit le taux approprié pour la période au cours de laquelle les dépenses devraient être engagées. Tous les facteurs utilisés par la société pour estimer les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la société représentent les meilleures estimations de la direction en ce qui a trait aux coûts nécessaires pour satisfaire à la législation et à la réglementation existante. Toutefois, il existe une probabilité raisonnable que le nombre ou le volume d'actifs contaminés, l'estimation des coûts nécessaires pour effectuer les travaux, les hypothèses relatives à l'inflation et la tendance prévue des flux de trésorerie annuels diffèrent de façon importante des hypothèses posées actuellement par la société. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont examinées une fois l'an ou plus fréquemment si des changements importants sont apportés à la réglementation ou si d'autres facteurs pertinents surviennent. Les modifications apportées aux estimations sont constatées prospectivement. Du fait de l'examen annuel des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, aucun ajustement de réévaluation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations n'a été comptabilisé en 2019 (en 2018, un ajustement de réévaluation a été comptabilisé afin d'augmenter de 1 million de dollars les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations).

Au 31 décembre 2019, Hydro One a comptabilisé des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de 10 millions de dollars (10 millions de dollars en 2018), lesquelles sont principalement constituées des dépenses estimatives futures liées au désamiantage et au retrait du matériel contaminé à l'amiante dans certaines de ses installations. Le montant d'intérêts comptabilisé est négligeable.

23. CONTRATS DE LOCATION

Hydro One a des contrats de location simple visant des immeubles utilisés à des fins administratives et de services et pour l'entreposage de matériel de télécommunications. Ces baux ont généralement une durée de trois à cinq ans et sont assortis d'options de renouvellement pour des périodes supplémentaires allant de trois à cinq ans aux taux en vigueur sur le marché au moment de la prolongation. Tous les contrats de location comprennent une clause permettant la révision à la hausse de la charge de location une fois par année ou au moment du renouvellement, selon la conjoncture des marchés en vigueur ou les modalités préétablies des baux. La conclusion de ces contrats de location par Hydro One n'a pas donné lieu à l'imposition de restrictions à cette dernière. Les options de renouvellement sont comprises dans les durées des contrats de location lorsqu'il existe une certitude raisonnable qu'elles soient exercées.

Le tableau ci-après fournit d'autres renseignements sur les contrats de location simple de la société :

Exercice clos le 31 décembre (en millions de dollars)	2019
Charge locative	10
Paiements de location effectués	8
31 décembre	2019
Durée moyenne pondérée résiduelle des contrats ¹ (en années)	8
Taux d'actualisation moyen pondéré	2,7 %

¹ Comprend des options de renouvellement dont l'exercice est raisonnablement certain.

Au 31 décembre 2019, les paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple s'établissaient comme suit :

31 décembre (en millions de dollars)	2019
2020	12
2021	12
2022	11
2023	10
2024	9
Par la suite	33
Total des paiements minimaux au titre des contrats de location non actualisés ¹	87
Déduire : la valeur actualisée des paiements minimaux au titre des contrats de location	(9)
Total des paiements minimaux au titre des contrats de location actualisés	78

¹ Exclut des montants engagés de 6 millions de dollars au titre de contrats de location qui ne sont pas encore en vigueur.

Au 31 décembre 2018, les paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple s'établissaient comme suit :

31 décembre (en millions de dollars)	2018
2019	7
2020	11
2021	4
2022	1
2023	1
Par la suite	4
Total des paiements minimaux au titre des contrats de location non actualisés	28

Hydro One présente ses actifs au titre de droits d'utilisation et ses obligations locatives au bilan consolidé, comme suit :

31 décembre (en millions de dollars)	2019
Autres actifs à long terme (note 13)	75
Créditeurs et autres passifs à court terme (note 14)	9
Autres passifs à long terme (note 15)	69

24. CAPITAL-ACTIONS

Actions ordinaires

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires. Au 31 décembre 2019, 596 818 436 actions ordinaires (595 938 975 en 2018) étaient émises et en circulation.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

Le montant et la date de versement des dividendes à payer par Hydro One sont laissés à la discrétion du conseil d'administration de Hydro One et sont établis en fonction des résultats d'exploitation, du maintien de la structure du capital réglementaire réputée, de la situation financière et des besoins de trésorerie, du respect de critères de solvabilité imposés par les lois sur les sociétés en matière de déclaration et de versement de dividendes ainsi que d'autres facteurs que le conseil peut juger pertinents.

Le tableau suivant présente la variation du nombre d'actions ordinaires au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

Exercice clos le 31 décembre 2019 (nombre d'actions)	Propriété		Total
	Actionnariat public	Province	
Actions ordinaires – à l'ouverture	313 526 327	282 412 648	595 938 975
Émission d'actions ordinaires – RILT ¹	416 519	—	416 519
Émission d'actions ordinaires - octroi d'actions ²	462 942	—	462 942
Actions ordinaires – à la clôture ³	314 405 788	282 412 648	596 818 436
	52,7 %	47,3 %	100 %

¹ En 2019, Hydro One a émis 416 519 nouvelles actions ordinaires aux termes des dispositions du RILT. Ceci tient compte de l'exercice de 302 520 options sur actions pour un produit en trésorerie de 6 millions de dollars.

² En 2019, Hydro One a émis 462 942 nouvelles actions ordinaires aux termes des dispositions des régimes d'octroi d'actions du Power Workers' Union (le « PWU ») et de la Society.

³ Le 16 janvier 2020, Hydro One a émis 117 980 nouvelles actions aux termes des dispositions du RILT. Se reporter à la note 34 – Événements postérieurs.

Exercice clos le 31 décembre 2018 (nombre d'actions)	Propriété		Total
	Actionnariat public	Province	
Actions ordinaires – à l'ouverture	312 974 063	282 412 648	595 386 711
Émission d'actions ordinaires - octroi d'actions ¹	481 460	—	481 460
Émission d'actions ordinaires – RILT ²	70 804	—	70 804
Actions ordinaires – à la clôture	313 526 327	282 412 648	595 938 975
	52,6 %	47,4 %	100 %

¹ En 2018, Hydro One a émis 481 460 nouvelles actions ordinaires aux termes des dispositions des régimes d'octroi d'actions du PWU et de la Society.

² En 2018, Hydro One a émis 70 804 nouvelles actions ordinaires aux termes des dispositions du RILT.

Actions privilégiées

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées, lesquelles peuvent être émises en séries. Aux 31 décembre 2019 et 2018, deux séries d'actions privilégiées étaient autorisées aux fins d'émission : les actions privilégiées de série 1 et les actions privilégiées de série 2. Aux 31 décembre 2019 et 2018, 16 720 000 actions privilégiées de série 1 et aucune action privilégiée de série 2 étaient émises et en circulation.

Hydro One peut émettre à l'occasion des actions privilégiées en une ou plusieurs séries. Avant d'émettre des actions d'une série, le conseil d'administration de Hydro One est tenu de fixer le nombre d'actions faisant partie de la série et d'établir l'appellation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions qui se rattachent à la série d'actions privilégiées en question. Les porteurs des actions privilégiées de Hydro One n'ont pas le droit d'être convoqués, d'assister ou de voter aux assemblées des actionnaires de Hydro One, sauf que des droits de vote peuvent être accordés aux porteurs d'une série lorsque les dividendes rattachés à leur série n'ont pas été versés, comme il est prévu dans les dispositions relatives à la série applicables. Toutes les séries d'actions privilégiées sont de rang égal entre elles et elles ont priorité sur les actions ordinaires et sur les autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées en ce qui a trait au versement des dividendes, à la distribution de l'actif et au remboursement du capital en cas de liquidation ou de dissolution de Hydro One.

Pour la période commençant à la date d'émission des actions privilégiées de série 1 et se terminant le 19 novembre 2020, inclusivement, les porteurs d'actions privilégiées de série 1 auront le droit de toucher des dividendes préférentiels cumulatifs fixes annuels de 1,0625 \$ par action, dans la mesure où le conseil d'administration en déclare, payables trimestriellement. Le taux de dividende sera rétabli le 20 novembre 2020 et tous les cinq ans par la suite à un taux correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré de 3,53 %. Les actions privilégiées de série 1 ne seront pas rachetables au gré de Hydro One avant le 20 novembre 2020, mais le seront le 20 novembre 2020 et le 20 novembre de chaque cinquième année par la suite, à un prix de rachat correspondant à 25,00 \$ par action privilégiée de série 1 rachetée, majoré des dividendes accumulés ou non versés. Les porteurs d'actions privilégiées de série 1 auront le droit, à leur gré, le 20 novembre 2020 et le 20 novembre de chaque cinquième année par la suite, de convertir la totalité ou certaines de leurs actions privilégiées de série 1 en actions privilégiées de série 2, à parité, sous réserve de certaines restrictions applicables au moment de la conversion. Au 31 décembre 2019, il n'y avait aucun arriéré de dividendes sur les actions privilégiées.

Les porteurs d'actions privilégiées de série 2 auront le droit de toucher des dividendes cumulatifs à taux variable trimestriels, dans la mesure où le conseil d'administration en déclare, au taux correspondant au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois, majoré de 3,53 %, sous réserve de la révision de ce taux chaque trimestre. Les actions privilégiées de série 2 ne seront pas rachetables par Hydro One avant le 20 novembre 2020, mais elles seront rachetables par Hydro One à un prix de rachat correspondant à 25,00 \$ par action privilégiée de série 2 rachetée, si elles sont rachetées le 20 novembre 2025 ou le 20 novembre de chaque cinquième année par la suite, ou à 25,50 \$ par action privilégiée de série 2 rachetée si elles sont

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

rachetées à toute autre date après le 20 novembre 2020, dans chaque cas majoré des dividendes accumulés ou non versés. Les porteurs d'actions privilégiées de série 2 auront le droit, à leur gré, le 20 novembre 2025 et le 20 novembre de chaque cinquième année par la suite, de convertir la totalité ou certaines de leurs actions privilégiées de série 2 en actions privilégiées de série 1, à parité, sous réserve de certaines restrictions applicables au moment de la conversion.

Restrictions relatives à la propriété d'actions

La Loi sur l'électricité impose des restrictions relatives à la propriété d'actions aux titres de Hydro One comportant droit de vote. Les restrictions en question stipulent qu'aucune personne physique ou morale (ni aucun groupe de personnes physiques ou morales agissant conjointement ou de concert) ne peut être propriétaire bénéficiaire ni avoir le contrôle de plus de 10 % de toute catégorie ou série de titres comportant droit de vote, y compris les actions ordinaires de la société (les « restrictions relatives à la propriété d'actions »). Les restrictions relatives à la propriété d'actions ne s'appliquent pas aux titres comportant droit de vote détenus par la Province, ni au placeur qui détient des titres comportant droit de vote dans le seul but de les placer auprès d'acheteurs qui se conforment aux restrictions relatives à la propriété d'actions.

25. DIVIDENDES

En 2019, des dividendes sur les actions privilégiées de 18 millions de dollars (18 millions de dollars en 2018) et des dividendes sur les actions ordinaires de 570 millions de dollars (542 millions de dollars en 2018) ont été déclarés et versés.

26. RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

Le résultat de base par action ordinaire est obtenu en divisant le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

Le bénéfice dilué par action ordinaire est obtenu en divisant le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après ajustement visant à tenir compte de l'effet des régimes de rémunération à base d'actions potentiellement dilutifs, y compris les régimes d'octroi d'actions et le RILT, et il est calculé selon la méthode du rachat d'actions.

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires <i>(en millions de dollars)</i>	778	(89)
Nombre moyen pondéré d'actions		
De base	596 437 577	595 756 470
Effet des régimes de rémunération à base d'actions potentiellement dilutifs	2 410 860	2 147 473
Dilué	598 848 437	597 903 943
Résultat par action ordinaire		
De base	1,30 \$	(0,15) \$
Dilué	1,30 \$	(0,15) \$

Les actions ordinaires dont l'émission est conditionnelle au titre des débentures convertibles ne sont pas incluses dans le résultat par action ordinaire dilué pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 étant donné que les conditions relatives à la fusion n'étaient pas respectées. Comme la convention de fusion a été résiliée (se reporter à la note 4 – Regroupements d'entreprises), les débentures convertibles ont été remboursées le 8 février 2019.

27. RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

Régimes d'octroi d'actions

Hydro One a deux régimes d'octroi d'actions (les « régimes d'octroi d'actions »), l'un au profit de certains membres du PWU (le « régime d'octroi d'actions du PWU ») et l'autre au profit de certains membres de la Society (le « régime d'octroi d'actions de la Society »).

Le régime d'octroi d'actions du PWU prévoit l'émission de nouvelles actions ordinaires de Hydro One à certains membres admissibles du PWU, chaque année, à compter du 1^{er} avril 2017, et ce jusqu'au 1^{er} avril 2028 ou à la date à laquelle un employé admissible ne respecte plus les critères d'admissibilité du régime d'octroi d'actions du PWU, si cette date est antérieure. Pour être admissible, un employé doit être un participant au régime de retraite le 1^{er} avril 2015, doit être un employé à la date où survient l'émission d'actions annuelle et doit continuer d'avoir moins de 35 ans de service. La période de service exigée pour le régime d'octroi d'actions du PWU a commencé le 3 juillet 2015, date à laquelle le régime d'octroi d'actions a été signé par le PWU. Le nombre d'actions ordinaires octroyées chaque année à un employé admissible correspondra à 2,7 % du salaire de l'employé admissible au 1^{er} avril 2015, divisé par 20,50 \$, soit le prix des actions ordinaires de Hydro One aux termes de son premier appel public à l'épargne (« PAPE »). Le nombre global d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'octroi d'actions

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

du PWU ne pourra pas dépasser 3 981 763. En 2015, 3 979 062 actions ordinaires ont été octroyées aux termes du régime d'octroi d'actions du PWU.

Le régime d'octroi d'actions de la Society prévoit l'émission de nouvelles actions ordinaires de Hydro One à certains membres admissibles de la Society, chaque année, à compter du 1^{er} avril 2018, et ce jusqu'au 1^{er} avril 2029 ou à la date à laquelle un employé admissible ne respecte plus les critères d'admissibilité du régime d'octroi d'actions de la Society, si cette date est antérieure. Pour être admissible, un employé doit être un participant au régime de retraite le 1^{er} septembre 2015, doit être un employé à la date où survient l'émission d'actions annuelle et doit continuer d'avoir moins de 35 ans de service. Par conséquent, la période de service exigée pour le régime d'octroi d'actions de la Society a commencé le 1^{er} septembre 2015. Le nombre d'actions ordinaires octroyées chaque année à un employé admissible correspondra à 2,0 % du salaire de l'employé admissible au 1^{er} septembre 2015, divisé par 20,50 \$, soit le prix des actions ordinaires de Hydro One aux termes de son PAPE. Le nombre global d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'octroi d'actions de la Society ne pourra pas dépasser 1 434 686. En 2015, 1 433 292 actions ordinaires ont été octroyées aux termes du régime d'octroi d'actions de la Society.

La juste valeur des octrois d'actions de Hydro One en 2015, soit 111 millions de dollars, a été estimée en fonction du cours de l'action à la date de l'octroi, soit 20,50 \$, et elle est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition progressive des droits, étant donné que les régimes d'octroi d'actions comportent des conditions liées au rendement et des conditions liées aux années de service. En 2019, 462 942 actions ordinaires (481 460 en 2018) ont été émises aux termes des régimes d'octroi d'actions. Le total de la rémunération à base d'actions comptabilisé en 2019 s'est établi à 9 millions de dollars (12 millions de dollars en 2018) et ce montant a été comptabilisé comme un actif réglementaire.

Le tableau suivant présente un sommaire des activités des régimes d'octroi d'actions pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 :

Exercice clos le 31 décembre 2019	Octrois d'actions (nombre d'actions ordinaires)	Prix moyen pondéré
Octrois d'actions en cours – à l'ouverture	4 234 155	20,50 \$
Droits acquis et actions connexes émises ¹	(462 942)	—
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(96 836)	20,50 \$
Octrois d'actions en cours – à la clôture	3 674 377	20,50 \$

¹ En 2019, Hydro One a émis 462 942 nouvelles actions ordinaires aux employés admissibles aux termes des dispositions des régimes d'octroi d'actions.

Exercice clos le 31 décembre 2018	Octrois d'actions (nombre d'actions ordinaires)	Prix moyen pondéré
Octrois d'actions en cours – à l'ouverture	4 825 732	20,50 \$
Droits acquis et actions connexes émises ¹	(481 460)	—
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(110 117)	20,50 \$
Octrois d'actions en cours – à la clôture	4 234 155	20,50 \$

¹ En 2018, Hydro One a émis 481 460 nouvelles actions ordinaires aux employés admissibles aux termes des dispositions du régime d'octroi d'actions du PWU.

Régime de DDVA d'administrateur

Aux termes du régime de DDVA d'administrateur, les administrateurs peuvent choisir de recevoir un crédit au titre de leur rémunération annuelle en espèces sous forme d'un compte théorique de DDVA au lieu d'espèces. Le conseil d'administration de Hydro One peut également déterminer, de temps à autre, que des circonstances particulières justifient l'attribution de DDVA à un administrateur, en guise de rémunération, en sus de la rémunération habituelle ou des jetons de présence auxquels il a droit. Chaque DDVA représente un droit dont la valeur sous-jacente est équivalente à la valeur de une action ordinaire de la société et donne le droit d'accumuler un dividende sur action ordinaire sous forme de DDVA supplémentaires au moment où les dividendes sont versés, après leur déclaration par le conseil d'administration de Hydro One.

Le tableau ci-après présente un sommaire de l'évolution des DDVA aux termes du régime de DDVA d'administrateur au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 :

Exercices clos les 31 décembre (nombre de DDVA)	2019	2018
DDVA en circulation – à l'ouverture	46 697	187 090
Attributions	29 938	82 375
Ayant été réglés ¹	(24 015)	(222 768)
DDVA en circulation – à la clôture	52 620	46 697

¹ En 2018, des DDVA liés à l'ancien conseil d'administration de la société ont été réglés selon le cours de clôture des actions ordinaires de la société au 29 juin 2018 de 20,04 \$, et un montant d'environ 5 millions de dollars a été payé au quatrième trimestre de 2018.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, une charge de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2018) a été comptabilisée dans le résultat à l'égard du régime de DDVA d'administrateur. Au 31 décembre 2019, un passif de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2018) lié aux DDVA en circulation a été comptabilisé selon le cours de clôture des actions ordinaires de la société au 31 décembre 2019 de 25,08 \$. Ce passif est compris dans les créditeurs et autres passifs à long terme des bilans consolidés.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

Régime de DDVA de la direction

Aux termes du régime de DDVA de la direction, les membres de la direction admissibles peuvent choisir de recevoir une tranche déterminée de leur rémunération incitative annuelle à court terme sous forme d'un compte théorique de DDVA au lieu d'espèces. Chaque DDVA représente un droit dont la valeur sous-jacente est équivalente à la valeur de une action ordinaire de la société et donne le droit d'accumuler un dividende sur action ordinaire sous forme de DDVA supplémentaires au moment où les dividendes sont versés, après leur déclaration par le conseil d'administration de Hydro One.

Le tableau ci-après présente un sommaire de l'évolution des DDVA aux termes du régime de DDVA de la direction au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 :

Exercices clos les 31 décembre (nombre de DDVA)	2019	2018
DDVA en circulation – à l'ouverture	108 296	67 829
Attributions	24 996	40 467
Ayant été payés	(81 106)	—
DDVA en circulation – à la clôture	52 186	108 296

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, une charge de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2018) a été comptabilisée dans le résultat à l'égard du régime de DDVA de la direction. Au 31 décembre 2019, un passif de 1 million de dollars (2 millions de dollars en 2018) lié aux DDVA de la direction a été comptabilisé selon le cours de clôture des actions ordinaires de la société au 31 décembre 2019 de 25,08 \$. Ce passif est compris dans les créditeurs et autres passifs à long terme des bilans consolidés.

Régime d'actionnariat des employés

En 2015, Hydro One a établi des régimes d'actionnariat des employés en faveur de certains membres de la direction et employés non syndiqués admissibles (le « régime d'actionnariat des employés lié à la direction ») et de certains membres du personnel représentés par la Society admissibles (le « régime d'actionnariat des employés représentés par la Society »). Aux termes du régime d'actionnariat des employés lié à la direction, les membres de la direction et employés non syndiqués admissibles peuvent cotiser entre 1 % et 6 % de leur salaire de base pour acheter des actions ordinaires de Hydro One. La société verse une cotisation équivalente à 50 % de leur cotisation, jusqu'à un montant maximal au titre de la cotisation patronale de 25 000 \$ par année civile. Aux termes du régime d'actionnariat des employés représentés par la Society, les membres du personnel représentés par la Society admissibles peuvent cotiser entre 1 % et 4 % de leur salaire de base pour acheter des actions ordinaires de Hydro One. La société verse une cotisation équivalente à 25 % de leur cotisation, sans montant maximal au titre de la cotisation patronale par année civile. En 2019, les cotisations versées aux termes du régime d'actionnariat des employés se sont établies à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2018).

RILT

Avec prise d'effet le 31 août 2015, le conseil d'administration de Hydro One a adopté un RILT. Aux termes de ce régime, des incitatifs à long terme sont accordés à certains membres de la haute direction et autres membres de la direction de Hydro One et de ses filiales, et toutes les attributions fondées sur des titres de capitaux propres seront réglées en actions nouvellement émises de Hydro One, aux termes des dispositions du régime, lesquelles permettent également aux participants de remettre une partie de leurs attributions pour satisfaire aux exigences relatives aux retenues d'impôt à la source. Le nombre global d'actions pouvant être émises aux termes du RILT ne pourra pas dépasser 11 900 000 actions de Hydro One.

Le RILT offre une souplesse permettant d'accorder un ensemble d'incitatifs, y compris des droits à la valeur d'actions liées au rendement (« DVALR »), des droits à la valeur d'actions assujetties à des restrictions (« DVAAR »), des options sur actions, des droits à la plus-value d'actions, des actions assujetties à des restrictions, des DDVA et d'autres attributions fondées sur des actions. On prévoit que l'assortiment des mécanismes variera en fonction des postes occupés compte tenu du degré de responsabilité du membre de la haute direction à l'égard du rendement global de l'entreprise.

DVALR et DVAAR

Le tableau ci-après présente l'évolution des attributions de DVALR et de DVAAR aux termes du RILT pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 :

Exercices clos les 31 décembre (nombre de droits)	DVALR		DVAAR	
	2019	2018	2019	2018
Droits en circulation – à l'ouverture	605 180	429 980	442 470	393 430
Attributions	—	445 120	—	345 790
Dont les droits sont acquis et les actions connexes sont émises	(78 121)	(123)	(92 112)	(106 591)
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(153 805)	(31 767)	(84 745)	(31 849)
Ayant été réglés	(201 910)	(238 030)	(58 620)	(158 310)
Droits en circulation – à la clôture ¹	171 344	605 180	206 993	442 470

¹ Les droits en circulation au 31 décembre 2019 comprennent 7 740 DVALR et 96 330 DVAAR pouvant être réglés en trésorerie si certaines conditions sont respectées. Au 31 décembre 2019, un passif de 3 millions de dollars a été comptabilisé à l'égard de ces attributions et il est compris dans les charges à payer des bilans consolidés.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

Aucune attribution n'a été accordée en 2019. Le total de la juste valeur à la date d'attribution des attributions accordées en 2018 s'est établi à 16 millions de dollars. La charge de rémunération comptabilisée par la société à l'égard des attributions de DVALR et de DVAAR s'est élevée à 9 millions de dollars en 2019 (15 millions de dollars en 2018).

Les montants comptabilisés en 2019 ont été touchés par le renversement, au troisième trimestre de 2019, d'une charge de rémunération antérieurement comptabilisée d'environ 3 millions de dollars, visant à refléter les DVALR et de DVAAR ayant fait l'objet de renoncations au troisième trimestre de 2019. La charge comptabilisée en 2018 comprend un montant de 5 millions de dollars lié aux DVALR et aux DVAAR déjà attribués à l'ancien président et chef de la direction de la société et pour lequel aucun coût n'avait été antérieurement comptabilisé. Ces attributions, constituées de 238 030 DVALR et de 158 310 DVAAR, ont été réglées en 2018, dans le cadre d'un règlement en espèce ponctuel.

Options sur actions

La société est autorisée à attribuer des options sur actions aux termes de son RILT à certains employés admissibles. En 2019, aucune option sur action n'a été attribuée (1 450 880 options sur actions ont été attribuées en 2018). Les options sur actions attribuées peuvent être exercées pendant une période n'excédant pas sept ans à compter de la date d'attribution. La période initiale d'acquisition des droits de trois ans visant 706 070 options sur actions a été modifiée en 2019 par suite d'ententes conclues avec cinq porteurs d'options, faisant en sorte que les droits aux options sur actions applicables ont été entièrement acquis en 2019. Le coût supplémentaire de la rémunération résultant de la modification n'a pas été significatif.

La méthode fondée sur la juste valeur est utilisée pour calculer la charge de rémunération liée aux options sur actions et la charge est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits selon la méthode de l'amortissement linéaire. La juste valeur des options sur actions attribuées a été estimée à la date d'attribution à l'aide d'un modèle d'évaluation Black-Scholes. Les révisions liées aux options assujetties à des modifications n'ont pas été importantes.

Les options sur actions attribuées et les hypothèses moyennes pondérées utilisées dans le cadre du modèle d'évaluation des options attribuées en 2018 sont les suivantes :

Prix d'exercice ¹	20,70 \$
Juste valeur de l'option à la date d'attribution	1,66 \$
Hypothèses aux fins de l'évaluation :	
Taux de rendement en dividende attendu ²	3,78 %
Volatilité attendue ³	15,01 %
Taux d'intérêt sans risque ⁴	2,00 %
Durée de l'option attendue ⁵	4,5 ans

¹ Cours de l'action ordinaire de Hydro One à la date d'attribution.

² Compte tenu du dividende et du cours de l'action ordinaire de Hydro One à la date d'attribution.

³ Compte tenu de la volatilité quotidienne moyenne affichée par les entités paires de Hydro One pour une durée de 4,5 ans.

⁴ Compte tenu du rendement des obligations du gouvernement du Canada équivalentes.

⁵ Déterminée selon la durée de l'option et le délai d'acquisition des droits.

Le tableau ci-après présente l'évolution des options sur actions pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 :

	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Options sur actions en circulation – 1 ^{er} janvier 2018	—	
Attributions	1 450 880	20,70 \$
Ayant fait l'objet d'une renonciation ¹	(500 970)	20,66 \$
Options sur actions en circulation – 31 décembre 2018 ^{2, 3}	949 910	20,72 \$
Exercice ⁴	(302 520)	20,76 \$
Ayant fait l'objet d'une renonciation ¹	(243 840)	20,75 \$
Options sur actions en circulation – 31 décembre 2019 ²	403 550	20,66 \$

¹ Les options sur actions ayant fait l'objet d'une renonciation avaient une juste valeur de 1,65 \$ par option en 2019 (1,67 \$ en 2018).

² En 2019, les droits à 706 070 options sur actions ont été acquis et ces options comportaient une juste valeur modifiée de 1,04 \$ par option (aucun droit à des options sur actions n'a été acquis en 2018). De ce nombre, 302 520 options sur actions ont été exercées. Au 31 décembre 2019, tous les droits à des options sur actions en cours étaient acquis et les options connexes pouvaient être exercées (tous les droits à des options sur actions n'étaient pas acquis en 2018).

³ Les options sur actions en cours au 31 décembre 2019 ont une valeur intrinsèque globale de 2 millions de dollars (néant en 2018) et une durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée de 5,2 ans (6,2 ans en 2018).

⁴ Les options sur actions exercées en 2019 avaient une valeur intrinsèque globale de 1 million de dollars.

La charge de rémunération liée aux options sur actions comptabilisée par la société en 2019 s'est établie à 1 million de dollars (1 million de dollars en 2018). Au 31 décembre 2019, la charge de rémunération non comptabilisée liée aux options sur actions dont les droits ne sont pas encore acquis était de néant (1 million de dollars en 2018).

Le 16 janvier 2020, 117 980 options sur actions ont été exercées. Se reporter à la note 34 – Événements postérieurs à la date du bilan.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

28. PARTICIPATION SANS CONTRÔLE

Le total de la participation sans contrôle est constitué de la participation sans contrôle attribuable à B2M LP et de la participation sans contrôle attribuable à NRLP. Le tableau qui suit présente l'évolution de la participation sans contrôle au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

Exercice clos le 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Capitaux propres temporaires	Capitaux propres	Total
Participation sans contrôle – à l'ouverture	21	49	70
Apports au titre de la vente d'une participation sans contrôle (note 4)	—	12	12
Distributions à la participation sans contrôle	(3)	(6)	(9)
Bénéfice net attribuable à la participation sans contrôle	2	4	6
Participation sans contrôle – à la clôture	20	59	79

Exercice clos le 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Capitaux propres temporaires	Capitaux propres	Total
Participation sans contrôle – à l'ouverture	22	50	72
Distributions à la participation sans contrôle	(3)	(5)	(8)
Bénéfice net attribuable à la participation sans contrôle	2	4	6
Participation sans contrôle – à la clôture	21	49	70

B2M LP

Le 16 décembre 2014, des actifs de transport totalisant 526 millions de dollars ont été transférés de Hydro One Networks à B2M LP. Cette transaction a été financée à 60 % au moyen de la dette (316 millions de dollars) et à 40 % au moyen des titres de capitaux propres (210 millions de dollars). Le 17 décembre 2014, la NOS a acquis une participation de 34,2 % dans B2M LP moyennant une contrepartie de 72 millions de dollars, représentant la juste valeur de la participation acquise. La participation initiale de la NOS dans B2M LP est constituée de parts de catégorie A d'un montant de 50 millions de dollars et de parts de catégorie B d'un montant de 22 millions de dollars.

Les parts de catégorie B sont assorties d'une option de vente obligatoire, laquelle prévoit qu'en cas de réalisation (par ex. un cas de défaut tel un défaut de la NOS à l'égard de la dette ou une insolvabilité), Hydro One rachète les parts de catégorie B de B2M LP à la valeur comptable nette à la date de rachat. La tranche de la participation sans contrôle liée aux parts de catégorie B est classée à titre temporaire dans les capitaux propres du bilan consolidé étant donné que le droit de rachat connexe échappe à la volonté de la société. La tranche restante de la participation sans contrôle est classée dans les capitaux propres.

Le tableau qui suit présente l'évolution de la participation sans contrôle de B2M LP au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

Exercice clos le 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Capitaux propres temporaires	Capitaux propres	Total
Participation sans contrôle – à l'ouverture	21	49	70
Distributions à la participation sans contrôle	(3)	(6)	(9)
Bénéfice net attribuable à la participation sans contrôle	2	4	6
Participation sans contrôle – à la clôture	20	47	67

Exercice clos le 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Capitaux propres temporaires	Capitaux propres	Total
Participation sans contrôle – à l'ouverture	22	50	72
Distributions à la participation sans contrôle	(3)	(5)	(8)
Bénéfice net attribuable à la participation sans contrôle	2	4	6
Participation sans contrôle – à la clôture	21	49	70

NRLP

Le 18 septembre 2019, Hydro One Networks a vendu à Six Nations of the Grand River Development Corporation et, par l'intermédiaire d'une fiducie, à la Première Nation des Mississaugas de Credit, une participation de 25,0 % et de 0,1 %, respectivement, dans les parts de société en commandite de NRLP, moyennant une contrepartie totale de 12 millions de dollars, soit la juste valeur des participations acquises. NRLP est entièrement consolidée dans les présents états financiers consolidés, étant donné qu'elle est contrôlée par Hydro One. La participation sans contrôle de 25,1 % dans NRLP des partenaires des Premières Nations est classée dans les capitaux propres.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

Le tableau qui suit présente l'évolution de la participation sans contrôle de NRLP au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Exercice clos le 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Capitaux propres
Participation sans contrôle – à l'ouverture	—
Apports au titre de la vente d'une participation sans contrôle (note 4)	12
Distributions à la participation sans contrôle	—
Bénéfice net attribuable à la participation sans contrôle	—
Participation sans contrôle – à la clôture	12

Le 31 janvier 2020, la Première Nation des Mississaugas de Credit a acquis une participation supplémentaire de 19,9 % dans NRLP. Se reporter à la note 4 – Regroupements d'entreprises et à la note 34 – Événements postérieurs à la date du bilan, pour obtenir de plus amples renseignements.

29. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Province est un actionnaire de Hydro One, détenant une participation d'environ 47,3 % au 31 décembre 2019. La SIERE, Ontario Power Generation Inc. (« OPG »), la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la « SFIEO ») et la CEO sont apparentées à Hydro One puisque le ministère de l'Énergie les contrôle ou exerce une influence notable sur celles-ci. Ontario Charging Network LP (« OCN LP ») est une coentreprise sous forme de société en commandite conclue entre une filiale de Hydro One et OPG. Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations entre apparentés qui ont eu lieu au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)		2019	2018
Apparenté	Opération		
Province	Versement de dividendes	288	275
SIERE	Achats d'électricité	1 808	1 636
	Produits tirés des services de transport	1 636	1 672
	Montants liés aux remises sur les frais d'électricité	692	477
	Produits tirés de la distribution liés à la protection des tarifs ruraux	240	239
	Produits tirés de la distribution liés à l'approvisionnement en électricité de collectivités dans les régions éloignées du Nord	35	35
	Financement reçu relativement aux programmes de conservation et de gestion de la demande	42	62
OPG¹	Achats d'électricité	8	10
	Produits tirés de la prestation de services et de l'approvisionnement en électricité	9	9
	Coûts au titre de l'achat de services	1	—
SFIEO	Achats d'électricité visés par des contrats d'électricité administrés par la SFIEO	2	2
CEO	Frais liés à la CEO	9	8
OCN LP²	Participation dans OCN LP	2	—

¹ OPG a fourni une garantie de 2,5 millions de dollars à Hydro One liée à la garantie relative à OCN. Se reporter à la note 32 – Engagements, pour obtenir plus de détails sur la garantie relative à OCN.

² OCN LP possède et exploite des bornes de recharge rapide pour véhicules électriques en Ontario, sous la marque Ivy Charging Network

Les achats et les ventes conclus avec des apparentés tiennent compte des exigences du Code d'affiliation de la CEO. Les soldes impayés à la clôture de la période ne portent pas intérêt et seront réglés en espèces. Les factures sont émises mensuellement et les montants sont exigibles et payés sur une base mensuelle.

30. ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation sont les suivantes :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Débiteurs	(73)	11
Montants à recevoir d'apparentés	(160)	(2)
Autres actifs	(11)	2
Créditeurs	7	2
Charges à payer	38	17
Montants à payer à des apparentés	213	(68)
Intérêts courus	8	(3)
Créditeurs et autres passifs à long terme	—	(7)
Passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi	33	25
	55	(23)

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

Dépenses en immobilisations

Les tableaux qui suivent rapprochent les investissements à l'égard d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels et les montants présentés dans les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018. Les éléments de rapprochement comprennent les variations nettes des charges à payer et l'amortissement capitalisé :

Exercice clos le 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Immobilisations corporelles	Actifs incorporels	Total
Investissements en capital	(1 551)	(116)	(1 667)
Éléments de rapprochement	38	1	39
Décassements pour les dépenses en immobilisations	(1 513)	(115)	(1 628)

Exercice clos le 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Immobilisations corporelles	Actifs incorporels	Total
Investissements en capital	(1 454)	(121)	(1 575)
Éléments de rapprochement	36	1	37
Décassements pour les dépenses en immobilisations	(1 418)	(120)	(1 538)

Apports de capital

Hydro One conclut des contrats régis par le code des réseaux de transport de la CEO lorsqu'un client de l'entreprise de transport demande un nouveau raccordement ou une mise à niveau de son raccordement. Le client est tenu de faire un apport de capital à Hydro One en fonction de l'écart entre la valeur actualisée des coûts de la facilité de raccordement et la valeur actualisée des produits. La valeur actualisée des produits est fondée sur une estimation de la charge prévue pour la période contractuelle avec Hydro One. Une fois la facilité de raccordement mise en service, conformément au code des réseaux de transport de la CEO, Hydro One réévaluera périodiquement les estimations en matière de charge prévue, ce qui entraînera une hausse ou une baisse des apports de capital versés par le client. La hausse ou la baisse des apports de capital est comptabilisée directement dans les immobilisations corporelles en service. En 2019, les apports de capital découlant de ces réévaluations ont totalisé 3 millions de dollars (7 millions de dollars en 2018), ce qui représente l'écart entre la charge prévue du volume d'électricité transporté et la charge prévue au contrat initial, sous réserve de certains ajustements.

Renseignements complémentaires

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Intérêts payés, montant net	494	519
Impôts sur le bénéfice versés	21	17

31. ÉVENTUALITÉS

Poursuites

Hydro One fait face à diverses poursuites et revendications qui surviennent dans le cours normal de ses activités. De l'avis de sa direction, l'issue de ces affaires n'aura pas d'incidence défavorable significative sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie consolidés de la société.

Hydro One Inc., Hydro One Networks, Hydro One Remote Communities et Norfolk Power Distribution Inc. étaient les parties défenderesses dans une action collective entreprise en 2015 en vertu de laquelle le représentant des demandeurs réclamait jusqu'à 125 millions de dollars en dommages, alléguant des pratiques de facturation inappropriées. Le 26 mars 2019, la Cour d'appel de l'Ontario a rejeté la demande d'autorisation du demandeur d'en appeler du refus de la cour inférieure de certifier la poursuite comme action collective, ce qui signifie que la poursuite a effectivement pris fin.

Quatre actions collectives putatives ont été intentées par des actionnaires d'Avista Corporation en lien avec la fusion. Les demandeurs en cause dans les quatre poursuites étaient respectivement Fink, Jenß, Samuel et Sharpenter. Toutes ces actions collectives ont maintenant été rejetées.

Transfert d'actifs

Les ordonnances de transfert aux termes desquelles la société a acquis certaines entreprises d'Ontario Hydro en date du 1^{er} avril 1999 n'ont pas entraîné le transfert du titre de propriété de certains actifs situés dans des réserves [telles qu'elles sont définies en vertu de la *Loi sur les Indiens* (Canada)]. La SFIEO détient actuellement ces actifs. Selon les modalités des ordonnances de transfert, la société est tenue de gérer ces actifs jusqu'à ce qu'elle ait obtenu tous les consentements nécessaires pour procéder au transfert du titre de propriété de ces actifs en sa faveur. La société n'est pas en mesure de prévoir le total du montant qu'elle pourrait avoir à verser par année ou de façon ponctuelle, afin d'obtenir les consentements nécessaires. En 2019, la société a payé environ 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2018) à l'égard des consentements obtenus. Si la société ne peut obtenir les consentements requis, la SFIEO continuera de détenir ces actifs pour une durée indéterminée. Si la société est

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

incapable de parvenir à un règlement satisfaisant, elle pourrait devoir déplacer ces actifs à d'autres endroits, et le coût de ce déplacement pourrait être élevé ou, dans un nombre restreint de cas, elle pourrait devoir abandonner une ligne et la remplacer par une centrale électrique au diesel. Les coûts associés à ces actifs pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation de la société si cette dernière ne pouvait les recouvrer par le truchement d'ordonnances tarifaires futures.

32. ENGAGEMENTS

Le tableau qui suit présente un résumé des engagements de Hydro One aux termes de conventions d'impartition et d'autres ententes qui sont exigibles au cours des cinq prochaines années et par la suite.

31 décembre 2019 (en millions de dollars)	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	Par la suite
Conventions d'impartition et autres conventions	162	34	10	8	11	13
Entente à long terme visant les logiciels et les compteurs	22	1	2	1	2	—

Conventions d'impartition

Hydro One a conclu une entente avec Inergi LP visant l'impartition de services administratifs et informatiques, notamment des services liés à la chaîne d'approvisionnement, des services de paie, des services de technologie de l'information ainsi que des services financiers et comptables. La convention vient à échéance le 28 février 2021 dans le cas des services de technologie de l'information et le 31 octobre 2021, pour les services liés à la chaîne d'approvisionnement. L'entente relative aux services de paie ainsi qu'aux services financiers et comptables a été prorogée en septembre 2019 et vient maintenant à échéance le 31 décembre 2020. Par ailleurs, l'entente relative aux services de règlement vient à échéance le 31 décembre 2019, et ces services sont dorénavant internalisés.

Brookfield Global Integrated Solutions (« Brookfield ») fournit des services à Hydro One, au besoin, notamment en ce qui a trait à la gestion des installations et à l'exécution de certains projets d'investissement jugés nécessaires par la société. La convention actuelle conclue avec Brookfield pour ces services viendra à échéance en décembre 2024, la société ayant l'option de renouveler cette convention pour une période supplémentaire de trois ans.

Entente à long terme visant des logiciels et des compteurs

Trilliant Holdings Inc. et Trilliant Networks (Canada) Inc. (ensemble, « Trilliant ») fournissent des services à Hydro One à l'égard de services d'approvisionnement, d'entretien et de soutien pour les compteurs intelligents ainsi que le matériel informatique et les logiciels connexes, y compris des licences d'utilisation supplémentaires, de même que certains services professionnels. L'entente conclue avec Trilliant à l'égard de ces services viendra à échéance en décembre 2025, et comporte une option de renouvellement pouvant être exercée par la société pour une période additionnelle de cinq ans.

Autres engagements

Le tableau suivant présente un résumé des autres engagements commerciaux de Hydro One, selon leur année d'échéance au cours des cinq prochaines années et par la suite.

31 décembre 2019 (en millions de dollars)	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	Par la suite
Facilités de crédit d'exploitation ¹	—	—	—	—	2 550	—
Lettres de crédit ²	193	2	—	—	—	—
Garanties ³	332	—	—	—	—	—

¹ Le 3 juin 2019, les dates d'échéance des facilités de crédit d'exploitation ont été prorogées, passant de novembre 2021 et juin 2022 à juin 2024.

² Les lettres de crédit sont constituées de lettres de crédit de 179 millions de dollars liées à des conventions de retraite, de lettres de crédit de 4 millions de dollars visant à répondre aux obligations du service de la dette, d'une lettre de crédit de 9 millions de dollars fournie à la SIERE à titre de soutien prudentiel et de lettres de crédit de 3 millions de dollars visant à satisfaire divers besoins liés à l'exploitation.

³ Les garanties consistent en un soutien prudentiel de 325 millions de dollars fourni à la SIERE par Hydro One Inc. au nom de ses filiales et de garanties totalisant 7 millions de dollars fournies par Hydro One au ministre des Ressources naturelles relativement à OCN LP (la « garantie relative à OCN »). OPG a fourni une garantie de 2,5 millions de dollars à Hydro One liée à la garantie relative à OCN.

Soutien prudentiel

Les entités qui achètent de l'électricité en Ontario par l'entremise de la SIERE doivent fournir une garantie établie selon leurs activités prévues sur le marché afin de réduire le risque de défaut. La SIERE pourrait effectuer des prélèvements sur ces garanties et (ou) ces lettres de crédit si les acheteurs omettaient de faire le paiement exigé par un avis de paiement en souffrance émis par la SIERE. Le paiement potentiel maximal correspond à la valeur nominale de toute lettre de crédit majorée du montant des garanties de la société mère.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

Conventions de retraite

Des lettres de crédit bancaire ont été émises comme garantie du passif de Hydro One Inc. aux termes d'un fonds en fiducie constitué en vertu du régime de retraite complémentaire destiné aux salariés admissibles de Hydro One Inc. Le fiduciaire du régime de retraite complémentaire est tenu d'effectuer des prélèvements sur ces lettres de crédit si Hydro One Inc. manque à ses obligations aux termes du régime. Ces obligations incluent l'exigence de fournir au fiduciaire un rapport actuariel annuel ainsi que des lettres de crédit suffisantes pour garantir le passif de Hydro One Inc. en vertu du régime, de verser les prestations exigibles dans le cadre du régime et de payer les frais liés aux lettres de crédit. Le paiement éventuel maximal correspond à la valeur nominale des lettres de crédit. Une lettre de crédit bancaire a également été émise afin fournir une garantie relativement à l'acte de fiducie régissant les conventions de retraite de Hydro One.

33. INFORMATIONS SECTORIELLES

Hydro One compte trois secteurs isolables :

- le secteur du transport, qui comprend le transport de l'électricité à haute tension à l'échelle de la province, y compris l'interconnexion de plus de 70 entreprises de distribution locales et de certains clients industriels d'envergure raccordés directement au réseau électrique de l'Ontario;
- le secteur de la distribution, qui comprend la livraison de l'électricité à des clients finaux et à certains autres distributeurs d'électricité municipaux;
- le secteur Autres, qui comprend certaines activités du siège social et l'exploitation de l'entreprise de télécommunications de la société.

La désignation des secteurs d'activité est fondée sur le statut réglementaire et sur la nature des services offerts. Les secteurs d'exploitation de la société sont établis en fonction des informations utilisées par le principal responsable de l'exploitation de la société, pour prendre les décisions liées à l'attribution des ressources et évaluer la performance de chaque secteur. La société évalue la performance de chaque secteur en se fondant sur le bénéfice avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice découlant des activités poursuivies (exclusion faite de certains frais d'entreprise liés à la gouvernance attribués).

Exercice clos le 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Transport	Distribution	Autres	Chiffres consolidés
Produits	1 652	4 788	40	6 480
Achats d'électricité	—	3 111	—	3 111
Exploitation, entretien et administration	355	610	216	1 181
Amortissement	462	409	7	878
Bénéfice (perte) avant les charges de financement et la charge d'impôts sur le bénéfice	835	658	(183)	1 310
Investissements en capital	1 035	624	8	1 667

Exercice clos le 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Transport	Distribution	Autres	Chiffres consolidés
Produits	1 686	4 422	42	6 150
Achats d'électricité	—	2 899	—	2 899
Exploitation, entretien et administration	409	602	94	1 105
Amortissement	435	395	7	837
Bénéfice (perte) avant les charges de financement et la charge d'impôts sur le bénéfice	842	526	(59)	1 309
Investissements en capital	985	577	13	1 575

Total de l'actif par secteur

31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Transport	15 029	13 973
Distribution	10 017	9 325
Autres	2 015	2 359
Total de l'actif	27 061	25 657

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

Total de l'écart d'acquisition par secteur

31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
Transport	157	157
Distribution	168	168
Total de l'écart d'acquisition	325	325

Tous les produits et les actifs ainsi que la quasi-totalité des coûts sont, selon le cas, gagnés, détenus ou engagés au Canada.

34. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Dividendes

Le 11 février 2020, des dividendes de 5 millions de dollars sur les actions privilégiées et de 144 millions de dollars (0,2415 \$ par action) sur les actions ordinaires ont été déclarés.

NRLP

Le 31 janvier 2020, la Première Nation des Mississaugas de Credit a acquis une participation supplémentaire de 19,9 % dans NRLP. À cette même date, Hydro One Networks a vendu à la Première Nation des Mississaugas de Credit, par l'intermédiaire d'une fiducie, une participation de 19,9 % dans NRLP, moyennant une contrepartie totale de 9 millions de dollars. Par suite de cette transaction, la participation de Hydro One dans la quote-part en titres de capitaux propres de NRLP a été réduite et ramenée à 55 %, Six Nations of the Grand River Development Corporation et la Première Nation des Mississaugas de Credit détenant une participation de 25 % et de 20 %, respectivement, dans NRLP.

Options sur actions

Le 16 janvier 2020, Hydro One a émis 117 980 nouvelles actions ordinaires aux termes des dispositions du RILT. Cette émission a donné lieu à l'exercice de 117 980 options sur actions pour un produit en trésorerie de 2 millions de dollars.